

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 30 SEPTEMBRE 2013

VOLUME 122

DANIELLE BERGERON et ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me ISABELLE GILLES,
Me SIMON TREMBLAY

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds de solidarité
Me LAURENT THEMENS pour le Fonds de solidarité
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du
Québec des métiers de la construction
(International)
Me MÉLISSA CHARLES et Me PIERRE HAMEL pour
l'Association de la construction du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON PLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du
Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me DENIS TURCOTTE et Me ROBERT LAURIN pour la FTQ-
Construction
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
STÉPHANIE BÉRARD	
INTERROGÉE PAR Me SONIA LeBEL	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me * HAMEL	96
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DENIS HOULE	109
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me ROBERT LAURIN	118
KENNETH PEREIRA	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	124

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
94P-814 : Profil succinct des entrepreneurs en maçonnerie au Québec	23
94P-815 : Tableau 1 - Nombre d'emplacements pour les entrepreneurs en travaux de maçonnerie au Québec en juin 2013	24
94P-816 : Tableau 2 - Les 25 plus grands entrepreneurs de maçonnerie au Québec selon le chiffre d'affaires, en 2012	25
94P-817 : Tableau 3 - Revenus et dépenses, ratios financiers et rentabilité de la moyenne des entrepreneurs de maçonnerie du Québec en 2010	27
94P-818 : Revue La voie du maçon 2012 - Édition spéciale	53
94P-819 : Journal La Voie du maçon, juin 2012, Volume 20	58

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trentième (30e) jour du
2 mois de septembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
11 Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission.

12 Me ISABELLE GILLES :

13 Bon matin, Isabelle Gilles pour la Commission.

14 Me SIMON LAROSE :

15 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du
16 Québec.

17 Me ANDRÉ RYAN :

18 Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité.

19 Me LAURENT THEMENS :

20 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
21 solidarité.

22 Me LUCIE JONCAS :

23 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial
24 International.

25

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
3 construction du Québec.

4 Me PIERRE HAMEL :

5 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
6 construction du Québec.

7 Me DENIS HOULE :

8 Bonjour, Madame et Monsieur. Denis Houle pour
9 l'Association des constructeurs de routes et grands
10 travaux du Québec.

11 Me SIMON LAPLANTE :

12 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
13 constructeurs de routes et grands travaux du
14 Québec.

15 M. YURI TREMBLAY :

16 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
17 municipalités du Québec.

18 Me FÉLIX RHÉAUME :

19 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
20 du Québec.

21 Me DENIS TURCOTTE :

22 Bonjour. Denis Turcotte pour la FTQ-Construction.

23 Me ROBERT LAURIN :

24 Bonjour. Robert Laurin pour la FTQ-Construction.

25

1 Me PIERRE POULIN :

2 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
3 poursuites criminelles et pénales.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Est-ce que vous pourriez vous lever, s'il vous
6 plaît, pour l'assermentation.

7

8

9

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trentième (30e) jour du
2 mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 STÉPHANIE BÉRARD,

7

8 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (09:31:43)

11 INTERROGÉE PAR Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[1]** Donc, alors bonjour, Madame Bérard.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Bienvenue à la Commission. Si je comprends
15 bien, vous avez été directrice générale de
16 l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du
17 Québec qu'on appelle communément l'AEMQ jusqu'à
18 environ septembre deux mille douze (2012), c'est
19 exact?

20 R. Oui, exact.

21 Q. **[3]** Parfait. Peut-être juste pour situer un peu les
22 gens, nous faire un peu le portrait de
23 l'Association en tant que telle. Bon. Je comprends
24 que c'est pour les maçons, on se comprend.

25 R. Oui, effectivement.

1 Q. **[4]** Effectivement. Quel est l'historique un peu de
2 cette association-là? On a à l'écran peut-être, je
3 pense, un extrait de votre site Internet de
4 l'Association, mais peut-être nous expliquer un peu
5 quel est l'historique?

6 R. Au niveau de l'historique, anciennement il existait
7 deux regroupements, donc il y avait la CEMQ et le
8 REMQ. Donc, c'étaient deux associations distinctes
9 qui avaient pour le mandat de défendre l'industrie
10 de la maçonnerie. Ils ont décidé, dans les années
11 deux mille (2000), de se regrouper ensemble pour
12 former une association distincte soit l'Association
13 des entrepreneurs en maçonnerie du Québec.

14 Q. **[5]** O.K. Et on en a... on a maintenant combien
15 d'associations, là, qui intéressent, si vous
16 voulez, plus particulièrement le milieu de la
17 maçonnerie ou quel... combien de regroupements font
18 le travail que l'Association font... fait?

19 R. Au niveau de la maçonnerie spécifiquement, c'est
20 pratiquement la seule. Par contre, il existe
21 également l'Institut de la maçonnerie du Québec
22 qui... qui a aussi ce mandat-là.

23 Q. **[6]** O.K. Et quel est le mandat justement de
24 l'Association? Qu'est-ce que vous faites pour les
25 maçons?

1 R. Le mandat premier de l'AEMQ était... bien, est
2 toujours, c'est de défendre, promouvoir,
3 développer, protéger l'industrie de la maçonnerie
4 au Québec. Donc, c'était vraiment pas seulement
5 pour le volet « entrepreneur », mais vraiment
6 l'industrie au grand complet, que ce soit au niveau
7 des recommandations pour la formation ou tout ce
8 qui est... qui englobe, là, le métier. Le but de
9 l'Association, c'est vraiment de... c'est ces
10 quatre... ces quatre volets-là.

11 Q. **[7]** O.K. Mais, ça se concrétise comment, ça, pour
12 un maçon, là? Parce que je comprends que le
13 membership n'est pas obligatoire, ce n'est pas
14 comme un syndicat.

15 R. Non, pas du tout.

16 Q. **[8]** O.K. Donc, vous êtes à membership volontaire.

17 R. Oui.

18 Q. **[9]** Donc, si je suis maçon, entrepreneur en
19 maçonnerie au Québec, je peux volontairement aller
20 vers l'Association. Je comprends que je peux aller
21 vers l'APCHQ également?

22 R. Également, oui.

23 Q. **[10]** Et est-ce qu'il y a une autre association que
24 vous avez nommée tantôt?

25 R. Oui. Il y a également l'ACQ, l'Association de la

1 construction du Québec, l'APCHQ, c'est vraiment une
2 association représenta... bien, au niveau de... qui
3 travaille uniquement pour la maçonnerie, donc
4 c'est...

5 Q. **[11]** O.K. Donc, moi, si je suis entrepreneur en
6 maçonnerie et que je veux me tourner, j'ai quand
7 même plusieurs choix, là.

8 R. Oui, effectivement.

9 Q. **[12]** O.K. Donc, quel est, par contre, de façon un
10 peu plus concrète, ce que... quel est le rôle de
11 votre Association? Qu'est-ce qui ferait en sorte
12 qu'un maçon pourrait être... un entrepreneur en
13 maçonnerie et non pas un maçon parce qu'on parle
14 d'un entrepreneur, je comprends bien, et non pas de
15 la personne qui est... qui est qualifiée maçon, on
16 doit avoir une entreprise?

17 R. Oui.

18 Q. **[13]** Parfait. Donc, c'est la première
19 caractéristique.

20 R. Oui.

21 Q. **[14]** Alors que le syndicat, lui, va s'occuper du
22 membre ou du travailleur...

23 R. Du travailleur, oui.

24 Q. **[15]** ... vous avez, vous, comme optique, les
25 entrepreneurs comme tels.

1 R. Oui.

2 Q. **[16]** O.K. Alors, si je suis un entrepreneur en
3 maçonnerie, pour quelle raison je me tourne vers
4 une association, que ce soit la vôtre ou une autre?

5 R. Bien, écoutez, ça peut... c'est un choix personnel,
6 c'est de défendre la cause, d'encourager ses pairs.
7 Et puis l'Association donne également des
8 formations, donc ceux qui veulent avoir des
9 informations un peu plus poussées, se
10 perfectionner, donc il y avait cette possibilité-
11 là. Par la suite aussi, bon, il y a des... des
12 revues qui sont publiées, bon, des points
13 d'informations, des choses au niveau des lois qui
14 peuvent être modifiées, donc, nous, c'était de
15 donner l'information, là, le plus possible, là, aux
16 entrepreneurs ou aux gens oeuvrant dans
17 l'industrie.

18 Q. **[17]** O.K. Les maçons ou le corps de métier de maçon
19 était quand même un corps de métier particulier sur
20 un chantier, c'est exact? Il occupe une position
21 qui est différente peut-être d'un autre type de
22 corps de métier. Il arrive à la fin du chantier?

23 R. Oui, exact.

24 Q. **[18]** O.K. Et... et c'est une petite industrie au
25 coeur de la plus grande industrie, la construction,

1 c'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[19]** O.K. Et je pense qu'il y a d'autres... là on
4 parle de la maçonnerie ce matin avec vous, mais je
5 pense qu'il y a d'autres types d'associations pour
6 d'autres types de corps de métier ou
7 d'entrepreneurs qui ont la même envergure que la
8 maçonnerie pour les protéger, les aider et les
9 promouvoir.

10 R. Oui, effectivement.

11 Q. **[20]** Parfait. On peut penser à quels autres types
12 de corps de métier qui seraient peut-être
13 similaires au vôtre sur un chantier?

14 R. Écoutez, il y a les couvreurs, il y a les peintres,
15 chaque... chaque corps de métier, là, normalement a
16 sa propre association représentative. Donc, tous
17 les corps de métier, au niveau de la construction,
18 la plupart ont une association.

19 Q. **[21]** O.K. On va peut-être... On va parler peut-être
20 un petit peu plus tantôt de l'objet de notre
21 propos, mais je comprends que tous les corps de
22 métier qui se trouvent en fin de ligne d'un
23 chantier, ou qui sont dans le, je dirais dans le
24 domaine de la finition, sont un peu similaires à
25 vous par rapport aux problèmes qu'on va discuter.

1 C'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[22]** Parfait. On a quelques statistiques et
4 quelques informations, pour faire peut-être un peu
5 le profil de votre industrie. Je ne sais pas si,
6 Madame Blanchette, vous avez eu le temps de les
7 avoir à l'écran, la première... la première feuille
8 et celui qui s'appelle « Profil succinct des
9 entrepreneurs en maçonnerie du Québec ». Je vais
10 vous en donner une copie. Ce sont des statistiques
11 qui ont été vérifiées et colligées par le personnel
12 de la Commission, mais j'aimerais peut-être, avant
13 de les produire, en discuter un peu avec vous,
14 Madame Bérard, et voir, selon votre oeil impliqué
15 au coeur de la... de la maçonnerie, au coeur de
16 cette industrie, si ça correspond effectivement à
17 ce que vous avez connu et vécu. Alors, selon
18 Statistique Canada, lors de la période de référence
19 en juin deux mille treize (2013), les entrepreneurs
20 en travaux de maçonnerie comptaient environ mille
21 quatre cent treize (1 413) emplacements au Québec.
22 Est-ce que ça correspond un peu à la... à
23 l'envergure, là, de...

24 R. Oui. Oui oui oui. Tout à fait.

25 Q. **[23]** Donc, c'est une petite industrie au coeur de

1 l'industrie de la construction. C'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[24]** O.K. Et vous, de ces... de ces entrepreneurs-
4 là, vous aviez combien, vous en comptiez combien de
5 membres, à l'Association?

6 R. L'AMQ... Écoutez. Moi, quand j'étais là, il y avait
7 environ deux cent soixante-quinze (275) membres;
8 maintenant ils sont deux cent trente-cinq (235).

9 Q. **[25]** Deux cent trente-cinq (235). O.K. Sur environ
10 mille cinq cents (1 500), deux mille (2 000)
11 entrepreneurs au Québec? C'est à peu près ça?

12 R. Selon vos statistiques, oui.

13 Q. **[26]** Mille quatre cent treize (1 413).

14 R. Oui.

15 Q. **[27]** O.K. Parfait. Donc, vous occupez une petite
16 part, si on veut, l'Association, l'AMQ occupe une
17 petite part du marché. Est-ce que vous diriez que
18 tous les entrepreneurs ont une certaine affiliation
19 avec une association quelconque, que ce soit une de
20 celles que vous avez nommées ou la vôtre?

21 R. La plupart, oui. La plupart, là, par souci d'être à
22 l'affût de l'information, la plupart sont soit
23 membres de l'ACQ, de l'APCHQ ou de leur petite
24 association de corps de métier.

25 Q. **[28]** Comme on le voit au paragraphe suivant, là,

1 les entrepreneurs en maçonnerie, ce ne sont pas, en
2 règle générale - et je comprends qu'il y a sûrement
3 des exceptions au Québec - ce ne sont pas des très
4 grosses entreprises qui ont pignon sur rue, avec
5 beaucoup d'employés et du matériel. C'est exact?

6 R. Effectivement.

7 Q. **[29]** Alors...

8 R. La plus grande majorité des entrepreneurs, c'est
9 des petits entrepreneurs, qui comptent cinq
10 employés ou moins.

11 Q. **[30]** O.K. La plupart du temps, leur... leur
12 quartier général, c'est la boîte à gants de leur
13 camion, j'imagine?

14 R. Oui. Oui oui. Le pickup, c'est le bureau.

15 Q. **[31]** Le pickup, c'est le bureau. Donc, ça
16 caractérise... ça caractérise également ce
17 genre d'entrepreneurs là, et ça explique un peu les
18 besoins qu'ils ont de se regrouper et d'avoir de
19 l'information?

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[32]** O.K. Donc, un à quatre employés, ça correspond
22 à ce que vous connaissez de la réalité des
23 entrepreneurs.

24 R. Oui oui oui. Tout à fait.

25 Q. **[33]** Je comprends qu'il y a des exceptions au

1 Québec? Il y a des entreprises en maçonnerie qui
2 sont beaucoup plus grosses...

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[34]** ... qui se sont développées. Parfait. Mais ce
5 n'est pas la caractéristique première de cette
6 industrie-là.

7 R. Non.

8 Q. **[35]** O.K. Le chiffre d'affaires, selon d'autres
9 statistiques qu'on a relevées en deux mille douze
10 (2012), dit que cinquante-quatre pour cent (54 %)
11 des entrepreneurs en maçonnerie du Québec avaient
12 un chiffre d'affaires compris entre cent mille
13 (100 000) et un million de dollars (1 M\$). De même,
14 sept pour cent (7 %) déclaraient un chiffre
15 d'affaires compris entre un million (1 M) et dix
16 millions (10 M). Donc, une seule entreprise avait
17 un chiffre d'affaires supérieur. Donc, quand on
18 parle de chiffre d'affaires, je comprends que c'est
19 les contrats qu'on exécute, et non pas
20 nécessairement le profit que l'on fait?

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[36]** Est-ce que ça correspond un peu à l'industrie
23 ou vous pensez que c'est...

24 R. Non, c'est des chiffres qui sont quand même... Oui.
25 Ça... Ça confirme.

1 Q. [37] O.K. Et la grande majorité des entreprises, si
2 je comprends bien, se situent plus dans le... dans
3 le plus bas spectre du chiffre d'affaires.

4 R. Oui. Oui, tout à fait.

5 Q. [38] Est-ce que c'est une industrie qui est amenée,
6 ou des entrepreneurs qui sont amenés à avoir des
7 employés, une base d'employés permanente, et devoir
8 étendre leur base d'employés en fonction du
9 contrat, ou ils sont, habituellement ils se... ils
10 prennent les contrats en fonction de ce qu'ils ont
11 comme grosseur d'entreprise?

12 R. Oui, tout à fait. Normalement, ils prennent les
13 contrats en fonction de leur équipe. Donc, ça
14 c'est... Ça c'est certain.

15 Q. [39] Donc, ils essaient de garder une base
16 d'employés qui est permanente et fixe...

17 R. Oui.

18 Q. [40] ... et non pas une certaine caractéristique
19 de... d'expansion au fur et à mesure des contrats
20 qu'ils prennent.

21 R. Ça peut arriver, mais écoutez, la... la main-
22 d'oeuvre est tellement difficile à trouver, la
23 main-d'oeuvre qualifiée, donc ça peut... Ça peut
24 arriver. Par contre, c'est ça, d'ordre général, ils
25 vont y aller selon leur équipe en place, et on

1 s'entend aussi que c'est une industrie qui est, la
2 plupart du temps, saisonnière, donc les mois
3 hivernaux, conditions hivernales, il n'y a pas
4 beaucoup d'entrepreneurs, là, qui... qui vont
5 continuer à travailler, là, en hiver.

6 Q. **[41]** O.K. Moi, si j'ai besoin de... Si... Un
7 entrepreneur en maçonnerie qui a besoin d'étendre
8 son nombre d'employés pour un contrat particulier
9 se tourne... se tourne vers qui, à l'époque et
10 maintenant? Comment ça fonctionnait pour aller
11 chercher des employés supplémentaires pour un
12 contrat donné?

13 R. Bien, à ce moment-là ils vont avec la banque de
14 données à la Commission de la construction du
15 Québec. Donc...

16 Q. **[42]** Ça c'est depuis les nouvelles dispositions?

17 R. Oui.

18 Q. **[43]** Mais avant, je pense qu'on se tournait vers
19 les syndicats?

20 R. Oui. Effectivement.

21 Q. **[44]** C'est ce qui a fait l'objet de beaucoup de
22 discussions...

23 R. Oui.

24 Q. **[45]** ... au niveau du placement syndical?

25 R. Oui.

1 Q. **[46]** O.K., parfait. Donc, je pense que, si je
2 comprends bien, parce que la seule... les seules
3 personnes qui avaient la référence, ou qui avaient
4 des informations sur des employés qualifiés, comme
5 tels, les détenteurs de l'information étaient, par
6 définition, les syndicats à l'époque.

7 R. Oui.

8 Q. **[47]** Et si je comprends, depuis les nouvelles
9 dispositions, la CCQ a maintenant une banque de
10 références et est capable de fournir des noms des
11 entrepreneurs dans divers corps de métier.

12 R. Oui. Exact.

13 Q. **[48]** O.K. Est-ce que vous pensez que ça fait une
14 grosse différence dans la vie des entrepreneurs,
15 ça, sur le terrain?

16 R. Écoutez, je ne suis plus impliquée sur le terrain,
17 donc je ne pourrais pas répondre à cette question-
18 là.

19 Q. **[49]** Puis quand vous avez quitté en deux mille
20 douze (2012), je pense que c'est les anciennes
21 règles qui étaient encore...

22 R. Oui. Ce n'était pas encore mis en place.

23 Q. **[50]** Ce n'était pas encore mis en place, donc vous
24 n'avez pas eu la chance, vous, d'expérimenter le
25 nouveau pro... le nouveau système pour voir si les

1 im... quels sont les impacts sur le terrain.

2 R. Non.

3 Q. **[51]** O.K. Parfait. Au niveau du portrait financier,
4 on parle qu'en deux mille dix (2010), près de
5 cinquante pour cent (50 %) des dépenses des
6 entrepreneurs étaient encourues pour le paiement de
7 salaires, d'avantages sociaux, pour le traitement
8 et commissions. De plus, des dépenses servaient aux
9 achats, matériaux, sous-traitance. Est-ce que ça
10 ressemble un peu au portrait financier des
11 entrepreneurs?

12 R. Oui. Effectivement. La plus grosse charge, c'est
13 vraiment la masse salariale.

14 Q. **[52]** O.K. On parle de près de quatre-vingt-quatre
15 pour cent (84 %) des entrepreneurs de maçonnerie
16 étaient rentables en deux mille dix (2010). Est-ce
17 que ça sonne une cloche pour vous, ça?

18 R. Je me questionne un peu, parce que ce que je
19 vivais, en tant que directrice générale, c'est que
20 j'avais régulièrement des appels, là,
21 d'entrepreneurs désespérés, puis qui n'arrivaient
22 pas, là, à joindre les deux bouts. Donc, le quatre-
23 vingt-quatre pour cent (84 %), je me questionne un
24 peu sur cette donnée-là.

25 Q. **[53]** O.K. Selon votre expérience, si on parle de

1 vos entrepreneurs et vos membres, vous pourriez
2 dire que quel pourcentage de vos membres étaient...
3 étaient rentables, si on veut, ou étaient capables
4 de survivre?

5 R. Je dirais cinquante pour cent (50 %).

6 Q. **[54]** Cinquante pour cent (50 %)? O.K. Donc, les
7 difficultés financières, difficultés d'avoir du
8 financement, est une caractéristique de l'industrie
9 de la maçonnerie, là.

10 R. Oui. Tout à fait.

11 Q. **[55]** On va expliquer un peu plus pourquoi tantôt,
12 mais ça fait partie de... du quotidien, si vous
13 voulez, d'un maçon, d'avoir à trouver du
14 financement, faire vivre ses employés, trouver des
15 contrats, et survivre pour son entreprise, malgré
16 la grosseur de son entreprise, c'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. **[56]** Parfait.

19 Donc, le tableau suivant, on produira tout ça... le
20 premier tableau, je pense qu'on va pouvoir le
21 produire. Je n'ai pas demandé la cote de mon
22 témoin, Madame la Greffière?

23 MADAME LA GREFFIÈRE :

24 94.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Alors, je suis à 94P?

3 MADAME LA GREFFIÈRE :

4 814.

5 Me SONIA LeBEL :

6 814. Alors, le premier document, « Profil succinct
7 des entrepreneurs en maçonnerie au Québec »,
8 94P-814.

9

10 94P-814 : Profil succinct des entrepreneurs en
11 maçonnerie au Québec

12

13 Q. **[57]** Alors, j'en arrive au second tableau, Tableau
14 1, qui s'intitule « Nombre d'emplacements pour les
15 entrepreneurs en travaux de maçonnerie au Québec en
16 juin 2013 ». On a un portrait ici des emplacements,
17 bon, selon la tranche « effectifs ». J'aimerais
18 peut-être que vous jetiez peut-être un petit coup
19 d'oeil à ce tableau et là, voir si, rapidement,
20 vous êtes en mesure de valider le portrait qui se
21 dégage de ces chiffres, Madame Bérard?

22 R. Oui, c'est tout à fait réel.

23 Q. **[58]** Tout à fait réel. Donc, quand on regarde les
24 grosseurs des... la majorité donc, comme vous

1 l'avez si bien dit, des entrepreneurs, donc, près
2 de quatre-vingts... quarante-trois pour cent
3 (43 %), si on se fie à ça, là, près de la moitié a
4 une... de un à quatre employés. Donc, c'est
5 vraiment caractéristique de votre industrie, là,
6 les petits entrepreneurs, avec un nombre minimal
7 d'employés, c'est exact?

8 R. Oui, tout à fait.

9 Q. [59] Donc, nous sommes à 94P-815 pour ce document,
10 s'il vous plaît.

11 MADAME LA GREFFIÈRE :

12 Celui-ci?

13 Me SONIA LeBEL :

14 Oui. Tableau 1.

15

16 94P-815 : Tableau 1 - Nombre d'emplacements pour
17 les entrepreneurs en travaux de
18 maçonnerie au Québec en juin 2013

19

20 Alors, Tableau 2, s'il vous plaît, Madame...

21 MADAME LA GREFFIÈRE :

22 C'est quel onglet?

23 Me SONIA LeBEL :

24 Je n'ai pas d'onglet. Je m'en vais « free style ».

1 Alors, 94P, le prochain, le Tableau 2, « Les 25
2 plus grands entrepreneurs de maçonnerie au Québec
3 selon le chiffre d'affaires, en 2012 », toujours.

4

5 94P-816 : Tableau 2 - Les 25 plus grands
6 entrepreneurs de maçonnerie au Québec
7 selon le chiffre d'affaires, en 2012

8

9 Q. [60] Est-ce que ce sont des entrepreneurs, bon, que
10 vous connaissez, dans le sens où est-ce que ce
11 tableau-là est, à votre avis, conforme?

12 R. Oui, ça me semble conforme.

13 Q. [61] Vous avez parlé, je pense, un peu plus tôt,
14 Construction Bao, par contre, qui avait sonné une
15 cloche pour vous, c'est plus du crépi, vous aviez
16 dit?

17 R. Oui, effectivement. Donc, ils ont un volet
18 maçonnerie mais ils ne sont pas uniquement
19 entrepreneurs en maçonnerie. Donc, peut-être, là, à
20 ce niveau-là, la donnée peut... peut être changée,
21 là.

22 Q. [62] Donc, si on avait tenu compte peut-être juste
23 de son volet maçonnerie il n'y aurait peut-être pas
24 le même classement, c'est ce que vous dites?

1 R. Effectivement.

2 Q. **[63]** Mais c'est effectivement un entrepreneur en
3 construction qui fait de la maçonnerie?

4 R. Oui.

5 Q. **[64]** Bon, naturellement, là... le but de montrer
6 ces chiffres-là c'est plus pour montrer un portrait
7 de l'industrie, là, et voir un peu qui sont les
8 joueurs dans ce domaine-là. Et est-ce que dans...
9 est-ce qu'il y a des gens dans... la plupart de ces
10 gens-là ou quelques-uns de ces gens-là étaient
11 membres de votre association?

12 R. Oui, il y en a, vite comme ça, là, trois ou
13 quatre... quatre ou cinq.

14 Q. **[65]** O.K. Donc, je pense avoir donné la cote mais
15 je ne suis pas certaine, 94P-820 (sic) pour le
16 Tableau numéro 2. Je vous donnerai les documents
17 par la suite, Madame la Greffière, pour pouvoir
18 les... les identifier correctement.

19 Alors, pour fins d'enregistrement, le
20 Tableau 3, prochain document qui s'intitule
21 « Revenus et dépenses, ratios financiers et
22 rentabilité de la moyenne des entrepreneurs de
23 maçonnerie du Québec en 2010 ».

24 MADAME LA GREFFIÈRE :

1 Ça c'est 816?

2 Me SONIA LeBEL :

3 On devrait être rendus à 820... on est partis à
4 814. Bien oui, hein, j'ai sauté des étapes. 814,
5 815, bien oui. 815. 816 pour le Tableau 2. Donc, le
6 Tableau 3 devrait être 817.

7 MADAME LA GREFFIÈRE :

8 Celui que vous produisez maintenant c'est 816
9 (sic)?

10 Me SONIA LeBEL :

11 Oui, le Tableau 3, qu'on va aborder. Parfait.

12

13 94P-817 : Tableau 3 - Revenus et dépenses,
14 ratios financiers et rentabilité de la
15 moyenne des entrepreneurs de
16 maçonnerie du Québec en 2010

17

18 Q. **[66]** Alors, « Revenus et dépenses, ratios
19 financiers et rentabilité de la moyenne des
20 entrepreneurs de maçonnerie du Québec en 2010 ».
21 Alors, ce sont, si vous voulez, un peu le portrait
22 financier des entrepreneurs. On ne commentera peut-
23 être pas plus avant. Mais est-ce que, selon le coup
24 d'oeil que vous avez jeté, parce que je vous ai
25 quand même soumis, là, ce document-là avant votre

1 témoignage, pour être certaine de valider avec vous
2 votre connaissance de ces chiffres-là, est-ce que
3 ça correspond au portrait? Ce sont des chiffres qui
4 ont été vérifiés par la Commission mais est-ce que,
5 pour vous, c'est... ça reflète la réalité de ce que
6 vous avez connu?

7 R. Oui, tout à fait.

8 Q. **[67]** Parfait. Donc, on a un peu parlé donc, la
9 majorité des entreprises en maçonnerie, les
10 membres, on vient de le voir à travers les
11 documents qu'on vient de déposer, du portrait de la
12 maçonnerie. Ce sont des petits entrepreneurs, un à
13 quatre employés. Ce sont des gens qui ont
14 quelquefois des entreprises éphémères, c'est exact,
15 les faillites ou les... les pertes d'entreprises,
16 dans votre domaine sont quand même monnaie
17 courante?

18 R. Oui, tout à fait.

19 Q. **[68]** O.K. Il y a beaucoup de roulement, les gens
20 ont, d'une année à l'autre, pas toujours le même...
21 la même capacité financière?

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[69]** Parfait.

24 R. Exact.

1 Q. [70] Ils sont, si je comprends bien, un peu à la
2 merci, je ne le dis pas de façon péjorative, mais à
3 la merci des entrepreneurs généraux parce que vous
4 êtes, en général, des sous-traitants?

5 R. Exact.

6 Q. [71] O.K. Peut-être, avant d'arriver un petit peu
7 à... au deuxième volet de notre présentation avec
8 vous, peut-être nous expliquer un peu votre
9 parcours à vous, Madame Bérard. Ce n'est pas
10 nécessairement typique d'avoir une femme dans le
11 milieu de la maçonnerie. Alors, qu'est-ce qui vous
12 a amenée à être directrice générale de
13 l'Association? Quel est votre parcours au niveau de
14 ce milieu-là?

15 R. Écoutez, à l'époque, mon conjoint était
16 entrepreneur en maçonnerie et donc, c'est certain
17 que, moi, j'ai collaboré à l'aider dans
18 l'entreprise, tout ça, et je suis pratiquement
19 tombée en amour avec le métier. Oui, effectivement,
20 on n'est pas nombreuse, les femmes au Québec, qui
21 sont impliquées directement, là, dans l'industrie,
22 je crois qu'on est peut-être une vingtaine, au
23 total. On est probablement cinq ou six femmes
24 entrepreneurs aussi. Donc, mon parcours était de

1 cette façon-là. Et ce pourquoi on m'a appelée à
2 venir diriger l'Association, écoutez, je crois que
3 ça faisait deux ans que... qu'on me courtisait pour
4 être la prochaine directrice générale. Donc... Et,
5 à l'époque, moi, j'étais dans la région de
6 l'Outaouais, donc ça a engendré un déménagement
7 avec ma famille, tout ça, pour m'en venir dans la
8 grande région de Montréal. Donc, c'est... c'est à
9 peu près un résumé, là, de mon parcours, là, au
10 niveau de mon implication.

11 Q. [72] O.K., au niveau de votre implication, quelle
12 est-elle, effectivement, là, vous avez progressé de
13 quelle façon au sein de l'Association, êtes-vous
14 entrée tout de suite comme directrice générale?

15 R. Non, j'étais directrice générale adjointe. Donc, je
16 devais faire une progression de transition avec
17 l'ancien directeur général. Et mon premier mandat,
18 qu'on m'a remis, était de rétablir la crédibilité
19 de l'Association. Donc, chose que j'ai réalisée
20 avec brio avec les différentes instances, que ce
21 soit la Régie du bâtiment, la CSST. Donc, mon
22 premier mandat était de rétablir les liens avec...
23 avec les instances.

24 Q. [73] O.K. Et, par la suite, vous êtes devenue

1 directrice générale?

2 R. Oui.

3 Q. **[74]** Quel était votre mandat à titre de directrice
4 générale au sein de l'Association? On a compris que
5 le rôle de l'Association est de promouvoir,
6 défendre, de fournir, si on veut, un endroit où les
7 entrepreneurs peuvent se... s'associer, se réunir
8 et peut-être joindre leurs forces pour certaines...
9 certaines situations ou certains... certains sujets
10 qui les concernent ou leur tient (sic) tous à
11 coeur. Mais vous votre rôle particulièrement, quel
12 est-il?

13 R. Bien, c'est ça, comme j'ai dit, c'était de
14 défendre, promouvoir, développer l'industrie de la
15 maçonnerie et non pas des individus en particulier.
16 Donc, c'était vraiment un mandat large de
17 représentativité à travers le Québec.

18 Q. **[75]** O.K. Ça se traduit comment, ça, au quotidien
19 dans vos tâches?

20 R. Sur le terrain, écoutez, un, on collaborait
21 énormément, que ce soit avec la Régie du bâtiment
22 ou la Commission de la construction du Québec pour,
23 entre autres, combattre le travail au noir qui
24 était vraiment problématique pour plusieurs
25 entrepreneurs à travers le Québec. Donc, j'avais

1 un... si je peux dire, vraiment des liens très
2 serrés avec la Régie du bâtiment, ministère du
3 Revenu aussi également que j'avais créé des liens
4 pour combattre l'évasion fiscale. Donc, c'est ce
5 que je faisais au quotidien.

6 Q. [76] O.K. Et dans le travail au noir il y a aussi
7 des notions de blanchiment d'argent, j'imagine, de
8 circulation d'argent « cash », sans être... sans
9 être vérifié. Donc, je pense que c'était une
10 préoccupation pour l'Association à ce moment-là?

11 R. Ah oui, tout à fait.

12 Q. [77] O.K. Au niveau de la maçonnerie, on a compris,
13 bon, on a entendu plusieurs témoignages qu'au
14 niveau de l'industrie de la construction il y a une
15 certaine propension, si on veut, ou une facilité à
16 faire circuler de l'argent. Est-ce que vous voyez
17 qu'au niveau de la maçonnerie particulièrement
18 c'est très... c'est très présent?

19 R. Écoutez, les membres appelaient régulièrement à
20 l'Association pour nous faire part de situations,
21 là, qui étaient problématiques, là, sur le terrain.
22 Donc, oui, c'était... c'était assez inquiétant.

23 Q. [78] O.K. D'autres tâches qui vous sont dévolues au
24 niveau du quotidien? Quand on parle de promouvoir,
25 on parle de défendre, ça se traduit un peu comment?

1 R. Écoutez, juste, par exemple, offrir notre
2 collaboration ne serait-ce qu'avec les centres de
3 formation, les centres de formation
4 professionnelle. Donc, on allait dans les centres
5 de formation professionnelle, on s'impliquait
6 également au niveau de la compétition qui a lieu
7 aux deux ans. Donc, c'est un volet au niveau de la
8 formation, là, nous... l'Association, ça nous... ça
9 nous tenait beaucoup à coeur d'offrir une
10 formation, là, efficiente, là, au niveau de la
11 maçonnerie.

12 Q. [79] O.K. Est-ce que les maçons en général ou les
13 entrepreneurs en maçonnerie en général se tournent
14 vers vous justement quand ils vivent des
15 difficultés sur le terrain, vous faire part de
16 problématiques?

17 R. Ah oui, tout à fait. Tout à fait. On était le... le
18 point de contrôle, si on veut, des entrepreneurs,
19 là, quand il y avait des situations problématiques.
20 On offrait également un service de dénonciation à
21 teneur confidentielle. Donc, les maçons qui avaient
22 à dénoncer soit un... qui se questionnaient au
23 niveau peut-être du travail au noir qui pourrait
24 avoir lieu d'un autre entrepreneur, mais à ce
25 moment-là le maçon avait la possibilité de

1 téléphoner et c'est nous qui déposions la plainte à
2 la Commission de la construction du Québec.

3 Q. **[80]** O.K. Donc, vous avez reçu, bon, à titre
4 confidentiel, mais on pourra parler d'exemples
5 généraux pour justement maintenir cette
6 confidentialité-là, mais vous avez reçu de la part
7 de vos membres, là, des plaintes justement sur cet
8 argent qui circule, sur ce travail au noir là sur
9 le terrain?

10 R. Oui, tout à fait.

11 Q. **[81]** O.K. Est-ce que vous pourriez dire que ces
12 plaintes-là étaient un lot quotidien pour vous?

13 R. Oui. Ah! oui.

14 Q. **[82]** O.K. Vous avez, bon, il y a promouvoir, donc,
15 je comprends qu'il y a aussi une revue qui est
16 éditée par votre Association?

17 R. Oui, tout à fait.

18 Q. **[83]** La voie du maçon, c'est ça?

19 R. La voie du maçon, oui.

20 Q. **[84]** Est-ce que cette revue-là existait avant que
21 vous arriviez?

22 R. Oui.

23 Q. **[85]** O.K. Elle faisait partie de vos tâches, je
24 pense?

25 R. Oui.

1 Q. **[86]** Et à l'intérieur de ça, est-ce qu'il y a
2 des... il y a, je pense, on discute de plusieurs
3 sujets, on parle de dénonciation, on parle aussi,
4 je pense, on va en parler tantôt un peu plus, on va
5 aborder une revue pour un point particulier, mais
6 je comprends également qu'on met, là, sur la table
7 des problématiques qui vous sont révélées par le
8 biais de la confidentialité. Essayer de donner des
9 outils aux maçons pour combattre certaines
10 difficultés ou problématiques?

11 R. Exact.

12 Q. **[87]** O.K. Les maçons, bon, on le sait, sont, en
13 règle générale, je ne veux pas en faire une
14 règle... je ne veux pas en faire... il y a des
15 exceptions comme toujours. Mais en règle générale,
16 ce sont des sous-traitants sur un chantier, c'est
17 exact?

18 R. Oui.

19 Q. **[88]** O.K. Donc, vous avez affaire au Bureau des
20 soumissions déposées du Québec, en règle générale?

21 R. Certains entrepreneurs, oui.

22 Q. **[89]** Certains entrepreneurs. On n'en fera pas un
23 grand volet, mais peut-être nous expliquer un peu
24 quelles sont les difficultés puis ce que vous
25 voyez, vous avez constaté, là, de par, un, les

1 confidences qu'ils ont faits (sic) et votre
2 implication personnelle parce qu'on le sait, vous
3 êtes issue du milieu de la maçonnerie également,
4 par rapport au BSDQ, s'il y en a d'ailleurs, des
5 difficultés?

6 R. Oui, effectivement. La plus grande difficulté que
7 les entrepreneurs devaient composer était les
8 écarts. Il pouvait exister, là, des écarts, là,
9 faramineux entre le plus bas soumissionnaire et
10 l'autre qui était, là, si on veut, le deuxième sur
11 la liste. Donc, on se questionnait sur comment cet
12 entrepreneur-là peut arriver à payer sa main-
13 d'oeuvre, son matériel roulant, tout ce qui en suit
14 au niveau des déductions à la source, au niveau de
15 la CCQ, c'était pratiquement impossible.
16 L'Association avait une liste de prix barèmes et on
17 avait beau faire le calcul par rapport à son ratio
18 au niveau de sa main-d'oeuvre puis c'était
19 impossible que ce maçon-là puisse... puisse arriver
20 financièrement.

21 Q. **[90]** O.K. Donc, vous avez constaté par le biais du
22 BSDQ que quelques fois effectivement il y a des
23 prix qui sont beaucoup trop bas et ça sonne des...
24 ça allume des lumières rouges, si on veut, chez
25 vous?

1 R. Tout à fait.

2 Q. **[91]** Comment on peut expliquer... quelles sont les
3 explications potentielles pour ce prix trop bas?

4 R. Bien, écoutez, il peut en avoir plusieurs. De façon
5 légale, par exemple, un entrepreneur qui est de
6 troisième ou de quatrième génération, que son...
7 qui a un gros bureau physique, bon, que sa main-
8 d'oeuvre est qualifiée depuis plusieurs années, son
9 matériel roulant est payé, donc toute sa
10 machinerie, son équipement est payé, donc c'est
11 certain que lui il peut se permettre de
12 soumissionner beaucoup plus bas qu'un autre
13 entrepreneur qui commence, par exemple. Donc, les
14 entrepreneurs, comme je vous dis, de trois, quatre,
15 cinquième génération, on en a, il y en a quelques-
16 uns au Québec. Donc, eux, c'est certain qu'ils
17 peuvent soumissionner à la baisse.

18 Et l'autre problématique, bien, c'est
19 certain que ceux qui arrivent vraiment pas, qui
20 soumissionnent trop bas, bien, on pourrait se
21 questionner sur le blanchiment d'argent.

22 Q. **[92]** O.K. Sur le blanchiment d'argent il pourrait y
23 avoir, parce que vous avez commencé votre préambule
24 en disant sur les explications légales, donc, je
25 trouve ça tout à fait intéressant de penser qu'il

1 pourrait y avoir par le biais de ce système-là
2 peut-être une lumière rouge ou un drapeau rouge qui
3 pourrait signaler qu'il y a effectivement des
4 problématiques quand quelqu'un soumissionne à prix
5 trop bas par rapport à la valeur du marché, c'est
6 exact?

7 R. Exact.

8 Q. **[93]** O.K. À travers le BSDQ, est-ce que vous diriez
9 que le système peut permettre, selon le
10 fonctionnement que vous en connaissez, de la
11 collusion ou des ententes justement entre les sous-
12 traitants ou les entrepreneurs généraux, est-ce
13 qu'il peut y avoir une certaine pression ou
14 magasinage qui est faite (sic) auprès des sous-
15 traitants dans l'état actuel du fonctionnement du
16 BSDQ?

17 R. Oui, tout à fait.

18 Q. **[94]** O.K. Mais par contre, je comprends qu'il y a
19 également des avantages à ce système-là?

20 R. Oui. Bien oui, c'est certain, là. Parce que,
21 écoutez, ça prend des lettres de conformité, puis
22 l'entrepreneur, il faut qu'il soit patte blanche,
23 autrement dit, pour soumissionner au BSDQ. Donc, ça
24 assure, si on veut, que l'entrepreneur soit

1 conforme.

2 Q. **[95]** O.K. Je sais qu'il y a quelques régions, elles
3 ne me viennent pas en tête présentement, mais je
4 pense que l'Outaouais en est une. Je sais que sur
5 les régions qui sont, parce que le secteur de la
6 maçonnerie, entre autres, est divisé en régions, il
7 y a deux régions qui ne sont pas assujetties au
8 BSDQ. Est-ce que vous avez une idée pourquoi on
9 pourrait choisir de ne pas l'être?

10 R. Écoutez, c'est Saint-Hyacinthe et l'Outaouais, les
11 deux régions.

12 Q. **[96]** C'est ça, j'avais l'Outaouais en tête.

13 R. Par contre, je ne pourrais pas vous répondre, je ne
14 pourrais pas répondre à cette question-là, par
15 ailleurs. C'est une donnée que j'ai tenté
16 d'obtenir, puis je n'ai pas eu de réponse.

17 Q. **[97]** Donc, vous n'avez pas d'explication pourquoi
18 deux régions pourraient choisir de ne pas
19 s'assujettir aux règles du BSDQ?

20 R. Non, je ne pourrais pas vous le dire.

21 Q. **[98]** O.K. Avez-vous en tête un désavantage à être
22 assujetti?

23 R. Au niveau du BSDQ, non. Non, c'est une organisation
24 qui est quand même très bien structurée, donc il

1 n'y a pas vraiment...

2 Q. **[99]** Il n'y a rien qui vous vient en tête?

3 R. Non.

4 Q. **[100]** Donc, il faudrait voir avec ces régions-là,
5 pourquoi elles ont fait le choix de ne pas l'être?

6 R. Exact.

7 Q. **[101]** O.K. Vous en avez parlé un petit peu tantôt,
8 il y a une situation très particulière aux
9 entrepreneurs en maçonnerie, bon, qui se reflète
10 probablement dans d'autres corps de métiers, donc
11 notre propos n'est pas à l'exclusion des autres
12 corps de métiers qui pourraient être similaires,
13 mais plutôt pour illustrer justement ce genre
14 d'industrie là, c'est que, ils sont
15 particulièrement vulnérables sur le plan financier.
16 Vous comprendrez qu'un des aspects que la
17 Commission étudie est l'infiltration du crime
18 organisé dans le milieu de la construction. Les
19 entrepreneurs en maçonnerie sont tant dans le
20 domaine public que dans le domaine beaucoup plus
21 privé et résidentiel, de par leur corps de métier.
22 Et je comprends que par leur taille, mais par le
23 fait aussi qu'ils travaillent à la fin des travaux

1 de construction, ils sont très vulnérables, c'est
2 exact?

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[102]** Donc, qu'est-ce qui explique, là, cette
5 vulnérabilité? Donnez-nous l'exemple, expliquez-
6 nous pourquoi ils le sont?

7 R. Bien, écoutez, l'entrepreneur en maçonnerie, c'est
8 la finition, hein, c'est l'enveloppe du bâtiment,
9 donc c'est les derniers sur la liste à être... à
10 faire le contrat, donc également les derniers sur
11 la liste à être payés. Donc, souvent,
12 l'entrepreneur généraux (sic), c'est le dernier,
13 donc, bien... c'est-à-dire, l'entrepreneur en
14 maçonnerie est le dernier avec son... un des
15 derniers avec l'entrepreneur généraux (sic). Donc,
16 la difficulté, là, de recevoir les paiements,
17 comment je pourrais dire, dans les échéances
18 normales, soit de trente (30) jours, c'est
19 pratiquement, c'est pratiquement irréalisable, là,
20 au niveau des entrepreneurs en tant que tels.
21 D'ordre général, la plupart des entrepreneurs se
22 font payer du soixante (60) et même du quatre-
23 vingt-dix (90) jours. Donc, c'est très difficile
24 pour eux, là.

1 Q. **[103]** Et comme ils sont les derniers sur le
2 chantier, souvent, l'argent est moins rapidement
3 présent pour eux, c'est exact?

4 R. Exact.

5 Q. **[104]** O.K. Ils ont par contre des obligations, des
6 employés, du matériel, la location d'échafaudages.
7 Ils ont des obligations à rencontrer,
8 financièrement?

9 R. Oui, tout à fait.

10 Q. **[105]** Quelles sont les obligations qu'ils ont à
11 rencontrer?

12 R. Le quinze (15) de chaque mois, je pourrais dire,
13 c'était la date fatidique pour la plupart des
14 entrepreneurs, puisque le quinze (15), bon, c'est
15 les paiements à la Commission de la construction du
16 Québec. Donc, tout ce qui est les charges au niveau
17 des avantages sociaux pour les employés et tout ça,
18 et c'est également la date pour payer, que ce soit
19 à Revenu Québec ou ministère... Revenu Canada,
20 donc, c'est la date pour la remise des déductions à
21 la source.

22 Q. **[106]** O.K. Bon, le revenu, on comprend. Au niveau
23 des charges par rapport à la CCQ, quels sont les...

1 les, je dirais, pas les inconvénients, mais les
2 conséquences de ne pas rencontrer ces charges-là au
3 quinze (15) du mois?

4 R. Bien, écoutez, les pénalités sont faramineuses, que
5 ce soit une non-production d'une déclaration de
6 déductions à la source ou encore le paiement des
7 cotisations à la CCQ, ça engendre des pénalités
8 mensuelles qui sont établies, donc l'entrepreneur
9 qui commence à ne pas faire ses versements, bien,
10 il embarque dans l'engrenage des pénalités et des
11 taux d'intérêts qui sont quand même assez élevés.

12 Q. **[107]** O.K. Donc, ces charges-là sont importantes à
13 être payées en date du mois, parce qu'elles vont,
14 de toute façon, ça va être exponentiel, d'après ce
15 que vous dites?

16 R. Tout à fait.

17 Q. **[108]** O.K. Et, bon, compte tenu des difficultés
18 qu'ils ont à se faire payer, des difficultés qui
19 sont des difficultés opérationnelles, je dirais,
20 parce qu'ils sont les derniers sur le chantier, du
21 fait qu'ils n'ont pas nécessairement un gros fonds
22 immobilier non plus, au contraire, on parle
23 habituellement, le pickup, comme vous l'avez dit,
24 est son bureau, est son entreprise. Comment le

1 maçon fait-il pour voir à ces charges-là? Quelles
2 sont les sources de financement qui s'offrent à
3 lui?

4 R. Bien, écoutez, conséquemment... des sources de
5 financement, que ce soit emprunter à une banque ou
6 quoi que ce soit, c'est pratiquement impossible,
7 étant donné qu'il n'a pas rien, il n'a pas de biens
8 à mettre en garantie. Du matériel roulant, un
9 pickup, une scie, un mixeur, ça ne se met pas en
10 garantie pour l'entrepreneur. Donc, soit qu'il va
11 hypothéquer sa maison, réhypothéquer. À un moment
12 donné, il y a des limites. Et à ce moment-là, bien,
13 il peut se tourner sur des prêts privés.

14 Q. **[109]** O.K. Prêts privés de quel type?

15 R. Écoutez, il en existe plusieurs. Il en existe des
16 légaux, il en existe des illégaux, donc...

17 Q. **[110]** Mais si on parle des prêts privés qui sont
18 légitimes, là, quelles sont les conséquences de se
19 tourner vers un prêteur privé plutôt qu'un prêteur,
20 une banque, j'allais dire public, mais plutôt, je
21 parle plutôt d'une banque. Quelles sont les
22 différences?

23 R. Bien, c'est ça, une banque, ça prend des objets en
24 garantie, donc, ça c'est certain. Tandis qu'un prêt
25 privé légal, bien, à ce moment-là, bon, signe un

1 papier, puis... C'est certain, par contre, que les
2 taux d'intérêts sont extrêmement élevés pour eux.

3 Q. **[111]** Mais c'est la contrepartie, donc.

4 R. Exact.

5 Q. **[112]** Si tu n'as pas rien à mettre en garantie, le
6 paiement qui va se faire sur un taux d'intérêts
7 plus élevé.

8 R. Exact.

9 Q. **[113]** Donc, des charges financières
10 supplémentaires, donc une roue qui tourne et qui
11 peut être catastrophique, au bout du compte?

12 R. Un engrenage qui est difficile à s'en sortir.

13 Q. **[114]** O.K. Est-ce que les maçons ont d'autres
14 alternatives que, si on parle des milieux
15 légitimes, on a les banques, on a les prêteurs
16 privés à taux d'intérêts plus élevés, qui viennent
17 d'ailleurs ajouter à leur fardeau. Est-ce qu'il y
18 aurait d'autres... est-ce qu'il y a d'autres
19 alternatives ou il pourrait y avoir d'autres
20 alternatives? Comment l'Association voit ça, cette
21 problématique-là?

22 R. Écoutez, il n'y a pas vraiment d'autre solution,
23 là, au niveau... Vous parlez au niveau...

24 Q. **[115]** Est-ce qu'il peut y avoir la mise en place

1 d'un fonds d'aide? Est-ce qu'il peut y avoir des
2 négociations avec les banques pour avoir des prêts?
3 Est-ce qu'il y a des choses qui se sont faites au
4 niveau légitime pour aider les maçons ou c'est une
5 réalité toute bête à laquelle ils font face?

6 R. Bien, écoutez, c'est mon avis personnel, c'est
7 suite à des recherches que j'ai effectuées, ce qui
8 existe dans d'autres pays également. Si on pense à
9 l'Europe, ce qu'ils ont implanté, c'est la... la
10 Régie française du bâtiment, c'est inscrit au Code
11 civil - je ne me rappelle pas exactement, là,
12 l'article 1290 ou 1299 - l'argent... les donneurs
13 d'ouvrage se doivent de mettre l'argent en fiducie.
14 Donc, ça assure le paiement, un, à l'entrepreneur
15 général, et en même temps, en contrepartie, ça
16 assure aussi que l'enveloppe qui est réservée à un
17 sous-traitant va être... va être payée, là, à
18 temps, dans le trente (30) jours prescrit.

19 Q. **[116]** Donc, ce qui vient un peu donner une
20 garantie, puis si je comprends bien, ça, ça vise à
21 protéger, justement, le sous-traitant, qui est
22 l'entrepreneur en maçonnerie, et ça... ça oblige
23 l'entrepreneur général ou le client à mettre, si je
24 comprends bien votre propos, de côté une somme
25 d'argent pour garantir le paiement, et donc

1 soulager, si on veut, le maçon de ses charges
2 obligatoires, là.

3 R. Tout à fait, et en même temps c'est favorable pour
4 l'entrepreneur général aussi qui, lui aussi, doit
5 composer avec ses paiements. Donc, à ce moment-là,
6 c'est une condition gagnante pour, et les
7 entrepreneurs généraux, et les sous-traitants.

8 Q. **[117]** O.K. Donc, c'est une garantie ou une
9 disposition qui n'existe pas, pour les maçons, dans
10 notre paysage actuel?

11 R. Non.

12 Q. **[118]** Selon votre... à votre connaissance?

13 R. Non.

14 Q. **[119]** O.K. Et donc, si je comprends bien, le maçon
15 est un peu coincé, il est coincé entre exécuter un
16 contrat pour vivre, entre l'entrepreneur général
17 qui le paie probablement en dernier. Quand il
18 manque d'argent sur un chantier ou que l'argent est
19 allé ailleurs, c'est le maçon qui écope et qui doit
20 attendre, donc il se tourne, j'imagine, là, et moi,
21 c'est l'objet de mon propos, on peut se tourner
22 vers du financement alternatif qui n'est pas
23 légitime.

24 R. Tout à fait.

25 Q. **[120]** O.K. Toujours dans un souci de garder la

1 confidentialité, parce que ce n'est pas mon but
2 ici, vous étiez directrice générale d'une
3 association, et les membres se tournaient vers vous
4 en toute confiance. Est-ce que c'est, disons, des
5 choses qui vous ont été confiées, cet accès-là à de
6 l'argent, peut-être, qui vient du crime organisé,
7 ou de l'argent illégitime, dans le cadre de
8 blanchiment?

9 R. Oui. Ça m'a été confirmé par plusieurs
10 entrepreneurs.

11 Q. **[121]** O.K. Donc, des entrepreneurs qui se tournent
12 vers le financement illégitime parce qu'ils n'ont
13 pas d'autres alternatives? Comment ça fonctionne?

14 R. Tout à fait. Ils sont... Comme on dit,
15 l'expression, ils sont pris à la gorge, donc
16 c'est... Ils n'ont plus le choix. C'est... C'est ça
17 ou c'est la faillite. Donc... et les maçons,
18 d'ordre général, ont un défaut, c'est l'orgueil,
19 donc à ce moment-là ils veulent continuer, ils
20 veulent persévérer dans leur entreprise, donc ils
21 se tournent vers des prêts illégitimes.

22 Q. **[122]** O.K. Est-ce que vous avez... vous êtes
23 capable de me donner un ordre de grandeur? Est-ce
24 que vous diriez que c'est assez caractérisé dans le
25 milieu ou...

1 R. Écoutez. Je ne peux pas dire à quel... Le
2 pourcentage, je ne pourrais pas vous dire. C'est
3 quand même très secret, donc...

4 Q. **[123]** Ce n'est pas quelque chose qu'on...

5 R. Ça m'a été porté à ma connaissance, par contre je
6 ne pourrais pas vous dire le pourcentage, là.

7 Q. **[124]** Vous ne pouvez pas dire si c'est très répandu
8 ou non?

9 R. Non, pas du tout, je ne peux pas...

10 Q. **[125]** O.K. Je comprends qu'on n'en parle pas à ciel
11 ouvert...

12 R. Non.

13 Q. **[126]** ... quand on prend de l'argent illégitime
14 pour financer son entreprise.

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[127]** O.K.

17 (10:09:36)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[128]** Non mais, cela étant, quand on venait vous en
20 parler, est-ce qu'on est souvent venu vous en
21 parler, et est-ce que c'était des personnes
22 différentes qui vous parlaient de ça?

23 R. Oui. C'est des entrepreneurs, là, de différentes
24 régions. Pas une région en particulier, là.
25 Plusieurs entrepreneurs m'ont dit qu'ils étaient

1 pris, bon, avec cet engrenage-là, puis qu'ils
2 n'avaient pas le choix de continuer, là, sinon
3 c'était la faillite, puis on sait que, quand c'est
4 des prêts qui sont illégitimes, on ne peut pas
5 faire faillite, là.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[129]** Et ça, est-ce que... Vous diriez que le type
8 d'entreprise caractérisée par ça est d'à peu près
9 quelle grosseur? Qui sont les entreprises les plus
10 vulnérables de votre secteur, à l'infiltration ou à
11 l'injection d'argent illégitime?

12 R. Les plus vulnérables, selon vos données, là, ça
13 serait les... les entreprises de type moyennes.

14 Q. **[130]** O.K. Donc, en bas d'une dizaine d'employés?

15 R. Tout à fait. Qui s'essaient, qui se risquent à
16 faire des gros contrats commerciaux, mais dans le
17 fond, qui n'ont probablement pas les reins assez
18 solides pour le faire. Donc, le petit entrepreneur,
19 lui, va se tenir dans le résidentiel puis, bon, ça,
20 ça fonctionne correctement. C'est certain qu'aussi,
21 dans le résidentiel, il y a beaucoup de travail au
22 noir, mais l'entreprise de type moyenne, là, c'est
23 la plus vulnérable.

24 Q. **[131]** O.K. Et cette entreprise-là, en règle
25 générale, quand on vous parle, là, quelles sont les

1 conséquences, pour un entrepreneur en maçonnerie,
2 dans un cas type dont vous entendez parler, quelles
3 sont les conséquences pour lui de se tourner vers
4 ce financement illégitime là? Est-ce qu'il a, bon,
5 j'imagine, plus d'argent à payer? Est-ce qu'il perd
6 son entreprise? Comment ça fonctionne, en règle
7 générale?

8 R. Bien, écoutez, on...

9 Q. **[132]** Ce que vous en savez, là, de vos exemples.

10 R. Oui. Selon les exemples qu'on... qu'on m'a mis au
11 parfum, c'est une mainmise sur l'entreprise, là,
12 carrément, là. Donc, c'est une mainmise, et ensuite
13 c'est l'infiltration qui peut se faire, là, au
14 niveau... au niveau du blanchiment d'argent.

15 Q. **[133]** O.K. Est-ce que l'Association était au fait
16 de cette problématique? Vous, oui, mais est-ce que
17 l'Association était au fait de cette problématique-
18 là?

19 R. Oui. Tout à fait.

20 Q. **[134]** O.K. Et quelles étaient les discussions que
21 vous aviez par rapport à ça? J'imagine que
22 l'histoire du Code civil français, d'avoir une
23 espèce d'approvisionnement, de provision d'argent
24 fait pour les... les entrepre... je vais les
25 appeler les entrepreneurs en bout de piste sur un

1 chantier, était une des façons de discuter avec ça?
2 Est-ce que, au niveau de l'infiltration du crime
3 organisé, c'est une préoccupation de l'Association?

4 R. Oui. Tout à fait.

5 Q. **[135]** O.K. D'ailleurs, je pense que comme
6 directrice générale, promouvoir, défendre, là,
7 c'était quelque chose qui était très important pour
8 vous, cette problématique-là d'infiltration. On en
9 parle beaucoup présentement avec la... la tenue des
10 travaux de la Commission, mais c'est quelque chose
11 qui vous tenait à coeur bien avant l'existence de
12 la Commission, c'est exact?

13 R. Ah! oui oui, tout à fait.

14 Q. **[136]** O.K. Vous avez d'ailleurs... Je vais vous
15 demander, Madame Blanchette, onglet 1, une première
16 fois dans un journal, La voie du maçon, en deux
17 mille douze (2012), il y a eu, je pense, un encart
18 sur... Vous êtes... Vous faisiez, bon, à titre de
19 directrice générale, un éditorial. Je parle de la
20 page 8, et je parle de l'autre revue à l'onglet 1.
21 Vous devriez avoir une première revue, Madame
22 Blanchette.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Vous le produisez?

25 Me SONIA LeBEL :

1 Je vais la produire. Je vais vous demander de,
2 d'énoncer la cote.

3 LA GREFFIÈRE :
4 818.

5 Me SONIA LeBEL :
6 Parfait. 94P-818.

7
8 94P-818 : Revue La voie du maçon 2012 - Édition
9 spéciale

10
11 Alors donc, à la page 8, Madame Blanchette, à
12 l'éditorial de madame Bérard, je vais commencer,
13 peut-être, à vous faire la lecture un peu. Donc,
14 vous avez parlé de l'adoption du projet de Loi 33,
15 le projet de Loi 35 :

16 L'AEMQ se positionne comme
17 collaborateur en partenariat avec tous
18 les intervenants afin de combattre la
19 collusion, la corruption, ainsi que le
20 travail au noir.

21 C'est ce que vous avez mentionné, donc c'est les
22 salaires, en général, qui sont payés en argent
23 comptant, et c'est une autre porte d'entrée pour le
24 blanchiment, l'évasion fiscale, vous en avez parlé
25 tantôt.

1 R. Oui.

2 Q. **[137]** Donc, c'était une grosse préoccupation de
3 l'Association à ce moment-là?

4 R. Ah oui, tout à fait.

5 Q. **[138]** O.K. Et, bon :

6 L'AEMQ applaudit la mise sur pied de
7 l'Unité permanente anticorruption UPAC
8 instaurée à l'hiver 2011.

9 Et vous avez mentionné également l'existence et
10 l'avènement de la Commission Charbonneau, et je
11 pense que vous faites un appel à vos membres de
12 dénoncer. Vous dites que :

13 Nous soutenons que la meilleure façon
14 de mettre fin à la collusion est de la
15 dénoncer.

16 Êtes-vous toujours partisante (sic) de cet énoncé-
17 là, Madame Bérard?

18 R. Écoutez, je ne sais pas si on s'en va dans ce
19 terrain-là, mais...

20 Q. **[139]** On s'en va là.

21 R. Écoutez, j'ai été vraiment une des premières
22 victimes d'intimidation assez sévère...

23 Q. **[140]** Si vous permettez, pas parce que je veux vous
24 couper. On va la faire, on va y aller pas à pas

1 parce que c'est important, je pense, l'évolution de
2 la façon dont vous avez fini par être intimidée. Et
3 ce n'est pas un scoop, là, finalement, perdre ou
4 quitter votre poste. Donc, je pense que c'est
5 important parce que c'est au coeur de vos
6 préoccupations des maçons et de l'industrie puis
7 c'est un peu une raison pour laquelle vous êtes ici
8 ce matin, nous expliquer un peu les vulnérabilités
9 de votre industrie mais aussi la résistance, peut-
10 être, de cette industrie-là...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[141]** ... à ce qu'on la scrute et ce qu'on vienne
13 un peu, j'allais dire, brasser les cartes, pour
14 être plus gentille. Donc, on a la deuxième revue.
15 Parce que donc, je comprends que cette revue-là
16 faisait partie de vos... de vos fonctions de
17 directrice générale. C'est une revue qui est
18 soumise à l'approbation de votre comité exécutif,
19 c'est exact?

20 R. Oui, tout à fait. Toujours approuvée par la
21 présidente.

22 Q. **[142]** Donc, cet énoncé-là, de dénoncer, de
23 collaborer avec soit les travaux de la Commission
24 parce que, dans l'actualité, c'était la Commission

1 qui était présente ou l'UPAC ou peu importe
2 l'entité qui est chargée de faire la lutte à ces
3 difficultés-là, c'était votre préoccupation, la
4 préoccupation de l'Association et c'est entériné
5 par le comité exécutif, c'est exact?

6 R. Tout à fait.

7 Q. **[143]** À cette époque-là, qui était sur le comité
8 exécutif, Madame Bérard? Le président était
9 monsieur Turenne, c'est exact?

10 R. Oui, tout à fait.

11 Q. **[144]** Le vice-président, monsieur Tommasel, c'est
12 ça, Marco Tommasel.

13 R. Oui.

14 Q. **[145]** Vice-président, Pierre Tomassini?

15 R. Oui.

16 Q. **[146]** Le secrétaire trésorier, Denis Marcotte?

17 R. Oui.

18 Q. **[147]** Le directeur, Sylvain Gosselin.

19 Ça c'est des données qui sont sur le site public,
20 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je
21 ne fais qu'énumérer les postes en place à l'époque.
22 Et on voit, à cette époque-là, directeur de
23 formation, bon, Germain Filion et directrice

1 générale, Stéphanie Bérard. Donc, ça c'était en
2 date du dix-neuf (19) mars deux mille onze (2011)
3 et, jusqu'en deux mille douze (2012), c'était
4 encore votre... quand vous avez quitté, en
5 septembre, c'était encore ces gens-là qui étaient
6 en place?

7 R. Oui.

8 Q. **[148]** Et ce sont tous des gens issus du milieu de
9 la maçonnerie, si je comprends bien?

10 R. Oui, tout à fait.

11 Q. **[149]** Donc, des maçons de formation, des gens qui
12 ont été entrepreneurs en maçonnerie, donc ont tous
13 travaillé sur le terrain à un moment quelconque ou
14 travaillent encore sur le terrain?

15 R. Oui, tout à fait.

16 Q. **[150]** Donc, je comprends que cette revue-là est
17 entérinée par votre comité exécutif. Il y a une
18 seconde revue...

19 La première que vous avez exhibée, Madame
20 Blanchette, qu'on va également produire, Madame la
21 Greffière.

22 MADAME LA GREFFIÈRE :

23 819.

24 Me SONIA LeBEL :

1 Et cette revue-là qui date, toujours, je pense, du
2 printemps deux mille douze (2012), juin deux mille
3 douze (2012), Volume 20. Je vais vous demander la
4 page 2.

5

6 94P-819 : Journal La Voie du maçon, juin 2012,
7 Volume 20

8

9 Q. **[151]** À votre éditorial. Bon, vous faites, bon,
10 part de certaines difficultés ou certaines
11 questions par rapport à l'abolition du projet de
12 Loi 35, de la RBQ, mais ce qui m'amène c'est au
13 paragraphe... la colonne suivante, en haut du
14 paragraphe, on parle « et la Commission
15 Charbonneau ». Et là vous expliquez que :

16 L'AEMQ sera présente cet automne, lors
17 des auditions de la Commission
18 Charbonneau.

19 Je comprends qu'à l'époque, il avait été question
20 que votre témoignage ait lieu en septembre, octobre
21 deux mille douze (2012), ça avait été discuté au
22 niveau de la Commission avec vous, votre
23 collaboration sur l'industrie de la maçonnerie.

24 Comme collaborateurs, nous proposerons

1 des pistes de solutions concrètes et
2 réalisables afin que cessent la
3 collusion, la corruption et le travail
4 au noir. Ce sera donc un dossier à
5 suivre.

6 Ça aussi ça a été en juin deux mille douze (2012),
7 entériné par votre conseil exécutif?

8 R. Oui, tout à fait.

9 Q. **[152]** O.K. Qu'est-ce qui s'est passé suite à ça,
10 vous avez eu un comité exécutif, il y a un procès-
11 verbal qui en fait foi, qui date de juin deux mille
12 douze (2012), j'imagine que c'est dans la foulée de
13 cet article-là?

14 R. Oui, tout à fait.

15 Q. **[153]** O.K. Et, sur la Commission Charbonneau,
16 quelles ont été les discussions à ce comité
17 exécutif là, en juin deux mille douze (2012),
18 quelle était la... le point de vue ou l'optique de
19 l'Association?

20 R. Écoutez, en juin, le comité exécutif était tout à
21 fait d'accord, comme vous pouvez le constater dans
22 le procès-verbal. Donc, ils étaient au courant
23 également des dates que les enquêteurs venaient me
24 rencontrer au bureau. Donc... donc, je crois que

1 c'est le douze (12) juin, j'avais avisé le comité
2 exécutif que, le vingt (20) juin, je rencontrais
3 les deux enquêteurs, monsieur Milano et monsieur
4 Cloutier. Donc, ils étaient mis au courant.

5 Q. [154] O.K. Je ne produirai pas le procès-verbal
6 parce qu'à l'intérieur du procès-verbal il y a
7 plusieurs éléments qui ne nous concernent pas. Mais
8 en date, donc, du douze (12) juin deux mille douze
9 (2012), était présent l'entièreté du comité
10 exécutif, si on se fie au... à la prise des
11 absences, à l'exception de monsieur Gosselin et
12 Maucieri, qui était un nommé absent. Et on dit,
13 justement, dans ce procès-verbal-là que la...

14 Madame Bérard a été rencontrée par
15 la... par deux enquêteurs de la
16 Commission Charbonneau.

17 Que vous recevrez, vraisemblablement, un subpoena
18 et que vous y présenterez les problématiques et
19 solutions, telles que l'argent en fiducie, le BSDQ,
20 le prix moyen, le travail au noir, tout ce qu'on
21 vient de discuter un peu dans les vulnérabilités de
22 l'entreprise. Il y a un autre point qui a été
23 discuté, on a parlé également d'un tournoi de golf,
24 en deux mille six (2006), lors de ce comité

1 exécutif là. On a parlé d'un tournoi de golf qui
2 devait avoir lieu en deux mille douze (2012),
3 d'ailleurs on voit qu'il est annoncé dans la revue
4 qu'on vient de produire. Et on dit :

5 Point négatif, il semble qu'il y aura
6 preuve de corruption et collusion
7 suite à la présence de Guy Dufour et
8 Normand Ouimet à notre tournoi de golf
9 de 2006.

10 Monsieur Ouimet a joué au golf avec l'Association
11 en deux mille six (2006)?

12 R. Oui. Écoutez, moi, je n'étais pas présente à cette
13 époque-là. Par contre, au niveau des archives, là,
14 il y a des photos qui confirment sa présence au
15 tournoi de golf de l'AEMQ.

16 Q. **[155]** O.K. Quelqu'un présent sur le comité
17 exécutif, en deux mille douze (2012), était capable
18 de faire foi de ça, à votre comité exécutif,
19 monsieur Turenne, c'est exact?

20 R. Oui, tout à fait.

21 Q. **[156]** Donc, monsieur Turenne est présent aux
22 discussions, est présent lorsque ce procès-verbal-
23 là est confectionné, donc il confirme que monsieur
24 Ouimet était présent, en deux mille six (2006)?

1 R. Oui, tout à fait.

2 Q. **[157]** Est-ce qu'en deux mille six (2006), on était
3 au fait de qui était Normand Ouimet? En deux mille
4 six (2006). Peut-être pas en deux mille douze
5 (2012) mais en deux mille six (2006)?

6 R. Mais, j'ai aucune idée, là, comme je pourrais pas
7 m'avancer sur cette position-là puisque je n'étais
8 pas impliquée au niveau l'Association. Mais
9 j'imagine... j'ose espérer que oui.

10 Q. **[158]** O.K. Est-ce que, lors de la discussion, en
11 juin, est-ce qu'on vous a fait part si, en deux
12 mille six (2006), on savait qui était monsieur
13 Ouimet?

14 R. Oui.

15 Q. **[159]** Oui. Est-ce qu'on savait de quelle façon
16 monsieur Ouimet s'est retrouvé au tournoi de golf
17 de l'Association, en deux mille six (2006)? À
18 l'invitation de qui, est-ce que ça c'est... à votre
19 connaissance?

20 R. À l'invitation de qui, je pourrais pas vous dire.
21 Cependant, il était présent avec monsieur Guy
22 Dufour et monsieur Jocelyn Dupuis.

23 Q. **[160]** Jocelyn Dupuis. Et il a joué sur quel
24 « foursome », parce que là on en a trois, il en
25 manque un quatrième, avec qui a-t-il joué?

1 R. Écoutez, de mémoire, je crois que c'était avec le
2 président mais je ne suis pas certaine.

3 Q. **[161]** O.K. Mais il y a une photo sur laquelle...
4 bien, en tout cas...

5 R. Ils sont les quatre ensemble.

6 Q. **[162]** Il y a eu discussion au sujet d'une photo sur
7 laquelle ils étaient les quatre ensemble, donc
8 monsieur Turenne, monsieur Dupuis, monsieur Dufour
9 et monsieur Casper Ouimet, Normand Ouimet, c'est
10 exact?

11 R. Oui.

12 Q. **[163]** O.K.

13 R. Je n'ai jamais vu la photo, par contre.

14 Q. **[164]** Vous n'avez jamais vu la photo, mais elle a
15 été discutée en juin deux mille douze (2012)?

16 R. Oui, exact.

17 Q. **[165]** Et l'existence de cette photo-là n'était pas
18 remise en cause lors des discussions?

19 R. Non, pas du tout, c'est une photo qui a été publiée
20 également dans le cadre de l'émission Enquête.

21 Donc, c'est... elle était connue, cette photo-là.

22 Q. **[166]** O.K. Et au niveau de la discussion, en juin
23 deux mille douze (2012), à votre comité exécutif,
24 il n'y a personne qui remettait en cause

1 l'existence de ladite photo?

2 R. Non, pas du tout.

3 Q. **[167]** Parfait. Mais cette photo-là vous a amenés à
4 une discussion pour deux mille douze (2012); quelle
5 était la problématique avec le tournoi de golf de
6 deux mille douze (2012)?

7 R. Écoutez, dans le foursome présidentiel, donc, le
8 foursome avec le président, monsieur Dufour était
9 inscrit dans son foursome. Donc... et à cette
10 époque-là, son procès n'avait pas eu lieu et
11 monsieur Guy Dufour avait dix-sept (17) chefs
12 d'accusation portés contre lui dans le cadre de
13 l'opération Diligence. Donc, moi en tant que
14 directrice générale, étant donné que j'avais un
15 mandat de protéger mon industrie, il était hors de
16 question que je puisse asseoir monsieur Dufour à la
17 table présidentielle lors du souper.

18 Q. **[168]** O.K. Donc, le but des discussions c'était
19 quelqu'un faisait l'objet d'accusations, on est
20 remonté en deux mille six (2006) où on avait, à
21 l'aide d'une photo, des liens à faire entre
22 certaines personnes dont ce monsieur Dufour là.
23 Donc, pour vous c'était impératif que cette
24 personne-là ne pouvait pas être présente, là, dans
25 les circonstances, à tout le moins à la table

1 présidentielle?

2 R. Exact. D'être présent, peut-être, mais pas assis à
3 la table présidentielle. C'est la table qui
4 représente l'Association. Donc, je ne voulais pas
5 créer vraiment une situation de conflit, là, envers
6 tous les membres qui allaient être présents.

7 Q. **[169]** On parle, en général, quand on assoit
8 quelqu'un à notre table, ou qu'on joue avec, on
9 cautionne un petit peu, c'est ça? Selon votre
10 vision par rapport à défendre l'Association?

11 R. Tout à fait.

12 Q. **[170]** Parfait. Alors, quelle a été, là, la façon
13 dont se sont déroulées les discussions par rapport
14 à ça, la réaction de votre comité exécutif de
15 monsieur Turenne, entre autres, qui était le
16 président?

17 R. Écoutez, première des choses, moi j'ai téléphoné au
18 président, je lui en ai fait part. Sa première
19 réaction a été assez farfelue, il m'a répondu :
20 « On va faire la première page du Journal de
21 Montréal ». Donc, et par la suite, bon, il s'est
22 raisonné et on en a discuté en comité exécutif et
23 il avait pris l'engagement de retirer le nom de
24 monsieur Dufour dans son foursome. Donc, là, ce qui
25 est arrivé, je n'étais plus présente, là, j'étais

1 en congé de maladie quand le tournoi de golf a eu
2 lieu. Donc, je ne peux pas vous dire s'il avait
3 respecté son engagement.

4 Q. **[171]** O.K. Donc, au niveau des discussions à la
5 table, bon, après la première boutade, là, je
6 comprends qu'il a entendu raison. Il a pris
7 l'engagement de retirer monsieur Dufour de la table
8 présidentielle et de son foursome également, si je
9 comprends bien?

10 R. C'est ce qu'il avait pris comme engagement envers
11 moi.

12 Q. **[172]** O.K. Mais vous ne savez pas si ça s'est
13 concrétisé lors du tournoi qui a eu lieu finalement
14 quand?

15 R. Au mois d'août.

16 Q. **[173]** Au mois d'août et vous étiez en congé de
17 maladie, à ce moment-là?

18 R. Oui.

19 Q. **[174]** O.K. Parfait. Il y a eu une seconde
20 rencontre, bon, ce comité exécutif là, donc,
21 entérine la collaboration avec la Commission, on a
22 la problématique du tournoi de golf et de la
23 proximité peut-être avec des gens qui pourraient
24 ternir l'image de l'Association et qu'on ne veut
25 pas voir dans notre milieu. Je comprends pourquoi.

1 On l'a expliqué aussi en fonction des
2 vulnérabilités de votre... votre industrie
3 particulière. Il y a eu une rencontre d'organisée
4 avec les enquêteurs de la Commission, c'est exact?

5 R. Oui, le quatre (4) juillet deux mille douze (2012).

6 Q. **[175]** O.K. Et ça entre le mois de juin, le douze
7 (12) juin et le quatre (4) juillet, il n'y a pas eu
8 d'autres discussions avec votre comité ou votre
9 président?

10 R. Oui, moi j'ai rencontré le président à ses bureaux
11 le vingt-six (26) juin deux mille douze (2012) et
12 il y avait aucune problématique quant à rencontrer
13 les enquêteurs, qu'il soit présent pour venir leur
14 expliquer c'est quoi le rôle de la Commission.
15 Donc, à l'époque il faut se rappeler que la
16 Commission n'avait pas débuté ses travaux. Donc,
17 c'était pour vraiment... leur inquiétude...
18 (10:24:02)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[176]** Les audiences n'étaient pas...

21 R. Exact.

22 Q. **[177]** ... encore commencées?

23 R. C'est ce que je voulais dire, je m'excuse.

24 Q. **[178]** Les travaux étaient commencés.

25 R. Je m'excuse, Madame la Présidente.

1 Me SONIA LEBEL :

2 Q. **[179]** Oui, la preuve, on était en rencontre avec...
3 avec vous.

4 R. Oui.

5 Q. **[180]** Donc...

6 R. Et donc, le vingt-six (26) juin monsieur Turenne me
7 dit : « Aucun problème, on va accueillir les
8 enquêteurs, donc, qu'ils viennent, bon, s'exprimer,
9 tout ça ». Le fameux quatre (4) juillet arrive et
10 ils ont souffert d'une profonde amnésie collective,
11 disant que, bon, je ne les avais pas informés quant
12 à mes rencontres avec les enquêteurs. Donc... et
13 ça, je parle uniquement le comité exécutif, là. Le
14 conseil d'administration, je crois que même encore
15 aujourd'hui ne sont probablement pas au courant,
16 là, des faits, des faits qui ont été... qui ont
17 été... qui ont eu vraiment lieu. Donc, écoutez,
18 j'étais très mal à l'aise pour les deux enquêteurs,
19 soit monsieur Milano et monsieur Cloutier, ils se
20 sont faits, en bon Québécois, ils se sont faits
21 cuisiner. Ils n'étaient vraiment pas les bienvenus.

22 Q. **[181]** Le but... le but de cette rencontre-là était
23 tout simplement d'exposer un peu le genre de...
24 de... parce que vous étiez, bon, l'Association a
25 été approchée à titre de témoin expert, si on veut?

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[182]** Et je le prends au sens très large, c'est-à-
3 dire parce que vous avez comme... comme
4 regroupement le privilège d'avoir un certain point
5 de vue sur un certain secteur de l'industrie de la
6 construction. Donc, c'était le but d'approcher
7 l'Association et c'était le but de votre
8 collaboration en juin deux mille douze (2012), on
9 se comprend?

10 R. Tout à fait et c'est à la demande de membres, donc,
11 qui ont dit : « Allez voir madame Bérard ». Un,
12 j'étais neutre puisque je n'étais pas propriétaire
13 d'une entreprise. Donc, je pouvais vraiment parler
14 ouvertement sans qu'une entreprise quelconque
15 puisse en souffrir. Donc, c'est de cette optique-
16 là. Et donc, à ce moment-là, les enquêteurs
17 venaient seulement expliquer, bon, le
18 fonctionnement de la Commission et tout ça. Et leur
19 expliquer également que quand on reçoit un
20 subpoena, c'est un individu, ce n'est pas un
21 groupe. Donc, c'était de cette façon-là qu'ils sont
22 venus. Et c'est là que la pression a commencé,
23 l'intimidation, on m'a clairement dit...

24 Q. **[183]** Cette rencontre-là, si je comprends bien,
25 l'atmosphère était, je dirais, tiède, mais même

1 plutôt froide?

2 R. Ouf, très... très... à la limite du respect.

3 Q. **[184]** À la limite du respect?

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[185]** Et pour vous et pour les gens qui venaient
6 faire la présentation?

7 R. Pour les enquêteurs.

8 Q. **[186]** Est-ce qu'on vous avait, juste avant la
9 présentation ou la présence des enquêteurs, est-ce
10 que vous aviez commencé à sentir la température, si
11 on veut?

12 R. Pas du tout. Comme je vous dis, le vingt-six (26)
13 juin le président était entièrement en accord, ils
14 étaient tous au courant. Donc, l'ordre du jour
15 avait été envoyé, il n'y avait pas de secret pour
16 personne, mais c'est là...

17 Q. **[187]** Avez-vous une idée de ce qui a pu changer
18 entre le vingt-six (26) juin et le quatre (4)
19 juillet, quelque chose à laquelle (sic) vous auriez
20 connaissance?

21 R. Bien, écoutez, maintenant d'un regard extérieur,
22 possible collusion, je n'ai aucune idée.

23 J'aimerais... j'aimerais pouvoir l'expliquer, mais
24 on m'a vraiment muselée, là, et on m'a empêchée...
25 on m'a empêchée de vouloir collaborer avec les

1 enquêteurs quand justement tout... tout était
2 inscrit dans les revues, tout était inscrit, mais
3 c'était vraiment, je pense que je vais utiliser le
4 terme pour... je vais le mettre entre guillemets,
5 là, on m'a dit clairement : « Tu vas fermer ta
6 gueule ». Donc, c'est ce que j'ai vécu et...

7 Q. **[188]** D'ailleurs, vous avez eu, suite à cette
8 rencontre-là, un message, n'est-ce pas?

9 R. Ah, oui, j'ai eu un message sur mon répondeur, là,
10 la même phrase. Donc... et il y a eu d'autres
11 événements aussi, par la suite.

12 Q. **[189]** Juste peut-être pour préciser un peu, êtes-
13 vous à même d'identifier qui était la voix sur
14 votre répondeur?

15 R. On a essayé de retracer avec ma compagnie de
16 téléphone, puis c'était un numéro bloqué.

17 Q. **[190]** Numéro bloqué, puis au niveau de la voix, ce
18 n'est pas quelqu'un que vous étiez en mesure
19 d'identifier?

20 R. Je ne sais pas, je ne pourrais pas...

21 Q. **[191]** C'était une voix d'homme ou de femme?

22 R. Oui, c'était une voix d'homme.

23 Q. **[192]** O.K. Mais pour...

24 (10:28:12)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[193]** Donc, ce n'était pas la même personne qui
3 vous l'avait dit en personne?

4 R. Ils me l'ont tous dit. Le comité exécutif, ils me
5 l'ont tous dit de façon unanime le quatre (4)
6 juillet, devant les enquêteurs.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[194]** O.K. Mais la voix sur votre répondeur, vous
9 n'étiez pas capable de faire un lien avec une
10 personne en particulier?

11 R. Non, pas du tout.

12 Q. **[195]** Mais je comprends que ça suit, là, c'est la
13 même journée, ça suit la réunion?

14 R. Oui, oui, c'est la même journée, c'est à mon retour
15 à la maison.

16 Q. **[196]** O.K.

17 R. Et effectivement, là, j'ai mis au courant
18 immédiatement l'enquêteur, monsieur Cloutier.

19 Q. **[197]** O.K. Et pourtant, les discussions avec le
20 comité exécutif, les discussions avec les
21 enquêteurs, à l'époque, se traduisaient en termes
22 généraux de l'industrie, n'est-ce pas?

23 R. Tout à fait.

1 Q. **[198]** O.K. Et à votre connaissance, vous n'aviez, à
2 cette époque-là, rien à dire qui pouvait atteindre
3 particulièrement quelqu'un autour de la table du
4 comité exécutif?

5 R. Pas du tout. Je n'avais que d'éloges de la part des
6 membres du conseil d'administration, donc ils
7 étaient tous très satisfaits. J'avais régulièrement
8 des courriels de félicitations, donc il n'y a rien
9 qui pouvait porter à ma connaissance, là, de subir
10 cette pression-là.

11 Q. **[199]** O.K. Donc, pour l'industrie en général, et je
12 vais faire vraiment la différence entre l'industrie
13 et les individus autour de la table, pour
14 l'industrie, pour l'Association, votre témoignage
15 et votre collaboration à titre d'expert dans ce
16 domaine-là, et quand je parle d'expert c'est parce
17 que vous avez comme une connaissance particulière,
18 c'était salué, bienvenu et positif, là?

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[200]** Donc, ça rentrait tout à fait dans le cadre
21 de promouvoir, de défendre ou d'aider l'industrie,
22 peut-être en soulevant des problématiques devant la
23 Commission, si on peut être capable d'en arriver à

1 certaines recommandations. C'était l'optique de
2 base, c'était la façon dans laquelle c'était amené
3 à votre comité exécutif?

4 R. Tout à fait.

5 Q. **[201]** Et jusqu'au quatre (4) juillet, il n'y en
6 avait pas de problème?

7 R. Non. Il n'y avait aucun problème.

8 Q. **[202]** O.K. Donc, vous n'êtes pas capable
9 d'expliquer cette espèce de bâillon-là qu'on a
10 voulu vous mettre?

11 R. Non, je peux... même encore à ce jour, je ne
12 pourrais pas vous expliquer le pourquoi.

13 Q. **[203]** O.K. Ça ne se termine pas là?

14 R. Peut-être parce qu'ils ne veulent pas que ça
15 change, je ne le sais pas. C'est une possibilité.

16 Q. **[204]** Et quel serait, rapidement, selon Stéphanie
17 Bérard, pourquoi, et je parle en termes généraux,
18 pas nécessairement les gens autour de la table,
19 mais pourquoi quelqu'un voudrait ne pas vouloir que
20 ça change? Belle phrase, là, mais...

21 R. Écoutez, peut-être qu'ils sont satisfaits de ce qui
22 se passe présentement. Je n'ai aucune idée.

23 Q. **[205]** Il pourrait y avoir des avantages à ne pas
24 avoir la lumière sur nous?

1 R. Tout à fait.

2 Q. **[206]** O.K. Donc, ça ne s'est pas arrêté là, hein,
3 je pense? Vous avez eu un téléphone le quatre (4)
4 novembre. Euh! quatre (4) juillet, excusez-moi, le
5 quatre (4) juillet. Vous êtes arrivée à la maison,
6 vous avez un coup de téléphone. Par la suite, est-
7 ce que vous êtes retournée au travail?

8 R. Écoutez, avec... on venait de me couper les deux
9 bras, les deux jambes, là, autrement dit. Tout
10 fonctionnait bien, et du jour au lendemain, donc,
11 j'ai... et considérant l'ampleur du travail que
12 j'effectuais, mettons, je faisais énormément
13 d'heures, là, par semaine, j'étais complètement
14 effondrée. Donc, je me suis retirée. J'ai dit, je
15 vais prendre un petit break, comme on dit. J'étais
16 non fonctionnelle, donc j'avais besoin, là, de me
17 ressaisir. Donc, j'ai pris un congé de maladie.

18 Q. **[207]** O.K. Au niveau du comité exécutif, ça s'est
19 traduit comme un congé de maladie?

20 R. Oui.

21 Q. **[208]** Est-ce que vous avez expliqué ce que vous
22 avez eu comme téléphone? En avez-vous parlé à
23 quelqu'un à ce moment-là, à part les enquêteurs, au
24 niveau du comité exécutif, le téléphone du quatre

1 (4) juillet sur votre répondeur, est-ce que ça a
2 été dit à quelqu'un, est-ce que ça a été discuté?

3 R. Ça a non seulement été dit, ça a été écrit, au
4 niveau de la Commission de la santé et sécurité au
5 travail. Donc, même, ils ont été tenus coupables de
6 harcèlement psychologique à mon égard, donc oui, il
7 y a eu des écrits, ils ont été, ils ont été très
8 mis au courant.

9 Q. **[209]** O.K. Mais face à face, est-ce que vous avez
10 eu à discuter à ces gens-là en juillet?

11 R. Non, pas en juillet. La discussion a eu lieu le
12 seize (16) septembre, si ma mémoire est bonne.

13 Q. **[210]** Donc, à partir du quatre (4) juillet, en
14 apparence, ça mettait fin à votre collaboration
15 avec la Commission, si je comprends bien?

16 R. Écoutez, ce qu'on m'avait dit, c'est que justement,
17 un subpoena c'est un individu qui le reçoit, donc
18 je ne savais pas, là, si j'allais le recevoir ou
19 non. Les travaux étaient suspendus, je crois,
20 pendant la période estivale, donc je n'étais pas au
21 courant...

22 Q. **[211]** Les audiences devaient reprendre en
23 septembre, donc...

24 R. Oui, tout à fait.

1 Q. **[212]** Parfait. Donc, en juillet, on n'était pas en
2 audiences publiques. Vous revenez le seize (16)
3 septembre?

4 R. Euh...

5 Q. **[213]** Le quatorze (14), ça se peut?

6 R. Oui. Bien, dans ces dates-là, début...

7 Q. **[214]** O.K. Donc, début septembre, mi-septembre?

8 R. Oui.

9 Q. **[215]** Vous revenez en poste?

10 R. Oui.

11 Q. **[216]** Donc, ça se passe comment, votre rencontre?

12 Parce que là vous devez à nouveau faire face à ces
13 gens-là qui avaient été plutôt...

14 R. Écoutez, j'ai eu une rencontre qui s'est très bien
15 passée avec le président, monsieur Turenne, et le
16 vice-président bâtiments neufs, monsieur Tomassini,
17 et mon conjoint était présent avec moi. On avait
18 plusieurs points de discussion, dont justement, là,
19 ma collaboration à la Commission Charbonneau, et
20 tout était correct. Mon retour fonctionnait bien.
21 On m'a même dit : « Écoute, on est tellement
22 contents », la rencontre a eu lieu un vendredi,
23 « on s'est dit, on va passer un bon week-end, on

1 est contents que tu reviennes, puis j'espère, bon,
2 que ça va bien », tout ça. Donc, il n'y avait
3 aucune problématique.

4 Q. **[217]** Est-ce que vous avez eu une discussion sur
5 votre subpoena, par contre, avec eux?

6 R. Oui. Bien, je leur ai dit que si je recevais un
7 subpoena, je ne procédera pas à un outrage au
8 tribunal, donc c'est certain que j'allais, j'allais
9 venir.

10 Q. **[218]** O.K. Mais est-ce qu'on avait l'air à avoir
11 tendance, ou est-ce qu'on vous a demandé peut-être
12 de voir où c'en était votre collaboration avec la
13 Commission lors de cette rencontre-là, le quatorze
14 (14) septembre?

15 R. C'est certain qu'ils m'ont demandé de ne pas
16 communiquer avec les enquêteurs, d'attendre, là...

17 Q. **[219]** D'attendre?

18 R. Oui.

19 Q. **[220]** Puis votre réponse a été : « Si j'ai un
20 subpoena, je n'aurai pas le choix »?

21 R. Exact.

22 Q. **[221]** O.K. Donc, par la suite, qu'est-ce qu'on vous
23 a offert? Vous deviez rentrer en poste, qu'est-ce

1 qu'on vous a dit?

2 R. Oui. On m'a dit : « Reste chez toi en attendant
3 qu'on fasse une rencontre de comité exécutif. » Et
4 le lendemain de la rencontre du comité exécutif,
5 j'étais congédiée.

6 Q. **[222]** Est-ce qu'on vous avait fait part de cette
7 éventualité-là, lors du quatorze (14) septembre?

8 R. Pas du tout. Pas du tout. C'était, ils étaient très
9 heureux que je revienne, puis jamais qu'il y a eu
10 question de ça, donc... donc, c'est ce qui s'est
11 passé.

12 Q. **[223]** Donc, il y a eu question le quatorze (14)
13 septembre, vous étiez la bienvenue. Retour au
14 travail, tout va bien. « Stéphanie, on est contents
15 de te revoir, by the way, est-ce que tu collabores
16 toujours avec la Commission? - Si j'ai un subpoena,
17 je n'ai pas le choix. » Travail à la maison, puis
18 après ça, lettre de congédiement?

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[224]** O.K. Est-ce que dans la lettre de
21 congédiement on vous donne des motivations, des
22 explications? Je ne veux pas qu'on entre dans le
23 détail de votre dossier, naturellement, ce n'est

1 pas le cas, parce que je sais qu'il y a un dossier
2 pendant par rapport à ça, et ce n'est pas mon
3 propos. Donc, je ne veux pas qu'on entre dans cette
4 zone-là. Je veux juste savoir si on vous fait part
5 de, à la face même de la lettre, d'explications?

6 R. Non. Aucune explication.

7 Q. **[225]** O.K. Est-ce que vous avez communiqué avec ces
8 gens-là pour demander... je ne veux pas
9 nécessairement avoir des réponses, mais demander
10 des explications?

11 R. Non.

12 Q. **[226]** O.K. Vous avez choisi une autre voie, c'est
13 parfait. Ça ne s'arrête pas là, je pense, hein? Là
14 vous êtes...

15 R. Non. Le cauchemar commence par la suite.

16 Q. **[227]** Oui. Là on commence... on entre dans la zone
17 qui est peut-être un petit peu plus difficile pour
18 vous, je comprends ça.

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[228]** Qu'est-ce qui se passe par la suite? Là on
21 est à la fin septembre à peu près, vingt-sept (27)
22 septembre, c'est exact?

23 R. Oui, tout à fait.

24 Q. **[229]** Aux alentours. Qu'est-ce qui se passe par la

1 suite? Donc, vous avez bien mentionné à
2 l'Association « si j'ai un subpoena, j'ai pas le
3 choix ». Avez-vous votre subpoena? Est-ce qu'il a
4 été confirmé à un certain moment donné?

5 R. Non, pas à cette époque-là.

6 Q. **[230]** Pas à cette époque-là.

7 R. Non.

8 Q. **[231]** Mais, on avait... bon, on avait discuté avec
9 vous que votre témoignage était toujours pertinent,
10 mais qu'il s'inscrivait peut-être dans une autre
11 phase des travaux, c'est exact?

12 R. Tout à fait.

13 Q. **[232]** O.K. On n'avait pas dit « Madame Bérard,
14 c'est fini, oubliez ça, c'est certain que vous ne
15 viendrez pas témoigner ».

16 R. Non, non, non, c'était... c'était vraiment pendant,
17 là.

18 Q. **[233]** Ça faisait partie des... encore d'une
19 possibilité, votre collaboration avec la
20 Commission. Parfait. Donc, qu'est-ce qui se passe
21 au niveau de... de l'automne deux mille douze
22 (2012)?

23 R. Écoutez, j'ai eu de l'intimidation chez moi, donc
24 un...

25 Q. **[234]** O.K. Ça a fonctionné comment?

1 R. Un véhicule suspect qui se stationnait... Écoutez,
2 en avant de ma résidence, c'est un club privé,
3 c'est un... si on veut, c'est le stationnement pour
4 le club pour...

5 Q. **[235]** Un club privé...

6 R. Oui.

7 Q. **[236]** ... parce qu'on ne donnera pas
8 d'information...

9 R. Non, c'est ça.

10 Q. **[237]** ... pour identifier votre lieu de résidence.

11 R. Non.

12 Q. **[238]** Donc, en face de chez vous, il y a un
13 station...

14 R. Un terrain vacant.

15 Q. **[239]** ... un terrain vacant...

16 R. Un terrain vacant.

17 Q. **[240]** ... puis c'est un stationnement propice à ça.

18 R. Oui.

19 Q. **[241]** O.K.

20 R. Et le véhicule se stationnait et puis, bon,
21 spotlight sur... sur ma résidence puis assez
22 intimidant, là, comme... comme situation.

23 Q. **[242]** Bon. Une fois, on peut penser que c'est
24 quelqu'un qui consulte son iPod pendant que les
25 phares sont ouverts, mais je comprends que ça ne

1 s'arrête pas là, là.

2 R. Non, non. Il y a eu plusieurs épisodes puis, bon,
3 un véhicule qui passe très très lentement devant
4 chez moi. Et ce qui est une situation assez
5 spéciale, c'est que mon conjoint n'était jamais
6 présent. Donc, est-ce qu'on le suivait? Je ne sais
7 pas, j'ai aucune idée, je pourrais pas vous dire.
8 Les policiers n'ont jamais été capables
9 d'identifier non plus, donc le temps que je
10 faisais... que je faisais l'appel, donc le véhicule
11 avait quitté.

12 Q. **[243]** Est-ce que c'est toujours le même type de
13 véhicule?

14 R. Oui.

15 Q. **[244]** Assez pour faire un lien?

16 R. Bien, il y avait deux types de véhicule, donc un
17 Suburban noir, vitres teintées, et un pickup blanc.

18 Q. **[245]** O.K. Et c'étaient toujours les mêmes deux
19 véhicules?

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[246]** Il faut dire que ce manège-là a eu lieu à
22 combien de reprises?

23 R. Ah! Écoutez, je pourrais pas... une dizaine de fois
24 peut-être.

25 Q. **[247]** O.K. Et ça a commencé quand la première... le

1 premier épisode?

2 R. Écoutez, le dix-huit (18) octobre, il me semble, le
3 dix-huit (18) octobre et ça s'est prolongé, là,
4 assez...

5 Q. **[248]** Jusqu'après le... jusque dans le courant du
6 mois de janvier, je crois, hein?

7 R. Oui, jusqu'au mois de janvier, oui.

8 Q. **[249]** Mois de janvier deux mille treize (2013).

9 R. Oui.

10 Q. **[250]** O.K. Ça a été pris au sérieux par... par les
11 policiers? Vous avez fait l'objet... vous faites, à
12 cette époque-là, l'objet de protection?

13 R. Oui, tout à fait.

14 Q. **[251]** O.K. C'est... on n'a jamais été en mesure
15 d'identifier ces gens-là?

16 R. Non.

17 Q. **[252]** O.K.

18 R. Je ne crois pas.

19 Q. **[253]** O.K. Pas à votre connaissance.

20 R. Non, exact.

21 Q. **[254]** Est-ce que vous aviez déjà fait l'objet de
22 telles... de telles manoeuvres ou de telles
23 intimidations dans le passé, Madame Bérard? Avez-
24 vous un passé qui pourrait le... le justifier ou
25 l'expliquer?

1 R. Pas du tout, pas du tout. J'ai... écoutez, on a
2 tous été victime un jour ou l'autre dans notre vie
3 d'une certaine forme d'intimidation, que ce soit de
4 collègues, tout ça, des choses comme ça, mais
5 pas... On parle du crime organisé, là, on parle
6 de... Je n'ai jamais vécu une situation aussi...

7 Q. [255] Angoissante.

8 R. Oui, oui. Pour mes enfants aussi, ça a été
9 tellement pénible pour eux que c'est... j'ai pas de
10 mots pour décrire cette situation-là. Je ne le
11 souhaite pas à personne, personne.

12 Q. [256] O.K. Avez-vous eu des contacts? Des
13 téléphones? Des... des messages? À part... à
14 part... Puis je ne minimise pas, là, pas du tout,
15 mais à part cet épisode-là du... des véhicules qui
16 passent lentement devant chez vous, s'arrêtent et
17 éclairent l'intérieur de votre maison - parce que
18 je comprends que vous avez expliqué que votre
19 maison est vitrée en avant...

20 R. Oui.

21 Q. [257] ... donc c'était assez... assez
22 impressionnant comme... comme situation.

23 R. Ah! Oui, oui. Tout à fait.

24 Q. [258] O.K.

25 R. Tellement que je me cachais en arrière de mon îlot

1 de cuisine, donc c'était... c'est assez spécial.

2 Oui.

3 Q. **[259]** Et ça pouvait durer combien de temps cet
4 épisode-là à chaque fois?

5 R. Je dirais trois, quatre minutes, cinq minutes.

6 Q. **[260]** On s'entend, là, ce n'est pas le hasard de
7 deux phares de quelqu'un qui est stationné là.

8 R. Non, non, non, non. Pas du tout.

9 Q. **[261]** O.K. Avez-vous eu... vous avez eu un
10 téléphone sur votre répondeur le quatre (4)... le
11 quatre (4) juillet - je suis toujours portée à dire
12 « novembre », je ne sais pas pourquoi - le quatre
13 (4) juillet. Est-ce que vous avez eu d'autres types
14 de messages de ce genre-là?

15 R. Bien, écoutez, à part... c'est le directeur par
16 intérim, là, celui qui m'a succédé, avait téléphoné
17 mon conjoint, donc il menaçait... parce que j'avais
18 encore le... j'ai encore un portable qui avait été
19 payé par l'Association. Et moi, par contre, mon
20 mobilier de bureau personnel était à l'Association.
21 Donc, l'entente que nous avons prise en médiation
22 était qu'ils me livrent mon bureau et que, par la
23 suite, bon, j'enverrais par courrier Purolator ou
24 peu importe, le portable. Le directeur par intérim
25 a menacé mon conjoint de venir à la maison le

1 chercher. Donc là, mon conjoint a dit « on coupe
2 les communications, là, c'est clair, là. Vous aviez
3 pris un engagement, vous ne l'avez pas respecté,
4 donc... » là on est toujours en attente.

5 Q. **[262]** Et ce portable-là, est-ce qu'il contenait des
6 documents de l'Association, des informations par
7 rapport à l'Association que vous aviez cumulés ou
8 gérés pendant votre rôle de directrice générale?

9 R. Bien, c'est certain, tous mes courriels.

10 Q. **[263]** O.K.

11 R. Mais, mis à part, non, on fonctionnait sur...

12 Q. **[264]** Sur un portail.

13 R. Oui, sur un portail, donc c'est vraiment
14 uniquement, là, mes courriels.

15 Q. **[265]** O.K. Ça s'est arrêté à quel moment cette...
16 cette intimidation-là, ces événements, ces épisodes
17 problématiques?

18 R. Bien, comme je vous dis, en janvier. En janvier,
19 là, c'est là que j'ai remarqué que ça avait
20 pratiquement cessé, là.

21 Q. **[266]** O.K. Faites-vous un lien, vous, avec un
22 événement quelconque?

23 R. Il y a deux possibilités. Le huit (8) janvier, ils
24 ont été tenus coupables de harcèlement
25 psychologique à mon égard. Donc, ça, ça peut...

1 Q. [267] Ça peut être une piste pour...

2 R. Oui.

3 Q. [268] Dans votre tête à vous, c'est une piste de
4 réponse.

5 R. Tout à fait.

6 Q. [269] O.K.

7 R. Et également, c'est dans le mois de... je peux pas
8 vous dire la date, là, janvier, février, que
9 monsieur Guy Dufour a plaidé coupable à quatre
10 chefs d'accusation, donc ça peut être un autre...
11 une autre possibilité.

12 Q. [270] Il a réglé son dossier.

13 R. Oui.

14 Q. [271] Et vous, dans votre période, dans votre tête,
15 ça correspond avec la cessation, si vous voulez,
16 des événements?

17 R. Tout à fait.

18 Q. [272] O.K. Vous avez... vous n'êtes pas retournée
19 au sein de l'Association, Madame Bérard?

20 R. Non, pas du tout. Pas du tout.

21 Q. [273] O.K. Le but de votre témoignage aujourd'hui,
22 c'est lequel? Parce que vous exposez des choses,
23 vous vous mettez, là, sur... vous exposez votre
24 situation personnelle. Vous avez été très
25 vulnérable à cette époque-là. On peut comprendre

1 que c'est difficile pour vous, mais pourquoi vous
2 faites ça aujourd'hui?

3 R. Bien, écoutez...

4 Q. **[274]** Parce qu'il y avait un premier but en juin
5 deux mille douze (2012), hein...

6 R. Oui.

7 Q. **[275]** ... mais là on a étendu à un autre aspect.

8 R. Bien, c'est ça. Moi j'ai toujours eu à coeur, et
9 j'ai encore à coeur, même si je ne suis plus du
10 tout dans... dans ce domaine-là, je suis dans un
11 autre domaine complètement différent. Par contre,
12 j'ai toujours eu à coeur l'industrie, et le... Mon
13 premier but était vraiment d'amener des pistes de
14 solution, que ce soit, bon, l'argent placé en
15 fiducie ou des choses comme ça. Mais maintenant, je
16 pourrais vous dire que c'est un autre mandat. C'est
17 que, il faut dénoncer l'intimidation.

18 On enseigne à nos jeunes - j'ai deux
19 adolescents - on enseigne à nos jeunes, dans les
20 écoles, de dénoncer l'intimidation, puis si on ne
21 le fait pas, bien, à ce moment-là, on ne peut pas
22 améliorer les choses. Donc, c'était aussi, là, une
23 portion... Écoutez... Venir dire à la population,
24 là, que ça... ça a été très difficile pour moi, là,
25 à ce niveau-là.

1 Q. [276] O.K. Et puis je comprends également, de par
2 votre rôle de directrice générale à l'époque, qui
3 est quand même assez récent, vous avez eu aussi,
4 bon, il y a eu des entrepreneurs en maçonnerie qui
5 se sont confiés à vous au niveau des difficultés
6 financières, il y a des entrepreneurs en maçonnerie
7 qui se sont confiés à vous au niveau de leur
8 vulnérabilité, du fait qu'ils avaient besoin
9 d'avoir accès à de l'argent, ce n'était pas
10 toujours facile, et que des fois, du finalement...
11 du financement alternatif, pas toujours légitime,
12 était souvent leur porte de sortie, et je dirais
13 même leur porte de survie. Mais on vous a fait
14 part, aussi, d'intimidation dans ce milieu-là,
15 justement.

16 R. Ah oui.

17 Q. [277] Qui est une façon de prendre un certain
18 contrôle sur un milieu exact.

19 R. Tout à fait.

20 Q. [278] O.K. Et là, un petit peu le message que vous
21 voulez faire à vos membres, c'est ça aussi, c'est
22 de dénoncer. Quand on regarde ça, puis c'était...
23 c'était ce que vous avez fait... vous avez fait
24 dans la première revue, en juin deux mille neuf
25 (2009), quand... deux mille douze (2012)...

1 R. Douze (12).

2 Q. **[279]** ... pardon, quand vous dites dénoncer la
3 collusion, dénoncer l'intimidation, dénoncer le
4 travail au noir. Si on garde ça entre nous dans un
5 milieu fermé, on n'est pas capable, ensemble, de
6 trouver des pistes de solution.

7 R. Non. Tout à fait.

8 Q. **[280]** O.K. Certaines pistes de solution, est-ce que
9 vous en avez à nous proposer, Madame Bérard? Parce
10 que c'était quand même l'objectif principal de
11 votre témoignage en juin, c'est toujours
12 l'objectif, même si vous n'êtes plus en poste à
13 l'association, vous l'avez dit, notre... votre
14 collaboration avec la Commission a commencé dans ce
15 but-là. Vous allez encore défendre, je pense que de
16 dénoncer c'est de défendre, promouvoir et d'aider.
17 Donc, on a parlé du fait d'avoir peut-être une
18 façon de provisionner de l'argent, on verra si
19 c'est faisable dans notre paysage juridique, mais
20 je comprends que c'est une préoccupation de
21 l'association. Est-ce qu'il y a d'autres pistes de
22 solution pour rendre, peut-être, justement... Il y
23 a des caractéristiques qu'on ne pourra jamais
24 changer, du milieu de la maçonnerie.

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[281]** La grosseur du milieu, la grosseur des
2 entrepreneurs, le fait que leur matériel roulant
3 n'est pas nécessairement quelque chose qui
4 s'hypothèque, on s'entend, mais est-ce qu'il y a,
5 selon vous, des choses qui pourraient intéresser la
6 Commission, des pistes que la Commission pourrait
7 explorer pour aider le milieu de la maçonnerie en
8 particulier, les milieux connexes de petits
9 entrepreneurs, peut-être, qui sont en finition ou
10 en bout de piste et qui sont vos cousins, si on
11 veut, dans l'industrie, et l'industrie en général?
12 Est-ce que vous pourriez...

13 R. Oui.

14 Q. **[282]** ... nous faire part un peu de votre
15 expérience?

16 R. Bien, comme j'ai mentionné, là, l'argent placé en
17 fiducie de la part des donneurs d'ouvrage, ça, ça
18 peut être une voie à explorer. Il y a également une
19 piste de solution au niveau du BSDQ. Donc, au
20 niveau du BSDQ, présentement, la façon que ça
21 fonctionne, c'est le plus bas soumissionnaire qui
22 l'emporte. Il y aurait moyen d'instaurer un système
23 où, on appelle ça le prix médian. Donc, ça existe
24 également dans d'autres pays. Donc, on enlève le
25 plus haut, on enlève le plus bas, et on garde ceux

1 qui sont médians. Donc, qui sont au niveau, plus
2 rela... Donc, à ce moment-là, ça assure également
3 que les entrepreneurs... Ça évite, là, d'avoir des
4 entrepreneurs qui peuvent possiblement faire du
5 blanchiment d'argent, là, au niveau du plus bas
6 soumissionnaire. Les écarts démontrent que des...
7 des grandes différences, là, au niveau du plus bas
8 et de celui qui se trouve en haut, si on veut.

9 Q. [283] Et ça élimine, là, je ne sais pas si c'est
10 faisable ou s'il y a une certaine faisabilité dans
11 notre paysage, mais pour... selon votre point de
12 vue à vous, ça élimine également une des
13 problématiques que vous avez mentionnées tantôt au
14 niveau de gens qui soumissionnent peut-être plus
15 bas que ce qu'ils sont capables d'assumer, et là
16 l'engrenage... Parce qu'ils veulent avoir des
17 contrats, parce qu'ils ont des employés à payer,
18 des fois soumissionnent à perte, ont une certaine
19 charge financière à assumer, même s'ils font rouler
20 leur entreprise, mais de façon déficitaire, et ça
21 part encore l'engrenage du problème financier et
22 l'accès à de l'argent facilement, et peut-être la
23 proximité ou la porte d'entrée, si on veut, soit du
24 crime organisé de façon générale, soit d'individus
25 mal intentionnés ou ayant de l'argent d'une source

1 moins légitime. C'est exact?

2 R. C'est exact.

3 Q. **[284]** O.K. Avez-vous d'autre chose, d'autres
4 messages ou d'autre chose que vous aimeriez dire à
5 la Commission aujourd'hui?

6 R. Non, ça va.

7 Q. **[285]** Ça va?

8 R. Oui.

9 Q. **[286]** Alors je vous remercie, Madame...

10 R. Merci.

11 Q. **[287]** ... Madame Bérard, de votre collaboration. Je
12 pense qu'on pourrait peut-être voir, si vous n'avez
13 pas de questions, à moins que vous en ayez?

14 (10:46:28)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[288]** Bien, vous avez dit tantôt qu'on vous a
17 souvent parlé d'intimidation. Qu'on venait se
18 plaindre d'intimidation. Quelle forme
19 d'intimidation vous dévoilait-on?

20 R. Écoutez, c'est certain que je vais garder la
21 confidentialité, là, au niveau des entrepreneurs.
22 C'est l'engagement que j'avais avec eux. Je vous
23 donne un exemple. C'était de... un entrepreneur qui
24 menaçait un autre entrepreneur, « Bon, écoute,
25 retire ton nom dans... dans la soumission.

1 Enlève... Retire-toi du contrat. Parce que, bon,
2 sinon ça va aller mal. » Donc, l'intimidation se
3 faisait à ce niveau-là. Ça c'est un exemple. Donc,
4 c'était, là, de... de se retirer des soumissions.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[289]** Et le genre de menaces, quel type de menaces,
7 d'intimidation? Est-ce qu'il y a des menaces de
8 destruction de... de...

9 R. De véhicules, oui.

10 Q. **[290]** De véhicules, des menaces de... d'agression
11 physique? Est-ce qu'on a... Est-ce que vous avez
12 toutes ces formes-là? Est-ce que vous avez des
13 exemples de formes d'intimidation ou de violence?

14 R. Ah! oui, il y en a eu. Des véhicules endommagés, du
15 vol d'équipement. Donc, l'entrepreneur arrivait le
16 matin puis, bon, son équipement n'était plus là.
17 Donc, ça c'est, assez souvent, des appels que je
18 recevais de la part d'entrepreneurs.

19 Q. **[291]** Et est-ce que vous avez connaissance de faits
20 où ça a amené, justement, des entrepreneurs à se
21 tasser de certains contrats?

22 R. Bien, oui, tout à fait. Les entrepreneurs, par peur
23 de représailles, se tiraient.

24 Q. **[292]** O.K. Donc, il y avait un impact à cette

1 intimidation-là?

2 R. Oui, tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Est-ce que des parties veulent poser des
5 questions? Oui, Maître Hamel.

6 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me PIERRE HAMEL :

7 Q. **[293]** Alors, Pierre Hamel, pour l'Association de la
8 construction du Québec. Merci, Madame Bérard, pour
9 votre témoignage. Quelques petites questions pour
10 préciser votre témoignage et d'autres questions
11 parce que vous êtes un... vous avez été
12 entrepreneure spécialisée pendant quelques années,
13 à ce que j'ai compris. Vous nous avez dit... À
14 quelle date avez-vous débuté comme directrice à
15 l'AEMQ?

16 R. En juillet deux mille onze (2011).

17 Q. **[294]** En juillet deux mille onze (2011), donc de
18 juillet deux mille onze (2011) à septembre,
19 finalement, deux mille douze (2012). Précédemment à
20 ce poste-là, est-ce que vous étiez dans
21 l'entreprise familiale, avec votre conjoint, en
22 maçonnerie?

23 R. On n'était plus entrepreneurs, là, depuis deux
24 mille huit (2008), nous avons une usine de

1 taillage de pierre, donc on n'était plus liés, là,
2 sur les chantiers de façon générale.

3 Q. **[295]** Vous étiez dans la production...

4 R. Oui.

5 Q. **[296]** ... la fabrication...

6 R. Oui.

7 Q. **[297]** ... plutôt que la pose...

8 R. Exact.

9 Q. **[298]** ... et l'installation?

10 R. Exact.

11 Q. **[299]** Et vous avez été dans l'entreprise... dans
12 une entreprise en maçonnerie, en Outaouais, pendant
13 combien de temps?

14 R. Écoutez, de... je vous dirais, quatre ans.

15 Q. **[300]** Quatre ans.

16 R. Oui.

17 Q. **[301]** Donc, de deux mille quatre (2004) à deux
18 mille huit (2008), environ, si...

19 R. Oui.

20 Q. **[302]** ... je comprends votre...

21 R. Mon conjoint a toujours été dans le métier, par
22 contre, là, mais...

23 Q. **[303]** O.K. Et quelles étaient vos fonctions au sein

1 de... de l'entreprise, là?

2 R. Bien, au début... au début, je m'occupais de la
3 comptabilité mais, finalement, par la suite, là...
4 dans le fond, c'est la tenue de livres mais, par la
5 suite, là, je me suis impliquée sur les chantiers.
6 Donc, j'ai commencé par donner un coup de main,
7 faire les commissions, tout ça, aller chercher le
8 matériel. Et, finalement, j'ai commencé à
9 m'impliquer... à manoeuvrer et à poser également.

10 Q. **[304]** À manoeuvrer et poser. Est-ce que vous avez
11 fait de l'estimation, est-ce que vous avez...

12 R. Non. Non, pas du tout. Ce n'est pas moi qui...

13 Q. **[305]** Et c'est une entreprise... on a parlé de
14 différents types d'entreprises, de grosseurs
15 d'entreprises. Pouvez-vous décrire l'entreprise
16 dans laquelle vous avez travaillé?

17 R. Mais...

18 Q. **[306]** Moins de cinq employés, chiffre d'affaires
19 ou...

20 R. Oui, oui, il y avait moins que cinq employés.

21 Q. **[307]** Oui. Et... vous aviez combien d'employés?

22 R. Quatre.

23 Q. **[308]** Quatre employés. O.K. Et quel type de travail
24 vous avez effectué, du travail privé, du

1 résidentiel, commercial?

2 R. Ah! pratiquement c'est à cent pour cent (100 %) du
3 résidentiel.

4 Q. **[309]** Cent pour cent (100 %) du résidentiel.

5 R. Oui, oui. Oui, oui.

6 Q. **[310]** Donc, vous n'avez jamais eu à soumissionner
7 sur un contrat public ou...

8 R. Non, non, non, pas du tout.

9 Q. **[311]** O.K. Vous n'en aviez pas les moyens, la
10 capacité financière ou l'intérêt...

11 R. Ah! on ne voulait pas... on ne voulait pas ce
12 créneau-là.

13 Q. **[312]** D'accord.

14 R. On se spécialisait...

15 Q. **[313]** Alors, c'est un choix que...

16 R. ... vraiment dans la pose de pierre donc, la
17 pierre, c'est pratiquement plus, là, au niveau du
18 résidentiel.

19 Q. **[314]** Donc, votre expérience c'était principalement
20 au niveau résidentiel. Par contre, je comprends
21 qu'une fois devenue directrice de l'Association,
22 bien, là il y a d'autres réalités qui se sont
23 révélées à vous, c'est-à-dire les autres secteurs

1 d'activités, dont l'institutionnel et commercial.

2 Vous aviez des membres qui étaient institutionnels
3 et commerciaux?

4 R. Oui.

5 Q. **[315]** D'accord. Vous avez... on a... on a coupé
6 court, je comprends que c'était pas le... le propos
7 de... d'en faire dans les détails, j'allais dire,
8 là. Il y a des petits détails, là, qui ont été
9 coupés, là, un petit peu courts. On a expliqué
10 qu'il y avait... Quand on vous a fait témoigner sur
11 comment vous alliez chercher vos employés, on
12 vous... vous avez commencé à répondre : « On allait
13 voir la banque de la CCQ » et après on vous a fait
14 dire que c'était la nouvelle méthode. N'est-il pas
15 exact qu'il y avait quand même une banque à la CCQ
16 avant...

17 R. Bien, oui, tout à fait, elle a toujours eu lieu,
18 là.

19 Q. **[316]** Bon, c'est ça, exactement.

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[317]** Exactement. Là le mécanisme est différent, il
22 est encadré différemment mais vous pouviez utiliser
23 la... la liste de la CCQ...

24 R. Bien, oui.

1 Q. **[318]** ... pour vérifier et vous le faisiez?

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[319]** Est-ce que vous alliez voir tout le temps le
4 syndicat ou si, vous, la liste vous suffisait?

5 R. Non, non, d'ordre général, la liste était
6 suffisante, là.

7 Q. **[320]** Était suffisante.

8 R. Au niveau de la banque de données, il y avait aucun
9 problème, là.

10 Q. **[321]** O.K. O.K. L'autre élément, lorsque vous êtes
11 rentrée en poste, vous avez parlé beaucoup de
12 question de votre collaboration avec la CCQ, le
13 ministère du Revenu, concernant la lutte contre le
14 travail au noir. Est-ce que, si je vous parlais du
15 Groupe Access, est-ce que c'est le groupe auquel
16 vous référez?

17 R. Oui. En partie, oui.

18 Q. **[322]** En partie?

19 R. Oui.

20 Q. **[323]** O.K. Alors, de quelle façon vous vous
21 impliquiez, quelles étaient les... votre
22 implication à ce niveau-là avec ce groupe-là?

23 R. Bien, écoutez, on avait... j'avais des protocoles

1 d'entente, que ça soit avec le ministère du Revenu,
2 au niveau du contrôle fiscal des entreprises.

3 Également au niveau du bureau du vice-président au
4 niveau de la Commission de la santé et sécurité au
5 travail, au niveau de la... du... de la direction
6 des enquêtes également à la Régie du bâtiment.

7 Donc, je collaborais, là, avec tous les
8 partenaires, là, pour contrer le travail au noir.

9 Q. [324] D'accord. Et lorsqu'on fait référence le
10 travail au noir, est-ce que... il a été... il y a
11 eu beaucoup d'emphase sur l'argent liquide, là,
12 mais est-ce qu'on ne parlait pas plutôt de...
13 d'heures non déclarées ou c'était vraiment les deux
14 aspects qui étaient?

15 R. C'est certain que ça... c'est très pertinent au
16 niveau des heures qui n'étaient pas déclarées.
17 Donc... ça arrivait souvent bon, que... moi j'avais
18 allumé une petite... une petite lumière si on veut,
19 quand un entrepreneur déclare toujours trente-deux
20 (32) heures/semaine à chaque semaine. Il y a un
21 problème, là. Il y a des journées qui fait, qu'il
22 pleut. Donc, c'est certain, bon, mais sauf que
23 quand... quand ça va bien les chantiers, les
24 travailleurs normalement ils peuvent faire du
25 cinquante (50) heures/semaine. Donc, là, il y a

1 lieu, il faut déclarer les heures en temps et demi
2 et c'est... c'est souvent ces heures-là étaient...
3 étaient banquées si on veut puis ils n'étaient pas
4 déclarés à la Commission de la construction.

5 Q. **[325]** Ils étaient payés, mais ils n'étaient pas
6 déclarés?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[326]** Exact.

9 R. Payé de quelle façon, bien, là, on ne peut pas.

10 Q. **[327]** C'est ça, c'est ça. Maintenant quand vous
11 parlez, ils étaient banqués, c'était quoi ça
12 « banquer des heures », ça veut dire quoi?

13 R. Bien ils mettaient des heures en réserve puis...
14 pour les semaines, par exemple, où il pouvait y
15 avoir de la pluie pendant trois jours, bien, à ce
16 moment-là, ils repayaient ces heures-là. Donc, ça
17 c'était une pratique qui était quand même assez
18 courante.

19 Q. **[328]** Donc, on payait les heures, mais on les
20 mettait en banque puis lorsqu'on avait un congé, on
21 était payé pour la semaine même si on ne
22 travaillait pas?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[329]** D'accord. Vous avez fait référence à... au
25 problème de paiement, la vulnérabilité, trente (30)

1 jours à être payé, c'est presque impossible parce
2 que vous êtes en fin de course. Si je vous disais
3 que trente (30) jours c'est... c'est impossible
4 pour tout le monde d'être payé dans la
5 construction, c'est-tu possible que vous ayez eu
6 ces discussions-là aussi?

7 R. Oui, oui, oui.

8 Q. **[330]** De façon... de façon générale, vous avez
9 dénoncé le délai de paiement à quel niveau, est-ce
10 que c'était le gouvernement, est-ce que c'était
11 juste les privés ou c'est tout le monde puis de
12 façon générale ont de la difficulté à respecter
13 les... les délais de paiement de trente (30) jours?

14 R. Ah, je pourrais dire que c'est de façon générale.

15 Q. **[331]** De façon générale?

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[332]** Donc, ça inclut également... les municipali-
18 tés, le gouvernement?

19 R. Oui, oui, oui.

20 Q. **[333]** Est-ce que vous connaissez les motifs
21 pourquoi ça... ça prend autant de délai? Vous avez
22 parlé de cent vingt (120) jours, soixante (60) à
23 quatre-vingt-dix (90) jours pouvant aller à cent
24 vingt (120) jours?

25 R. Bien, écoutez, les motifs...

1 Q. **[334]** Je ne veux pas témoigner, là, mais je veux.

2 R. ... les motifs, écoutez, je ne pourrais pas dire en
3 particulier. De ne pas respecter leur entente ou
4 leur...

5 Q. **[335]** Les modalités de demande de paiement, la
6 complexité, tout ça?

7 R. Oui, bien il y a les lettres de conformité, toutes
8 ces choses-là, ça fait que ça peut retarder le
9 processus, là, c'est certain.

10 Q. **[336]** Mais pas jusqu'à cent vingt (120) jours?

11 R. Non, bien non, pas du tout.

12 Q. **[337]** C'est ça. O.K. Vous avez fait, donc, vous
13 avez fait des recherches, vous avez regardé, vous
14 êtes allée voir dans votre réflexion, vous êtes
15 jusque dans le Code civil français si j'ai bien
16 compris?

17 R. Oui.

18 Q. **[338]** Où on parle d'argent en fiducie. Si je vous
19 disais que le même modèle existe ailleurs au
20 Canada, est-ce que vous étiez informée de ça?

21 R. Oui, oui, oui, j'étais informée, oui.

22 Q. **[339]** Tout dépendant des législations en vigueur?

23 R. Oui, exact.

24 Q. **[340]** Mais... cet même aspect-là. Est-ce que vous
25 aviez... est-ce que vous aviez suivi la piste aussi

1 de... de la Banque de France qui a un observatoire
2 sur les délais de paiement en France et l'impact de
3 ça sur toutes les entreprises, est-ce que c'était?
4 Vous n'êtes pas tombée là-dessus...

5 R. Non, c'est ça, j'ai pas... je n'ai pas poussé la
6 recherche.

7 Q. **[341]** O.K. Et si je vous disais que... étiez-vous
8 informée des démarches de... de l'Association
9 canadienne des... je dirais, des plombiers ou des
10 maîtres mécaniciens en tuyauterie qui voulait en
11 Ontario notamment le « prompt payment act », est-ce
12 que vous étiez informée de ça, de ces démarches-là?

13 R. Brièvement, mais pas...

14 Q. **[342]** Brièvement, o.k.

15 R. ... pas en détail.

16 Q. **[343]** O.K. C'est des choses qui vous... c'est des
17 pistes de solutions qui vous apparaissent
18 importantes compte tenu de la fragilité des
19 entreprises, c'est ça?

20 R. Mais c'est gagnant gagnant pour tout le monde, même
21 pour les entrepreneurs généraux, là.

22 Q. **[344]** Oui, définitivement.

23 R. Oui.

24 Q. **[345]** Vous avez... parlé brièvement des règles du
25 BSDQ, je comprends que durant votre... comme

1 entrepreneur vous étiez au... principalement en
2 maçonnerie en habitation, est-ce que vous passiez
3 par le BSDQ?

4 R. Non, l'Outaouais n'était pas inscrit au BSDQ.

5 Q. **[346]** L'Outaouais était désassujettie à l'époque
6 effectivement. Et donc... est-ce que vous avez une
7 bonne connaissance ou une connaissance générale du
8 BSDQ?

9 R. Ah, générale.

10 Q. **[347]** Générale?

11 R. Oui, oui, oui.

12 Q. **[348]** C'est ça. O.K. Parce que si je vous disais
13 qu'en bas de cent mille dollars (100 000 \$) on
14 n'est pas obligé de prendre le plus bas
15 soumissionnaire, c'est-tu une règle qui vous sonne
16 quelque chose?

17 R. Oui, oui, oui, ça j'étais au courant, oui.

18 Q. **[349]** Oui, vous le saviez. O.K. Autre élément, et
19 ça c'est assez intéressant, vous avez parlé le...
20 le système, la façon avec laquelle le crime
21 organisé entrait dans les entreprises, il disait
22 qu'il mettait mainmise sur l'entreprise. Il avait
23 une mainmise de l'entreprise par le crime organisé.
24 C'est bien ça?

25 R. Il y a eu quelques... quelques épisodes. De toute

1 façon dans le cadre de Diligence, là, l'enquête l'a
2 prouvé. Donc, c'est pas rien de nouveau, là.

3 Q. **[350]** Oui, oui, définitivement. Mais est-ce qu'il y
4 a eu d'autres cas dans les dénonciations, entre
5 guillemets, confidentielles que vous avez eues qui
6 étaient similaires à ça, ou si seuls les cas de
7 Diligence étaient ceux qui étaient... qui
8 utilisaient la mainmise sur l'entreprise?

9 R. Oui, bien, c'est ça, c'est dans le cadre de
10 Diligence.

11 Q. **[351]** O.K. Alors, c'est exclusivement dans ces cas-
12 là?

13 R. Oui.

14 Q. **[352]** O.K. Bien, ça termine mes questions, merci.

15 R. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. Est-ce que d'autres parties veulent poser
18 des questions?

19 Me DENIS HOULE :

20 J'aurais quelques questions, Madame la présidente.

21 Ce sera court.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 C'est court?

24 Me DENIS HOULE :

1 C'est court.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors, venez.

4 (11:00:12)

5 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DENIS HOULE :

6 Q. **[353]** Bonjour, Madame Bérard, alors, Denis Houle,
7 je représente l'Association des constructeurs de
8 routes et grands travaux du Québec. Alors, j'ai
9 retenu qu'il y avait deux associations en
10 maçonnerie depuis mil neuf cent quatre-vingt-douze
11 (1992), fusionnées en deux mille (2000), et à une
12 question de maître Hamel, vous avez dit que vous
13 êtes entrée en poste comme directrice générale en
14 juillet deux mille onze (2011). Est-ce que c'est
15 comme directrice générale adjointe?

16 R. Adjointe.

17 Q. **[354]** Adjointe?

18 R. Oui.

19 Q. **[355]** Et vous êtes devenue directrice générale à
20 quel moment, à ce moment-là?

21 R. Au printemps.

22 Q. **[356]** Au printemps deux mille douze (2012)?

23 R. Deux mille douze (2012).

1 Q. **[357]** De sorte que tout ce que vous avez raconté
2 sur l'intimidation, tout ça, c'est presque
3 immédiatement?

4 R. Ah oui, oui, ça s'est fait de façon vraiment en
5 escalade.

6 Q. **[358]** Je retiens que votre mandat comme directrice
7 générale adjointe était de rétablir la crédibilité
8 de l'AEMQ?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[359]** Quelle était sa perte de crédibilité? En
11 quoi?

12 R. Écoutez, je vous donne un exemple. Lorsque j'ai
13 rencontré un représentant du bureau du vice-
14 président de la CSST, il avait même préparé une
15 lettre de procédures, parce que l'ancien directeur
16 général avait comme mentalité qu'il ne respectait
17 pas les règles. C'était clair, là, que...

18 Q. **[360]** À quel niveau?

19 R. Bien, au niveau des procédures, au niveau des lois,
20 des règlements. Donc, c'était un mandat qu'il
21 s'était donné, là, de, entre guillemets, il le
22 relatait lui-même, de défoncer des portes. Donc, au
23 lieu de cogner puis d'ouvrir la porte, bien,

1 c'était sa façon de fonctionner, et c'était sa
2 façon d'être, aussi.

3 Q. **[361]** Mais c'était votre patron, cet ancien
4 directeur général-là, lorsque vous êtes entrée en
5 poste en juillet deux mille onze (2011)?

6 R. Oui, tout à fait.

7 Q. **[362]** Est-ce qu'il vous a mis des bâtons dans les
8 roues?

9 R. Pas du tout, pas du tout.

10 Q. **[363]** Non?

11 R. C'était très clair, là, que j'avais un mandat de
12 rétablir la crédibilité au niveau, et puis j'avais
13 tout l'espace nécessaire, et on s'entendait très
14 bien, on collaborait très bien ensemble.

15 Q. **[364]** Et je comprends que comme directrice
16 générale, le mandat que vous vous êtes donné, c'est
17 d'avoir une plus grande représentativité de
18 l'Association à travers le Québec?

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[365]** Mais je retiens que sur les mille quatre cent
21 treize (1 413) entrepreneurs en maçonnerie, vous, à
22 votre époque que vous étiez à la direction, il y en
23 avait deux cent soixante-quinze (275) qui étaient

1 membres chez vous? C'est ça?

2 R. Oui.

3 Q. **[366]** C'est réduit à deux cent trente (230), ce que
4 j'ai compris de vos réponses tantôt? C'est ça?

5 R. Hum hum.

6 Q. **[367]** Alors, vous n'aviez pas une très grande
7 représentativité au niveau de la maçonnerie?

8 R. Non, non.

9 Q. **[368]** Ce n'est même pas vingt pour cent (20 %).

10 R. C'était d'ailleurs ce que je soulevais, là, c'était
11 un constat que j'avais et que je soulevais aux
12 membres du conseil d'administration, que, écoutez,
13 au niveau de la représentativité, il fallait aller
14 chercher le plus de membres possible, au niveau de
15 la crédibilité aussi, de l'Association.

16 Q. **[369]** Aviez-vous augmenté, justement, la
17 participation?

18 R. Oui. Ah oui, oui.

19 Q. **[370]** Oui?

20 R. Oui.

21 Q. **[371]** À deux cent soixante-quinze (275)?

22 R. Oui.

23 Q. **[372]** Et les membres, il y avait des réunions

1 annuelles des membres?

2 R. Des membres, de quels membres?

3 Q. **[373]** Des membres de votre association.

4 R. Oui, oui, oui, il y avait une assemblée générale
5 annuelle, oui.

6 Q. **[374]** O.K. Et un conseil d'administration qui était
7 mené par combien de personnes?

8 R. À l'époque, en deux mille douze (2012), vingt-six
9 (26) personnes.

10 Q. **[375]** Et le comité exécutif?

11 R. Neuf.

12 Q. **[376]** O.K. Et vous participiez à toutes ces
13 rencontres-là comme directrice générale?

14 R. Oui.

15 Q. **[377]** O.K. Vous avez parlé de l'APCHQ, qui est
16 l'association, suivant la Loi R-20, qui s'occupe de
17 la convention au niveau résidentiel, et de l'ACQ?

18 R. Hum hum.

19 Q. **[378]** Quels étaient les liens de votre association,
20 lorsque vous en étiez directrice adjointe et
21 directrice générale, avec ces deux associations
22 patronales-là?

23 R. Moi, pour ma part, je collaborais énormément avec
24 les deux. Par ailleurs, dans la revue Québec

1 Habitation, juste avant de quitter, je crois que
2 c'est dans la publication de juin ou juillet deux
3 mille douze (2012), j'avais collaboré à faire un
4 article dans la revue de l'APCHQ. Et avec l'ACQ,
5 j'étais également impliquée au niveau du BSDQ afin
6 de revoir le guide au niveau du BSDQ, donc on
7 collaborait ensemble dans différents dossiers.

8 Q. **[379]** Est-ce que votre association est membre de
9 ces deux associations patronales-là?

10 R. Partenariat, je dirais.

11 Q. **[380]** Partenariat?

12 R. Oui.

13 Q. **[381]** O.K. Alors, je reviens sur votre mandat comme
14 directrice générale. Vous étiez, représentativité à
15 travers tout le Québec, mais surtout au niveau du
16 travail au noir, c'est ça?

17 R. Oui.

18 Q. **[382]** Est-ce que vous avez eu des résultats?

19 R. Ah, bien oui, c'est certain, là. C'est sûr que la
20 démarche est longue, sauf que le processus qui a
21 été installé, que ce soit avec Revenu Québec ou la
22 CCQ, bien, c'est certain que s'il y avait des
23 dossiers problématiques, bien, les choses se
24 réglaient rapidement, donc...

25 Q. **[383]** Mais comment arriviez-vous avec une

1 représentativité de deux cent soixante-quinze (275)
2 personnes, moins de vingt pour cent (20 %), à faire
3 des pas ou à progresser, si on veut, contre la
4 lutte du travail au noir? Est-ce qu'il y avait une
5 autre association, vous me dites, vous avez dit
6 qu'il y avait une autre association parallèle?

7 R. Bien, c'est l'institut, oui. Oui, oui, ça c'est...

8 Q. **[384]** Est-ce qu'il collaborait avec vous également?

9 R. Oui. Écoutez, moi j'avais justement recréé des
10 liens avec un des membres du conseil
11 d'administration. Parce que, avant, bien, avant,
12 ils ne se parlaient pas du tout, c'était deux
13 entités qui ne communiquaient pas ensemble, et
14 maintenant, moi j'avais rétabli les liens.

15 Q. **[385]** Est-ce que maintenant que vous n'êtes plus
16 là, vous savez si ça continue, cette opération-là?

17 R. Ah, je n'ai aucune idée.

18 Q. **[386]** Non?

19 R. Je n'ai aucune idée.

20 Q. **[387]** Vous avez coupé les ponts complètement?

21 R. Je ne suis plus du tout... Non, c'est ça. J'ai
22 autre chose à faire.

23 Q. **[388]** Lorsqu'il a été question d'intimidation,

1 Madame, vous avez bien expliqué là à quel moment et
2 tout ça dans le temps. Vous avez... j'ai retenu
3 deux explications de votre part : que, à un moment
4 donné, on vous a tassée, on ne voulait plus... le
5 comité exécutif ne voulait plus que vous
6 collaboriez avec les enquêteurs de la Commission et
7 vous avez parlé de possible collusion. Vous vous
8 rappelez d'avoir dit ces mots-là?

9 R. Oui.

10 Q. **[389]** Vous faites... vous faites référence à quoi
11 et entre qui la collusion?

12 R. Bien, écoutez, pour avoir entendu des membres du
13 comité exécutif avant les rencontres là de... de se
14 séparer et de dire « bon, bien, toi, tu prends tel
15 contrat. Bien, moi, je vais prendre le prochain »,
16 donc c'est des choses que j'entendais là. C'était
17 pas un secret de polichinelle là.

18 Q. **[390]** Donc, ça se discutait pendant les conseils
19 d'administration?

20 R. Non, non, non, non, non.

21 Q. **[391]** Avant.

22 R. Oui. Oui, oui.

23 Q. **[392]** Mais, parmi les membres, les vingt-sept (27)
24 ou vingt-neuf (29) membres du conseil
25 d'administration ou les huit, neuf membres du

1 comité exécutif?

2 R. C'est surtout exécutif.

3 Q. **[393]** Et à chacune des rencontres? C'étaient des
4 rencontres mensuelles ça, le comité exécutif?

5 R. Oui.

6 Q. **[394]** Et à chacune des rencontres, il était
7 question de collusion.

8 R. Ah! Non, non. Pas à chacune des rencontres là.

9 Q. **[395]** Non.

10 R. Moi, c'est arrivé une fois que j'ai...

11 Q. **[396]** Ah! Bon. Bon.

12 R. Oui, oui, oui.

13 Q. **[397]** Et quand vous avez parlé d'intimidation, vous
14 avez dit « bien, on parle du crime organisé »,
15 c'est ça?

16 R. Oui.

17 Q. **[398]** Des menaces, des véhicules...

18 R. Bien « possible », j'ai dit, c'est pas... Écoutez,
19 on parle là de Casper Ouimet, donc c'est pas...
20 c'est pas un secret non plus là.

21 Q. **[399]** Oui, mais là on parle de deux mille six
22 (2006). Je comprends qu'en deux mille douze (2012),
23 sous votre règne comme directrice générale, il n'a
24 pas été question de Casper Ouimet.

25 R. Non, non, non.

1 Q. **[400]** O.K. Ça va. Merci, Madame. Merci.

2 (11:07:17)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci beaucoup. Est-ce que d'autres personnes
5 veulent interroger?

6

7 Me ROBERT LAURIN :

8 Madame la Présidente, pour la FTQ-Construction, on
9 a quelques questions. Ce ne sera pas aussi long que
10 mon confrère qui avait annoncé que c'était cours.
11 On peut le faire après la pause, c'est à votre
12 goût.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 On peut... non, vous pouvez le faire maintenant,
15 Maître Laurin.

16 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me ROBERT LAURIN :

17 C'est très court de toute façon.

18 Q. **[401]** Première fois que je m'approche de la
19 présidence. Bonjour, Madame.

20 R. Bonjour.

21 Q. **[402]** Robert Laurin avocat, je représente la FTQ-
22 Construction. Moi, la partie qui m'intéresse, ce
23 sont les banques d'heures. Et je vous précise, je
24 ne suis pas ici pour vous faire des reproches. Ce
25 qui m'intéresse, par ailleurs, c'est que vous

1 expliquiez comment ça fonctionnait. On en a peut-
2 être une idée, mais c'est peut-être utile que vous
3 expliquiez. Alors, il y avait des banques d'heures
4 dans le domaine des entrepreneurs en maçonnerie et
5 ça fonctionnait comment?

6 R. Bien, écoutez, par exemple, si le travailleur
7 travaillait réellement là quarante-deux (42)
8 heures/semaine, bien, l'entrepreneur pouvait dire
9 « bon, bien, O.K., moi, je te paye trente-cinq (35)
10 heures, le reste on va le banquer pour les journées
11 de pluie là », par exemple.

12 Q. **[403]** O.K. Et ça, c'était, je comprends, une
13 pratique assez courante.

14 R. Ah! D'ordre général, oui.

15 Q. **[404]** D'ordre général. Et les heures qu'on
16 banquait, c'est-à-dire qu'on réservait, ces heures-
17 là étaient compensées à temps régulier, c'était pas
18 à temps supplémentaire.

19 R. Non.

20 Q. **[405]** On les considérait pas une fois et demie le
21 montant...

22 R. Non. Non, non. C'est ça.

23 Q. **[406]** ... ou une fois et demie le nombre.

24 R. Écoutez, puis même cette conversation-là, moi, j'en
25 revenais pas parce que quand ça m'a été mis au

1 fait, je n'étais pas seule là, il y avait le
2 gestionnaire de la Mutuelle de prévention et la
3 Mutuelle de prévention, de la façon que ça
4 fonctionne, c'est que c'est selon le nombre
5 d'heures déclarées donc que le taux peut être à la
6 baisse. Et on se fait dire clairement par un des
7 membres du comité exécutif que, lui, il donne
8 l'argent au noir, il paye son employé au noir le
9 vendredi parce que s'il donne son cash le jeudi,
10 son employé rentrera pas. Donc, ça m'a été mise au
11 parfum, puis on n'en revenait pas. Le gestionnaire
12 de la Mutuelle, il dit : « Je pense qu'il se rend
13 pas compte que... que c'est moi qui est pénalisé là
14 parce que c'est les heures... ».

15 Q. **[407]** O.K. Vous, vous l'apprenez donc au moment où
16 vous êtes sur le conseil d'administration, au
17 moment où vous êtes directrice.

18 R. Bien, je pensais pas que c'était étendu de façon si
19 large.

20 Q. **[408]** O.K. Mais, avant ça, est-ce qu'on pourrait
21 dire que vous le saviez, mais vous ne saviez pas
22 que c'était aussi étendu?

23 R. Exact, je pensais pas que c'était aussi... Oui.

24 Q. **[409]** Parce que c'était quand même connu avant...

25 R. Oui, oui.

1 Q. **[410]** ... que vous ayez des fonctions... la
2 fonction de directrice.

3 R. Oui, oui, tout à fait.

4 Q. **[411]** O.K. Maintenant, ces heures-là, est-ce qu'il
5 y a un ratio? Est-ce qu'il y a une méthode ou c'est
6 laissé aux employeurs? Les employeurs fonctionnent
7 chacun à leur façon...

8 R. Ah! Oui.

9 Q. **[412]** ... ou s'il y a des ratios?

10 R. Non, non. Ils gèrent... ils gèrent eux-mêmes là
11 le...

12 Q. **[413]** Ils gèrent ça eux-mêmes.

13 R. Oui, oui, oui.

14 Q. **[414]** Et si on essaie d'avoir une proportion, elle
15 est pas facile, mais si on essaie d'avoir une
16 proportion suivant votre estimation à vous, mais
17 uniquement votre estimation à vous, il y aurait
18 quelle proportion d'entrepreneurs du secteur qui
19 utiliserait cette méthode-là?

20 R. Je pourrais pas répondre à ça. Je peux pas
21 répondre.

22 Q. **[415]** O.K. Est-ce qu'on comprend que les
23 entrepreneurs qui n'utiliseraient pas cette
24 méthode-là seraient moins compétitifs par rapport
25 aux autres entrepreneurs puisqu'ils paieraient du

1 surtemps, paieraient plus cher la main-d'oeuvre?

2 R. C'est certain.

3 Q. **[416]** C'est certain. O.K. Maintenant, est-ce que
4 l'Association, elle, a pris des mesures ou est-ce
5 que vous en avez pris sur cet aspect-là?

6 R. Oui, bien, c'est certain que quand ça... ça nous a
7 été mis au fait qu'on collaborait, on appelait à la
8 Commission de la construction du Québec là pour
9 qu'il y ait des études aux livres, donc...

10 Q. **[417]** Ah! Vous avez même rapporté la situation à la
11 Commission...

12 R. Ah! Bien oui. Oui, oui, oui.

13 Q. **[418]** ... à la CCQ.

14 R. Ah! Oui, oui, tout à fait.

15 Q. **[419]** Ah! Oui.

16 R. Puis même à la Régie du bâtiment, donc...

17 Q. **[420]** O.K. C'est beau, je n'ai pas d'autre
18 question. Vous apprécierez que c'était pas très
19 long.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Laurin, vous pouvez prendre le temps que
22 vous voulez.

23 Me ROBERT LAURIN :

24 Ah! Je sais. Merci.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Merci. Alors, est-ce que d'autres parties veulent
2 poser des questions? Non. Parfait. Alors, nous
3 allons donc prendre la pause. Et Madame Bérard, je
4 vous remercie infiniment pour votre témoignage et
5 vous avez fait preuve de beaucoup de courage.

6 R. Merci. Merci beaucoup.

7 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE (14:05:28)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Monsieur.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Monsieur, pourriez-vous vous lever pour
14 l'assermentation, s'il vous plaît.

15

16

17

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce trentième (30e) jour du
2 mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 KENNETH PEREIRA,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci beaucoup, Madame la Greffière. Donc, bonjour,
12 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. On
13 va passer maintenant au prochain témoin et on
14 tourne un peu la page là sur un premier chapitre de
15 l'automne pour embarquer sur un deuxième chapitre
16 plus... du moins plus syndical que je qualifierais,
17 mais toujours dans l'esprit, évidemment, de garder
18 dans l'optique, notre mandat. Donc, il s'agit de ce
19 témoin-là, de Kenneth Pereira qui, on verra dès le
20 début de son témoignage, a été à l'International,
21 au syndicat là communément appelé l'International
22 et également à la FTQ-Construction dans laquelle
23 notamment il a dirigé le local 1981, soit le local
24 des mécaniciens industriels.

25 Q. [421] Donc, sans plus tarder, Monsieur Pereira, on

1 va débiter avec un bref survol de votre expérience
2 professionnelle en début, évidemment, avec votre
3 formation, le métier de mécanicien et en terminant,
4 dis-je, avec votre expérience là au niveau des
5 emplois. Donc, débutons par le début, donc au
6 niveau de votre scolarité. Quelle scolarité avez-
7 vous, Monsieur Pereira?

8 R. J'ai... Bien, bonjour. Comme beaucoup de
9 travailleurs dans l'industrie de la construction,
10 on a... on a le secondaire V qui équivaut... avec
11 un DEP en mécanique industriel.

12 Q. **[422]** Donc, je comprends que vous avez complété un
13 DEP en mécanique industriel. En quelle année avez-
14 vous complété ce DEP-là, Monsieur Pereira?

15 R. Je l'ai complété en quatre-vingt-six (86).

16 Q. **[423]** Et depuis ce temps-là... Donc, je présume que
17 c'est un DEP en mécanique industriel ou du moins
18 pour devenir mécanicien industriel.

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[424]** Et donc depuis ce temps-là, vous pratiquez ce
21 métier-là?

22 R. Oui.

23 Q. **[425]** On parle, si mes calculs sont exacts, donc de
24 vingt-sept (27) ans.

25 R. Oui.

1 Q. **[426]** O.K. En plus de cette formation-là, d'un
2 diplôme d'études professionnelles, d'où l'acronyme
3 DEP, est-ce que vous avez d'autres formations?

4 R. Bien, on a... on a une formation qui... à chaque
5 année pour aider dans notre métier.

6 Q. **[427]** On pourrait qualifier ça de formation
7 continue là pour vous perfectionner...

8 R. Continue.

9 Q. **[428]** ... pour s'assurer d'être à jour?

10 R. Tout à fait.

11 Q. **[429]** Si on revient à votre DEP, c'est un cours
12 de... c'est un cours de combien de temps environ?

13 R. Deux ans.

14 Q. **[430]** O.K. Et pourquoi vous vous êtes intéressé à
15 ce métier-là en particulier?

16 R. Bien, je suis entré dans l'industrie comme beaucoup
17 de personnes à travers... à cause de mon père. Mon
18 père était mécanicien industriel. Il avait... il
19 avait une compagnie de construction, puis comme
20 l'école... le format de l'école était pas vraiment
21 fait pour moi, j'ai fait mon secondaire, j'ai fini
22 là. Je savais pas vraiment... ça me tentait pas
23 vraiment d'aller au cégep. C'est là j'ai décidé de
24 suivre dans les pas de mon père.

25 Q. **[431]** Et d'aller faire donc un DEP en... pour

1 devenir mécanicien industriel.

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[432]** D'accord. Vous dites que votre père avait une
4 compagnie. C'est quoi le nom de cette compagnie-là?

5 R. Mon père avait une compagnie qui s'appelait « Cansi
6 Mechanical ».

7 Q. **[433]** O.K. Est-ce que vous avez déjà travaillé pour
8 cette entreprise-là?

9 R. Non, jamais.

10 Q. **[434]** Est-ce qu'il y a des niveaux au niveau...

11 Donc, quand vous êtes mécanicien industriel, vous
12 sortez de l'école, est-ce que vous êtes
13 immédiatement compagnon ou il y a des niveaux avant
14 d'atteindre le titre de compagnon?

15 R. Non, dans mon métier, on a trois années
16 d'apprentissage.

17 Q. **[435]** O.K.

18 R. Apprentissage 1, à chaque année, c'est deux mille
19 (2 000) heures avant de changer d'apprentissage.

20 Q. **[436]** O.K. Donc, je comprends qu'il y a donc dans
21 votre métier - on parle du vôtre, évidemment, parce
22 que je comprends qu'il y a des spécificités à
23 chacun des métiers, c'est exact?

24 R. Exactement.

25 Q. **[437]** Donc, si on regarde le vôtre, vous dites que

1 c'est... donc ça prend six mille (6000) heures, si
2 je fais le calcul, pour devenir compagnon.

3 R. Compagnon, oui.

4 Q. **[438]** Et donc dans l'entremise, vous êtes apprenti?

5 R. Oui. Première année, prend deux mille (2000)
6 heures, deuxième puis troisième.

7 Q. **[439]** Puis ces stades-là, c'est au niveau salariale
8 les influences ou il y a d'autres conséquences?

9 R. Non, c'est vraiment définitivement salariale.

10 Q. **[440]** Donc, après les premiers deux mille (2000)
11 heures, vous montez d'échelon et ainsi de suite
12 jusqu'au titre de compagnon.

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[441]** Donc, on a apprenti, on a compagnon. Est-ce
15 qu'il y a d'autres statuts?

16 R. Non.

17 Q. **[442]** Dans votre métier, je parle.

18 R. Bien, dans mon métier, après que t'es compagnon, tu
19 peux rester toute ta vie comme compagnon, c'est
20 certain...

21 Q. **[443]** Est-ce qu'on peut... est-ce qu'on peut monter
22 plus haut que compagnon?

23 R. Bien, le statut de compagnon, c'est le statut,
24 c'est l'ultime dans le métier, mais par une
25 compagnie, tu peux devenir foreman, tu peux...

1 gérant de projets, tu peux rentrer... tu peux être
2 à tous les niveaux de l'échelon de la compagnie.

3 Q. **[444]** O.K. Sauf que ça, corrigez-moi si je me
4 trompe, mais, ça, ça va être des postes...

5 R. Oui.

6 Q. **[445]** ... que vous allez occuper, donc c'est un
7 emploi. Mais, je parle au niveau vraiment des
8 compétences. Au niveau de...

9 R. Non.

10 Q. **[446]** ... du travail manuel de mécanicien
11 industriel, je comprends qu'il y a apprenti et,
12 après six mille (6000) heures, on devient
13 compagnon.

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[447]** O.K. Est-ce qu'il y a un crédit qui se donne
16 pour ceux qui... parce qu'il y a différentes façons
17 là de... de pouvoir obtenir ses cartes de
18 compétence et la... pas la principale, mais du
19 moins la plus traditionnelle, si je peux la
20 qualifier d'ainsi, c'est d'obtenir un DEP. Ceux qui
21 obtiennent un DEP, est-ce qu'ils sont crédités
22 d'une façon ou d'une autre pour leurs heures au
23 niveau des six mille (6000) heures qu'ils doivent
24 cumuler?

25 R. Ils sont crédités dix-huit cents (1800) heures.

1 Q. **[448]** Dix-huit cents (1800) heures, est-ce que
2 c'est dix-huit cents (1800) dès la première année
3 ou ça...

4 R. Non, différées pendant les trois années. Je pense,
5 dans mon temps, si je me trompe pas, c'était huit
6 cents (800), quatre cents (400), quatre cents
7 (400).

8 Q. **[449]** Donc...

9 R. Seize cents (1600)...

10 Q. **[450]** ... la première année on avait huit cents
11 (800) heures?

12 R. C'est ça, exactement, excusez.

13 Q. **[451]** On pouvait arriver... Donc, la première
14 année, pour passer au deuxième stade, pour être
15 certain qu'on se comprenne bien, j'avais seulement
16 accumulé douze cents (1200) heures de travail,
17 j'ajoutais mes huit cents (800) heures créditées
18 parce que j'ai suivi le DEP, et là je pouvais
19 monter au deuxième grade. La deuxième année c'était
20 seize cents (1600) heures, quatre cents (400)
21 créditées, ainsi... et également pour la troisième
22 année.

23 R. Exactement.

24 Q. **[452]** Est-ce que c'est un métier que vous faites
25 deux mille (2000) heures dans une année, ou ça peut

1 prendre plus qu'une année, changer de stade?

2 R. Ça fluctue...

3 Q. **[453]** Ou de niveau?

4 R. Ça fluctue beaucoup avec l'économie. Mon métier,
5 comme beaucoup de métiers dans l'industrie de la
6 construction, statistiquement, par la CCQ, on voit
7 qu'on fait environ, en moyenne, treize cents (1300)
8 heures par année.

9 Q. **[454]** Vous, est-ce que ça vous a... Ça vous a pris
10 combien d'années pour devenir compagnon? Bref,
11 combien d'années pour cumuler six mille (6000)
12 heures?

13 R. Cinq ans.

14 Q. **[455]** Cinq ans?

15 R. Environ.

16 Q. **[456]** Donc, quand on parle d'années, dans le fond,
17 c'est de... on parle plus de tranches de deux mille
18 (2000) heures. Ça peut prendre un an et demi...

19 R. Tout à... Oui. Mais j'ai commencé en quatre-vingt-
20 six (86) avec ma carte d'apprenti, puis en quatre-
21 vingt-onze (91) j'ai eu ma carte de compagnon.

22 Q. **[457]** O.K. Tantôt, lorsque je vous questionnais sur
23 votre formation, vous avez parlé de la formation
24 continue. Je veux juste faire une parenthèse.
25 Pouvez-vous nous expliquer un peu la dynamique, là,

1 d'un point de vue, évidemment, de terrain, parce
2 que vous comprendrez, Madame la Présidente,
3 Monsieur le Commissaire, qu'on a fait un peu
4 l'exercice qu'on va faire aujourd'hui avec monsieur
5 Delagrave le dix-sept (17) septembre de l'année
6 passée, mais c'était très théorique. Parce que
7 monsieur Delagrave n'était pas un travailleur de la
8 construction, ce qu'est monsieur Pereira, donc on
9 va faire un peu le même exercice, peut-être de
10 façon plus succincte, mais pour voir, d'un point de
11 vue terrain, pour le travailleur, quelle est la
12 dynamique qui s'opère. Donc, si je reviens à ce que
13 je disais, Monsieur Pereira, on va... Bon, vous
14 allez nous expliquer un peu, là, qu'est-ce qu'il en
15 est au niveau de la formation continue. D'abord,
16 qui peut bénéficier de cette formation-là?

17 R. Bien, tous les travailleurs de l'industrie de la
18 construction.

19 Q. **[458]** En théorie.

20 R. En théorie.

21 Q. **[459]** En pratique, qui peut bénéficier de la
22 formation? Et je parle, évidemment, basé sur votre
23 expérience personnelle, là. Ou ce que vous avez pu
24 voir en tant que soit directeur, agent d'affaires,
25 ce dont on va parcourir tout à l'heure.

1 R. Bien, dans mon cas, ou dans... certains, c'est
2 souvent les proches du local.

3 Q. **[460]** Que voulez-vous dire quand vous dites les
4 proches du local, Monsieur Pereira?

5 R. On a un fonds de formation. Le fonds de formation,
6 il est géré par les locaux. Et les locaux, souvent,
7 ils vont pousser certains de leurs proches. Puis
8 quand je vous dis les proches, c'est les poteaux -
9 les jargons de l'industrie de la construction - les
10 poteaux, les hommes de confiance du local.

11 Q. **[461]** Donc, est-ce que je comprends de votre
12 témoignage que le local a son mot à dire pour
13 savoir qui, parmi ses membres, va suivre une
14 formation?

15 R. Définitivement.

16 Q. **[462]** Donc, le travailleur, il ne peut pas
17 directement...

18 R. Il peut.

19 Q. **[463]** ... s'inscrire à une formation?

20 R. Il va s'inscrire. C'est sûr qu'il va s'inscrire.
21 Mais souvent, je vais vous donner un exemple, on a
22 besoin d'avoir vingt (20) personnes pour faire un
23 cours.

24 Q. **[464]** D'accord?

25 R. Et on... Si on n'a pas les personnes attitrées

1 exactement dans le cours, on va faire attendre le
2 cours deux mois, trois mois, quatre mois, jusqu'à
3 on a le personnel qu'on veut vraiment avoir. Ça,
4 pendant mes années dans l'industrie de la
5 construction, dans mon local, mon local initial
6 2182, on voulait prendre des cours d'alignement.
7 Bien, tout le monde voulait... Tout le monde
8 voulait se lancer sur le cours d'alignement. C'est
9 important, c'est un atout de plus dans ton cours.
10 Mais c'était pas tout le monde qui avait le droit
11 de le prendre. C'était ceux qui étaient des amis
12 personnels au directeur ou aux agents d'affaires.

13 Q. **[465]** Mais je veux bien comprendre avec vous, là,
14 la dynamique. C'est-à-dire, moi, là, je suis un
15 travailleur de la construction, et le matin je veux
16 m'inscrire à une formation.

17 R. Oui.

18 Q. **[466]** Disons que je suis un mécanicien industriel
19 comme vous, puis je veux m'inscrire à la formation
20 d'alignement. Est-ce que j'appelle la CCQ, est-ce
21 que j'appelle mon syndicat, est-ce que j'appelle la
22 personne qui donne le cours? C'est ça que je
23 cherche à savoir exactement.

24 R. Dans notre cas...

25 Q. **[467]** La mécanique.

1 R. Dans notre cas, dans les mécaniciens industriels,
2 on mettait notre nom, on le sou... on le donnait à
3 notre agent d'affaires, notre agent d'affaires
4 c'était, du local 2182 ou 1981.

5 Q. [468] Donc, ça, je comprends que c'est lorsque vous
6 étiez à l'International?

7 R. Même à la FTQ, au début.

8 Q. [469] C'était la même chose également?

9 R. C'était la... absolument la même manière. Tu le
10 donnais à ton agent d'affaires, tu disais, « Moi je
11 veux être le prochain sur le cours d'alignement. Je
12 veux être... Je veux prendre un cours sur la
13 soudure. » Tu pouvais le prendre tout seul. Mais si
14 tu voulais être partie de la formation, tu
15 demandais à mon agent d'affaires dans le temps,
16 « Bien, j'aimerais ça prendre un cours
17 d'alignement, il y en a-tu un disponible, il y en
18 a-tu un qui s'en vient très proche? » Puis eux
19 autres ils me disaient, « Bien, dans un mois, dans
20 deux mois, on va avoir vingt-cinq (25) à trente
21 (30) hommes disponibles quand... » Et souvent,
22 ces... ces cours-là étaient retardés. Parce que si
23 on était sur un chantier d'envergure, puis on
24 pouvait pas prendre le cours, bien, ils
25 attendaient... ils attendaient, nécessairement, que

1 le shutdown, ou le... la job arrêterait pour nous
2 embarquer sur le cours.

3 Q. **[470]** Pas...

4 R. Mais c'était spécifiquement... Sans... sans... Je
5 veux pas être catégorique là-dessus, mais on
6 essayait de donner plus d'atouts à ceux qui étaient
7 plus proches du local.

8 Q. **[471]** D'accord. Et qui... On va revenir plus tard,
9 là, à vos années à la FTQ-Construction lorsque vous
10 étiez directeur et comment ça s'opérait. Je ne veux
11 pas trop mettre d'emphase à ce stade-ci, c'est
12 surtout pour comprendre la dynamique. Qui paie pour
13 ces cours-là?

14 R. À ce temps-là, c'était le local 1981.

15 Q. **[472]** À cent pour cent (100 %) ?

16 R. Bien, je pense que c'est... c'est partie du fonds
17 de formation, ça.

18 Q. **[473]** Savez-vous si la CCQ défraie une partie?

19 R. Je pense que oui, mais je veux pas m'avancer trop
20 là-dessus.

21 Q. **[474]** L'utilité de ces formations-là, vous l'avez
22 dit tout à l'heure - corrigez-moi si je me trompe -
23 mais, dans le fond, c'est assez évident, c'est pour
24 vous perfectionner pour devenir à la... pour rester
25 à la fine pointe de la technologie, surtout dans

1 votre métier?

2 R. Oui.

3 Q. **[475]** Est-ce que c'est obligatoire de suivre des
4 formations, est-ce que, par exemple, à chaque deux
5 ans, il faut suivre trente (30) heures...

6 R. Non.

7 Q. **[476]** ... comme les avocats, par exemple, ou
8 d'autres ordres professionnels du genre?

9 R. Non.

10 Q. **[477]** Il y a pas d'obligation en ce sens-là?

11 R. Non.

12 Q. **[478]** On l'a effleuré un peu, peut-être nous parler
13 c'est quoi votre travail, qu'est-ce que fait un
14 mécanicien industriel sur un chantier?

15 R. Bon. Le deuxième nom dans le mot explique beaucoup.
16 On est spécifiquement dans l'industriel. Je vous
17 dirais à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de notre
18 ouvrage c'est dans l'industriel.

19 Q. **[479]** L'autre dix pour cent (10 %) va se trouver?

20 R. Ah! on peut être dans le commercial lourd, on peut-
21 être dans des aéroports, je vous donne un exemple,
22 on peut être dans le commercial, on installe du
23 convoyeur. Mais, spécifiquement, on installe de la
24 machinerie, on la répare, on la monte, on la
25 démonte. Tout autour de la machinerie. De la

1 machinerie de production, de la machinerie.

2 Q. **[480]** Faites-vous l'entretien, communément
3 appelé...

4 R. On va faire la maintenance, oui.

5 Q. **[481]** ... de la maintenance. Et pouvez-vous me
6 donner un exemple ou deux, là, pratico pratique,
7 là, c'est quoi que vous installez, là? Parce que
8 vous me parlez de machinerie, mais donnez-moi un
9 exemple qui pourrait être... nous faire comprendre.

10 R. Dans une raffinerie, on va installer les pompes.
11 Dans une mine, les concasseurs. Dans... General
12 Motors, dans une usine d'automobiles, on installe
13 la ligne de production. Au Zellers, dans une
14 usine... dans un entrepôt, on va installer le
15 convoyeur. Le convoyeur qui va aller directement
16 aux portes où les camions viennent chercher
17 l'équipement. Notre métier c'est un des métiers les
18 plus divers... qui a une diversification, si je
19 peux me permettre, de... presque dans n'importe
20 quel autre métier. C'est un métier qui... qui
21 touche à peu près toutes, toutes, toutes les usines
22 au Québec.

23 Q. **[482]** Et vous avez parlé tout à l'heure de
24 « shutdown », pour commencer je veux bien qu'on
25 comprenne qu'est-ce que vous faites mais également

1 la terminologie qu'on va utiliser dans le cadre de
2 votre témoignage. Donc, c'est quoi un « shutdown »
3 ou un arrêt de production?

4 R. Bien, un « shutdown » c'est un arrêt de production.
5 Un « shutdown » c'est en terme anglophone, c'est
6 sûr. Mais une compagnie décide d'arrêter sa
7 production pour faire la maintenance de son
8 équipement ou changer certains équipements. C'est-
9 à-dire, ils ont une date spécifique, l'usine a une
10 date spécifique, elle fait rentrer un contracteur
11 pour cette date spécifique là. On a une date de
12 rentrée puis une date de sortie. Puis il faut la
13 respecter puis c'est en dedans de ce temps-là que
14 souvent ont dit qu'on a un « shutdown ».

15 Q. **[483]** Donc, est-ce que je dois comprendre de ça
16 que, dans votre métier, il est fréquent que vous
17 recevez des appels, peut-être pas la veille, mais
18 peu de temps avant un « shutdown » ou après...
19 évidemment, lorsqu'il y a un bris c'est assez
20 urgent, est-ce que je me trompe que c'est une
21 réalité de votre métier?

22 R. C'est une réalité de notre métier.

23 Q. **[484]** Vous n'avez pas des... comme on dit en bon
24 québécois, vous n'avez pas d'emploi « steady », là,
25 vous êtes toujours sur le même chantier pendant

1 cinq ans, là?

2 R. C'est très rare qu'on a un chantier de cinq ans.

3 Mais on est... on est un peu à la merci de l'usine
4 puis du contracteur. Dans un exemple, il y a une
5 machine qui... un moulin à papier, il y a une
6 machine qui ferme, qui arrête de produire pour X
7 raison, il y a un bris, bien, ils appellent tout de
8 suite le contracteur, ça peut être à onze heures
9 (11 h) du soir, ça peut-être à minuit, ça peut être
10 à deux heures (2 h) de l'après-midi puis on a un
11 certain temps pour se rendre là, installer, réparer
12 la machine. Souvent on a déjà des hommes là, parce
13 que les contracteurs sont à l'année dans l'usine,
14 mais s'ils en ont pas puis ils ont besoin
15 d'excédent, bien, on appelle le local puis le local
16 vient avec sa main-d'oeuvre.

17 Q. **[485]** Parfait. Donc, on va revenir maintenant un
18 peu plus à votre situation. Donc, vous avez parlé
19 de votre formation scolaire. Maintenant si on va
20 avec votre entrée sur le marché du travail. Donc,
21 on est en quatre-vingt-dix (86), vous nous avez
22 dit, vous avez DEP en main, une carte d'apprenti
23 mécanicien industriel. Ensuite qu'est-ce qui va se
24 passer, quel est votre premier emploi?

25 R. Comme je vous ai dit, j'ai commencé avec mon père.

1 Mon père, il était... il avait une compagnie, sauf
2 qu'il s'est fait mal au dos puis il a laissé aller
3 la compagnie pour aller...

4 Q. **[486]** Vous parlez de Cansi Mechanical?

5 R. Oui, Cansi Mechanal. Pour aller travailler pour un
6 des plus gros contracteurs, dans ce temps-là, qui
7 s'appelait Kingston Mécanique. C'est une compagnie
8 basée à Ville LaSalle. Puis, comme beaucoup de nous
9 autres dans l'industrie de la construction, il y a
10 du de père en fils. C'est-à-dire, j'ai commencé
11 avec eux, j'ai commencé des... une journée par
12 semaine à des places comme Kruger, des moulins à
13 papier. Mais une de mes grosses premières vraiment
14 job d'envergure c'est QIT à Sorel, Québec Iron and
15 Titanium.

16 Q. **[487]** Donc, on est en quelle année, environ?

17 R. Je vous dirais qu'on est en... je regarde mes
18 notes, je m'excuse. On est à peu près en quatre-
19 vingt-six (86)... sept (87). Où il y a un chantier,
20 on agrandit l'usine.

21 Q. **[488]** D'accord. Vous débutez...

22 R. Fin quatre-vingt-dix (86)...

23 Q. **[489]** Juste une idée de grandeur, là, ce n'est
24 pas... que ça soit quatre-vingt-dix (86) ou quatre-
25 vingt-sept (87), là, c'est pas le détail le plus

1 important à ce moment-ci. Donc, quatre-vingt-dix
2 (86), quatre-vingt-sept (87), le chantier QIT. Et
3 donc, vous allez débiter là... expliquez-nous un
4 peu qu'est-ce que vous allez faire, vous allez
5 travailler comme apprenti mécanicien industriel,
6 vous allez faire des tâches dans ce sens-là?

7 R. Moi, je rentre dans l'industrie de la construction,
8 j'ai... à cause de mon père, à cause de... le titre
9 qu'on a, je suis presque... je vais revenir sur le
10 nom mais le jargon 12-12. Je suis un régulier pour
11 la compagnie même si je suis... je viens de rentrer
12 dans l'industrie. Je passe pas par le local pour me
13 placer. C'est...

14 Q. **[490]** C'est votre père, dans le fond, qui vous
15 place.

16 R. C'est mon père qui appelle la compagnie puis il
17 dit : « Tu peux-tu donner une chance à mon gars,
18 mon gars il est apprenti première année ». Eux
19 autres ils disent : « Oui, on l'essaie ». Comme je
20 vous ai dit, je commence une journée par semaine,
21 je fais des petits chantiers, des petites jobs
22 d'une journée de maintenance. Puis, mais ma
23 première job vraiment c'est QIT à Sorel.

24 Q. **[491]** Parfait. Donc, encore une fois on est au
25 début de votre témoignage, on va définir les termes

1 que vous allez utiliser, 12-12 c'est quoi ça un
2 employé 12-12?

3 R. C'est un empl... un employé pré... préférentiel
4 pour la compagnie.

5 Q. **[492]** C'est-à-dire?

6 R. C'est un employé qui peut être utilisé, qui peut
7 être utilisé pour sortir un peu de la région. On
8 a... on a... on a une terminologie, il y a cinq,
9 six employés qui peuvent être poussés par la
10 compagnie pour aller commencer un chantier
11 ailleurs. Puis ça vient... du code, du code 12-12.

12 Q. **[493]** Vous voulez dire l'article 12.12 d'un
13 règlement...

14 R. Exactement.

15 Q. **[494]** ... qui... qui est en vigueur alors. Est-ce
16 que vous avez également travaillé à vos débuts du
17 côté patronal?

18 R. Au début, non, au début comme je vous ai dit,
19 j'étais apprenti, c'est sûr, mais j'étais du côté
20 patronal dans le sens que j'étais côté de la
21 compagnie. Parce qu'on va essayer de définir ça le
22 mieux qu'on peut. Dans l'industrie de la
23 construction, mais dans mon métier en particulier,
24 on se fait placer par les locaux, c'est tout. Il y
25 a pas d'autre manière, c'est le local qui te place.

1 Q. [495] À moins...

2 R. Et si t'es un 12-12. Si t'es un 12-12, puis t'es
3 régulier par la compagnie, bien lui il appelle pas
4 le local pour dire : « Bien je m'en vas... je m'en
5 vas travailler demain, là ». Sauf si t'as un petit
6 penchant pour le syndicat.

7 Q. [496] O.K. Donc, vous à vos début vous êtes un 12-
8 12, donc, vous ne passez pas par votre local?

9 R. Bien moi je ne connais même pas le mouvement
10 syndical, t'sais, je veux dire, je rentre dans
11 l'industrie à cause de mon père, c'est mon père, il
12 me dit : « Ken, on va passer par Kingston ».
13 Kingston, c'est le contracteur qui t'a donné... »
14 en plus j'ai une entente, j'ai cent cinquante (150)
15 heures pour... pour avoir ma carte, en trois mois,
16 il faut que j'aie je pense cent cinquante (150)
17 heures d'ouvrage avec eux. C'est-à-dire je suis
18 attitré à Kingston, puis mon père travaille
19 régulièrement pour Kingston, puis c'est un bon
20 contracteur. Il me dit : « Ken, si ça va bien, si
21 tu travailles fort, puis t'sais, tu vas travailler
22 à l'année pour ce contracteur-là. T'sais, le local
23 c'est très bon, c'est tout le temps un bon outil,
24 c'est tout le temps une bonne référence. Il ne faut
25 jamais que tu l'oublies, mais j'aimerais ça que tu

1 te fasses connaître par d'autres contracteurs, mais
2 en ce moment qu'est-ce qui est important c'est que
3 tu te fasses connaître par un contracteur, puis en
4 plus c'est le plus gros presque au Québec ».

5 Q. **[497]** Vous avez parlé des cent cinquante (150)
6 heures, qu'est-ce que c'est exactement?

7 R. Bien c'est quand tu rentres dans l'industrie de la
8 construction, il y a un contracteur qui te
9 parraine... parraine, excusez.

10 Q. **[498]** Oui?

11 R. Puis il te signe une entente avec... pour cent
12 cinquante (150) heures.

13 Q. **[499]** Comme apprenti pour commencer?

14 R. Oui, puis en dedans de trois mois je pense il faut
15 que tu fasses tes cent cinquante (150) heures et
16 après tu es libéré puis tu peux travailler pour
17 d'autres contracteurs après.

18 Q. **[500]** Le parrainage, si j'utilise votre expression,
19 le parrainage de l'employeur va se terminer une
20 fois les cent cinquante (150) heures accomplies et
21 dans le délai prescrit au moment qu'on doit faire
22 les heures?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[501]** Justement on est rendu à aborder vos débuts
25 dans le mouvement syndical. Donc, je comprends de

1 votre témoignage, vous commencez, vous apprenti,
2 vous allez chez Kingston Mechanical, vous commencez
3 à travailler là, et donc, quels seront vos premiers
4 contacts avec un syndicat? D'ailleurs, lorsque vous
5 débutez vous êtes syndiqué?

6 R. On est obligé d'être syndiqué, oui.

7 Q. **[502]** Et quel syndicat, pour quel syndicat optez-
8 vous en quatre-vingt-six (86) lorsque vous sortez
9 de l'école?

10 R. J'ai rentré à la FTQ-Construction, local 1981.

11 Q. **[503]** Local 1981?

12 R. Le local 1981 a été formé en mille neuf cent
13 quatre-vingt-un (1981).

14 Q. **[504]** À l'issue du... je ne veux pas qualifier de
15 schisme, mais du moins une certaine scission entre
16 l'International...

17 R. Il y a une guerre historique entre le 1981 et le
18 2182. Si vous me permettez, je peux embarquer un
19 peu là-dedans.

20 Q. **[505]** Bien allez-y.

21 R. Bien c'est... c'est... l'International c'est une
22 centrale syndicale américaine basée aux États-Unis
23 avec des affiliés ici au Québec et on avait
24 beaucoup le sentiment qu'on n'était pas bien
25 représenté. Il y a eu tout le temps des sanctions

1 en dedans du 2182, qu'on devrait s'affilier avec
2 une centrale syndicale québécoise pure pour les
3 Québécois.

4 Q. **[506]** Là, vous parlez des raisons qui vont mener en
5 quatre-vingt-un (81) à la naissance...

6 R. Et la naissance du quatre-vingt-un (81).

7 Q. **[507]** Du 1981?

8 R. Du 1981. Ça c'était la majeure... la raison
9 majeure. Aussi dans ce temps-là beaucoup des hommes
10 qui étaient au 1981 disaient que le directeur
11 général du 2181, Parenteau, Germain Parenteau était
12 un dictateur puis... il utilisait des bras, il
13 utilisait pas la vraie manière de pousser sa main-
14 d'oeuvre, c'était pas par les gars qualifiés qu'ils
15 rentraient sur les chantiers c'était plus par
16 les... les bras qu'ils disaient.

17 Q. **[508]** Donc, pour ces raisons-là et d'autres j'en
18 suis certain, il y a eu en mille neuf cent quatre-
19 vingt-un (1981) la création ou une séparation, si
20 on veut, de certains travailleurs du 2182 et la
21 création du 1981. Juste pour qu'on se comprenne, le
22 2182 est le penchant au niveau de l'International
23 du syndicat 1981. Donc, on va beaucoup parler du
24 1981 et du 2182 dans les prochaines journées. Donc,
25 cette mise au point-là étant fait, vous sortez de

1 l'école, vous êtes FTQ-Construction, comme votre
2 père?

3 R. Oui.

4 Q. **[509]** Votre père, corrigez-moi, je crois qu'il
5 était un des fondateurs du 1981?

6 R. Un des, oui.

7 Q. **[510]** C'est pour ça que vous êtes en mesure de nous
8 dire les raisons notamment de la... de la scission.

9 R. Puis il faut comprendre aussi que moi comme
10 apprenti, coté syndical ou côté patron, c'est loin
11 de mes soucis au commencement, là. Je suis plus...
12 c'est sûr que j'ai mes convictions, mais je suis...
13 je veux travailler, comme beaucoup de personnes. Ça
14 fait que je sors de l'école, on m'offre que... si
15 mon père était dans la CSD ou CSN, j'aurais été à
16 la CSN, CSD, là, tu sais, j'ai suivi qu'est-ce que
17 mon père m'avait dit. Il m'a donné ces convictions-
18 là, puis on est allés au 1981.

19 Q. **[511]** Parfait. Donc, à la sortie de l'école, votre
20 intérêt est de travailler, mais à un moment donné,
21 vous allez découvrir un certain, pas penchant, mais
22 du moins un intérêt pour la chose syndicale, et
23 c'est le sujet que je vais aborder pour les
24 prochaines minutes. Donc, peut-être nous parler des
25 premiers balbutiements de votre vie syndicale? Ou

1 comment vous avez débuté?

2 R. Bien, le côté penchant syndical, je pense, puis je
3 ne veux pas... je pense que tu l'as ou tu ne l'as
4 pas. Le mouvement syndical, c'est une cause noble
5 si elle est bien utilisée, c'est avancer les
6 conditions d'autres, t'sais, personnelles, pour
7 faire avancer les conditions des travailleurs.
8 C'est quelque chose qui est noble. Moi, j'ai tout
9 le temps trouvé que c'était une manière qui allait
10 aider mes confrères, moi, puis tout le monde
11 autour. J'avais ce petit penchant-là, que je
12 trouvais que c'était important dans mon mode de
13 vie.

14 Q. **[512]** O.K. Donc, ça c'est les raisons pourquoi...

15 R. Bien, ça c'était... je l'avais, je pense que je
16 l'avais, et je l'ai encore.

17 Q. **[513]** Mais la question c'était, donc, je comprends,
18 ça c'est les motivations que vous avez,
19 intrinsèques, sauf que je veux savoir, là, au
20 niveau factuel, qu'est-ce que vous allez faire pour
21 mettre en application cet intérêt-là?

22 R. Kingston Mécanique a le contrat à QIT, comme je
23 vous ai dit, c'était un contrat d'envergure, c'est
24 dans les années quatre-vingts (80), comme quatre-
25 vingt-sept (87), où l'économie au Québec est très,

1 très faible. Il n'y a pas beaucoup d'ouvrage. Moi,
2 je ne peux pas dire que je le ressens autant que
3 les autres, parce que j'habite chez mes parents, ce
4 n'est pas quelque chose que... sauf que je viens de
5 sortir de l'école, on m'envoie une fois par semaine
6 quelque part, c'est-à-dire, on voit tout de suite
7 qu'il n'y a pas beaucoup d'ouvrage pour... dans mon
8 métier, puis pour des apprentis. On m'offre à
9 travers Kingston d'aller à un contrat à long terme,
10 d'un an, peut-être un an et demi, à Sorel, à QIT
11 qui est dans la région 08, puis on va expliquer ça
12 plus tard, la région de Montréal, 08. C'est-à-dire,
13 même si je viens de Montréal, je peux aller
14 travailler à Sorel sans problème. C'est-à-dire, on
15 m'offre ça, mon père y va, on y va ensemble, puis
16 on commence à travailler à QIT. Mais comme je vous
17 ai dit, Sorel est touchée très fort aussi par le
18 côté économique et...

19 Q. **[514]** Juste pour nous situer, on est à la fin des
20 années quatre-vingts (80)?

21 R. Oui. Oui.

22 Q. **[515]** Quatre-vingt-huit (88), neuf (89), dix (90)?

23 R. Bien non, quatre-vingt-six (86), quatre-vingt-sept
24 (87).

25 Q. **[516]** Encore quatre-vingt-six (86), quatre-vingt-

1 sept (87)?

2 R. Oui, oui, oui.

3 Q. **[517]** Parfait.

4 R. QIT c'est vraiment le chantier... C'est-à-dire, le
5 délégué qui est en chef, en place là-bas, il
6 s'appelle Réjean Mondou. Réjean Mondou, plus tard,
7 va devenir le directeur général du 2182.

8 Q. **[518]** Le gérant d'affaires.

9 R. Le gérant d'affaires. Et lui, comme il connaît mon
10 père, comme mon père était un peu, je peux vous
11 dire, dans les premiers, puis un membre fondateur
12 du 1981, il fait comprendre à mon père que Sorel
13 est pas en position de se battre vraiment, le monde
14 de Sorel, sauf qu'ils ont besoin de travailler. Les
15 gars n'ont plus de timbres. Les timbres, c'est les
16 timbres de chômage. Ils ne sont plus...

17 Q. **[519]** On va faire une petite parenthèse. Timbres de
18 chômage, vous voulez dire, donc, ça prend...
19 accumuler un certain nombre d'heures pour pouvoir
20 avoir droit à son chômage?

21 R. Dans le temps, en plus, c'était plus les semaines.
22 C'est-à-dire, t'avais besoin d'accumuler à peu près
23 seize (16) semaines, si je me trompe pas, seize
24 (16) semaines pour avoir accès au chômage. C'est
25 une partie de notre vie.

1 Q. **[520]** D'accord. Quand vous dites qu'il manque des
2 timbres, on peut comprendre que c'est qu'il manque
3 des semaines ou des heures, tout dépendant de la
4 façon...

5 R. Des semaines, des heures. Des heures puis des
6 semaines de travail pour avoir au moins ce petit
7 revenu-là de sécurité.

8 Q. **[521]** C'est ça, au moins pouvoir manger.

9 R. Survivre.

10 Q. **[522]** Donc, poursuivez votre... Donc, monsieur
11 Mondou vient voir votre père et vous, vous explique
12 la situation, la question des timbres au niveau de
13 l'assurance chômage. Vous pouvez poursuivre.

14 R. Il dit, soixante-dix pour cent (70 %) de leur main-
15 d'oeuvre est à la maison, puis il compatit, puis il
16 comprend qu'à Montréal aussi, mais nous autres, on
17 a quand même des petits chantiers qu'on peut
18 survivre. Puis il demande à moi puis à mon père,
19 puis... Sans faire trop d'éclat là-dessus, Kingston
20 c'était une compagnie anglaise, avec tout le
21 leadership anglais. Tu sais, tous les « foremen »,
22 tout le monde qui est là, ils sont anglophones. Et
23 Sorel, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la
24 main-d'oeuvre est québécoise. On s'en va, déjà
25 là... il y a beaucoup de « foremen » qui vont être

1 anglais, qui vont venir gérer des travailleurs qui
2 sont québécois. Je ne veux pas dire que les Anglais
3 ne sont pas Québécois, mais... C'est-à-dire, moi
4 j'arrive dans ce contexte-là, je ne veux pas me
5 mettre à dos la compagnie, mais je ne veux pas me
6 mettre à dos, aussi, le syndicat, parce que mon
7 père me dit que, « écoute, il ne faut jamais être à
8 dos de personne, le syndicat va nous aider si la
9 compagnie ferme les portes ou quelque chose. Si tu
10 te mets à dos le local puis que tu vas jamais... Si
11 t'as jamais mis tes pieds au local, si tu vas pas
12 faire ton tour au « meeting » du mois, bien,
13 personne va te connaître. C'est bien beau être
14 structuré à une compagnie, mais c'est bon que tu
15 voies ailleurs. » C'est-à-dire, moi, avec ces
16 principes-là, je me dis... Puis Réjean Mondou
17 arrive, puis il me dit le contexte économique de la
18 région de Sorel. Il me dit : « Ken, il y a-tu une
19 possibilité que vous retardez un peu votre entrée
20 ici, à QIT? » Ça serait... Ça nous aiderait. On va
21 jamais l'oublier, nous autres, côté syndical. »
22 Puis moi j'ai dit, « Bien... » J'ai dit à mon
23 père... Ça l'achalait pas, comme je vous ai dit,
24 économiquement pour moi c'était... c'était...
25 c'était pas la... la...

1 Q. **[523]** C'était moins pire parce que vous habitiez
2 chez vos parents.

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[524]** Vous aviez moins de besoins financiers, là.

5 R. Puis j'ai... Qu'est-ce que j'ai fait... Excusez, je
6 vais...

7 Q. **[525]** Ça va?

8 R. Non, j'essaie de me trouver un Kleenex.

9 Q. **[526]** Un Kleenex?

10 R. Excusez. On m'a donné une paire de (inaudible)...
11 Je l'ai pas.

12 Q. **[527]** Le début de la saison de la grippe...

13 R. Oui, c'est ça. Excusez.

14 Q. **[528]** Non, ça va. Donc, on était à dire que
15 monsieur Mondou vous demande pour faire un
16 sacrifice pour les autres collègues du syndicat,
17 compte... Vous étiez à me dire que compte tenu de
18 vos obligations financières, vous habitez chez vos
19 parents, la situation est moins aggravante pour
20 vous, donc...

21 R. Bien, pour moi, c'est une décision facile à
22 prendre. Je décide immédiatement de laisser ma
23 place à d'autres. C'est sûr qu'il y en a qui ont
24 dit que c'était... c'était côté finances. C'est
25 tout à fait vrai, bien un peu. Quand t'as pas de

1 dettes, c'est beaucoup plus facile, tu es
2 beaucoup... tu es un homme libre, ça t'aide
3 beaucoup, mais c'était mes convictions. Je voyais
4 qu'il y a des gars qui travaillaient pas, puis je
5 savais que c'était vrai. C'est-à-dire, ma décision
6 était prise.

7 J'ai demandé à mon père, puis mon père puis
8 moi, on... les deux, on a décidé de retourner à la
9 maison. Puis on a...

10 Q. **[529]** Votre père aussi a fait ce sacrifice-là?

11 R. Mon père.

12 Q. **[530]** O.K.

13 R. On a été... On a été un peu... On a été mis de côté
14 un peu par la compagnie, mais...

15 Q. **[531]** Pour quelle raison?

16 R. Bien, c'est parce que la compagnie, comme je vous
17 ai dit, on est des douze, douze (12-12). On est des
18 réguliers pour la compagnie. Puis si on fait
19 quelque chose de... un geste de même, ça met un peu
20 de pression sur les contra... sur les douze, douze
21 (12-12) de la compagnie de faire la même affaire
22 aussi. C'est-à-dire, ils veulent pas... ils veulent
23 pas qu'on crée un précédent. C'est-à-dire, ils...
24 Les conséquences, c'était simple, c'est dire
25 écoute, ils veulent pas qu'on le fasse, ils nous

1 gardent à la maison, à peu près, pour deux à trois
2 mois.

3 Q. **[532]** Donc, vous avez fait ça?

4 R. On a resté à la maison à peu près deux à trois
5 mois. Mon père puis moi. Jusqu'à Kingston nous
6 rappelle avec le O.K. du local 1981.

7 Q. **[533]** Vous dites le O.K. pour que... qu'ils
8 retiennent vos services.

9 R. Oui, parce que je les ai appelés, le local 1981,
10 j'ai dit, « Regarde, là ils me rappellent, deux,
11 trois mois. Je peux-tu y aller? Est-ce que c'est
12 correct? Est-ce que tu as rentré ceux qui sontaient
13 en... en troubles financiers? Est-ce que... Est-ce
14 que je peux retourner? » Puis eux autres ils m'ont
15 dit, « Oui, je pense que tu nous as donné un bon
16 coup de main. On a parlé, dans le meeting du mois,
17 de les... de les gestes, tu sais, syndicals de... »
18 de moi puis mon père, puis... On peut dire c'est un
19 des premiers gestes qui m'a mis du côté syndical,
20 qu'ils m'ont... qu'ils m'ont comme dit, « On a un
21 syndicaliste dans nos mains, c'est quelqu'un que...
22 qu'on va commencer à respecter, puis on va... on va
23 lui donner un peu plus de corde. »

24 Q. **[534]** Au début... Plus tôt dans votre témoignage,
25 vous nous avez dit que vous vous placiez vous-même.

1 Donc, est-ce que c'est à partir de ce moment-là que
2 c'est le syndicat qui va vous placer, ou malgré ça
3 vous... Une fois... Une fois l'appel passé au
4 syndicat, vous continuez à vous arranger
5 directement avec Kingston?

6 R. Pour comprendre un peu, quand je rentre dans
7 l'industrie de la construction je suis vert. O.K.?
8 Mon père, c'est lui qui me rentre. Il me fait
9 connaître le local, il me fait connaître les... les
10 agents d'affaires puis les direc... les gérants
11 d'affaires qui sont en place. Dans ce temps-là,
12 c'est René Mathieu qui était directeur. Il y a des
13 agents d'affaires de région, Gaétan Boucher,
14 c'était le... le père à le chanteur Daniel Boucher,
15 puis c'était des hommes de conviction. Puis moi je
16 les ai... J'aimais leur philosophie, sauf que
17 j'étais du côté patronal, parce que j'étais du côté
18 de Kingston qui m'engageait, puis qui m'ont donné
19 une chance, là. Tu es entre l'arbre et l'écorce.
20 C'est eux autres qui me donnent une chance, c'est
21 eux autres qui me font... C'est eux autres qui me
22 donnent mon salaire, puis c'est eux autres qui me
23 placent. Ça veut dire à chaque fois qu'ils me
24 plaçaient, j'appelais le local puis je disais,
25 « Regarde, ils me placent là. Je peux-tu y aller? »

1 Puis eux autres ils me disaient oui. Ils trouvaient
2 ça drôle que je les appelais pour... pour me...
3 pour dire où j'allais. Puis ils disaient, « Les
4 douze, douze (12-12) font pas ça. Moi j'ai dit,
5 bien... » Je voulais me garder un certain lien avec
6 le local, puis en même temps être du bon côté de...
7 de la compagnie.

8 Q. **[535]** Donc, suite à cet épisode-là vous retournez
9 travailler et vous faites ce que vous venez de nous
10 dire, c'est-à-dire que vous ap... chaque fois que
11 vous changez de chantier vous appelez votre
12 syndicat. Est-ce qu'il va y avoir une
13 reconnaissance quelconque de la part du 1981 pour
14 votre... Je ne le mettrai pas entre guillemets, là,
15 entre guillemets sacrifice, ou du moins le fait que
16 vous avez passé, laissé votre tour à des collègues?

17 R. Immédiatement au « meeting » du mois on a parlé de
18 nous, comment qu'on a défendu l'intérêt... puis
19 on... c'était ça un vrai syndicaliste, c'était ça
20 un vrai travailleur de l'industrie de la
21 construction. C'est, en temps dur, on donne notre
22 place, on essaie d'aider ceux qui sont... sont en
23 mauvaises postures. C'est-à-dire... C'est sûr ça te
24 donne un peu de gloire, on parle de toi, tu es dans
25 une organisation neuve. Moi, je les connais pas

1 vraiment, tout qu'est-ce que j'ai entendu ça vient
2 de mon père.

3 Q. **[536]** Vous êtes encore apprenti à ce moment-là?

4 R. Je suis apprenti, c'est sûr. Puis on commence, tu
5 sais, à me parler en éloge de Ken Pereira, c'est
6 sûr que ça te donne un petit velours. À partir de
7 ce temps-là, à partir de ce chantier-là, moi,
8 Kingston continue à m'appeler mais je demande, à
9 chaque fois qu'il m'appelle, d'appeler le local...

10 Q. **[537]** Oui, ça, vous nous l'avez dit.

11 R. ... pour me placer.

12 Q. **[538]** Ma question c'était plus : Après ce geste que
13 vous avez fait là, ce geste de solidarité, je vais
14 peut-être l'appeler comme cela, est-ce qu'il y a
15 une reconnaissance quelconque de la part de votre
16 syndicat, est-ce qu'il y a une promotion, est-ce
17 qu'on vous donne des fonctions ou, tout simplement,
18 on vous félicite puis la vie continue?

19 R. Bien, on me félicite mais on commence à me donner
20 de plus en plus de... on m'écoute, on... c'est une
21 affaire qu'il faut comprendre, l'écoute, ce n'est
22 pas de... on m'appelle au local, on me demande mon
23 opinion sur un chantier, qu'est-ce qui se fait, on
24 commence à me dire que je suis... je suis prêt à

1 être délégué. On va commencer à me mettre délégué
2 sur les chantiers. Je suis un... je pense que je
3 suis un des premiers délégués apprenti.
4 Normalement, tu es compagnon, moi, j'étais apprenti
5 délégué à GM, à la « paint shop ». C'est...
6 c'est...

7 Q. **[539]** Quand vous dites, à GM, à la « paint shop »,
8 donc...

9 R. Bien, ça c'est plus tard un peu.

10 Q. **[540]** ... l'usine de peinture de GM. Celle de
11 Boisbriand ou...

12 R. Oui, celle de Boisbriand.

13 Q. **[541]** Donc, sur cette usine-là, vous êtes délégué.

14 R. Oui.

15 Q. **[542]** Là on est quoi, la fin des années quatre-
16 vingts (80)?

17 R. Je pense que oui. Oui.

18 Q. **[543]** En quatre-vingt-onze (91), il va se passer
19 quelque chose d'assez important au niveau syndical.
20 Pouvez-vous nous expliquer le transfert qui va
21 avoir lieu?

22 R. Bien, historiquement, le local 2182
23 International... la Centrale syndicale
24 internationale c'est une centrale syndicale

1 beaucoup plus prônée des métiers mécaniques puis
2 industriels. C'est-à-dire, on avait notre niche là.
3 Les raisons qu'on est partis c'est les raisons que
4 je vous ai dit (sic), on trouvait qu'on n'était pas
5 bien représentés, on avait pas notre voix en dedans
6 de la structure. On a tout changé... bon, à peu
7 près cinq cents (500) membres ont changé vers la
8 FTQ-Construction.

9 Q. **[544]** Là vous parlez en quatre-vingt-un (81), là?

10 R. Non, je vous parle de... en quatre-vingt-un (81)?

11 Oui, en mil neuf cent quatre-vingt-un.

12 Q. **[545]** Quatre-vingt-un (81), pas en quatre-vingt-
13 onze (91).

14 R. C'est ça. Et, en quatre-vingt-onze (91), la raison
15 qu'il nous dit, les mêmes gars qui nous ont dit que
16 la 81 était la meilleure, il dit : « On peut plus
17 se battre entre métiers. Il faut se battre pour
18 améliorer le sort des mécaniciens industriels mais
19 il faut arrêter de se battre entre locaux parce
20 qu'on est en train de s'autodétruire. » À place
21 d'essayer de grandir notre juridiction de métiers
22 on se bat pour accéder sur les chantiers. Et se
23 battre c'est physiquement, c'est... littéralement,
24 on essaie d'avoir le contrôle sur des chantiers. Le

1 1981 plus dans la région de Montréal, le 2182 dans
2 le reste du Québec. Vous savez, ils disent :
3 « Pour ces raisons-là et parce que la FTQ-
4 Construction nous appuie pu (sic) puis parce que
5 les électriciens, la FIPOE nous a donné un mandat
6 clair et net, qu'ils allaient nous défendre. »
7 Parce que, dans ce temps-là, la FIPOE puis à ce
8 jour, aujourd'hui, c'est encore...

9 Q. **[546]** On va y revenir tout à l'heure, juste pour
10 pas compliquer les choses, on va y aller un peu par
11 étages, c'est-à-dire qu'on commence avec votre
12 profil...

13 R. O.K.

14 Q. **[547]** ... vos débuts syndicaux puis on va monter,
15 pour bien comprendre votre histoire. Donc, on va
16 continuer où on en était, donc en quatre-vingt-onze
17 (91), je comprends que, notamment, il y a la
18 déception au niveau de l'appui de la FIPOE, on va
19 en parler tout à l'heure de la dynamique qu'il peut
20 y avoir avec la FIPOE

21 R. Ça, oubliez pas, là, moi, je suis encore comme...
22 même si je suis proche, c'est qu'est-ce qu'on
23 soulève dans les « meetings », moi, c'est...

24 Q. **[548]** C'est ce que vous entendez comme... comme

1 simple salarié, membre du local.

2 R. Je suis pas encore dans le « inner circle », si
3 vous me permettez l'anglais, là. L'anglicisme.

4 Q. [549] Dans le cercle restreint, là, des décideurs
5 de l'exécutif, si on veut?

6 R. C'est ça.

7 Q. [550] Donc, vous êtes là comme simple... bien,
8 « simple », je ne veux pas vous réduire à rien,
9 vous êtes là comme travailleur, membre du local...

10 R. Simple travailleur.

11 Q. [551] ... syndicaliste donc, qui assiste aux
12 réunions, aux assemblées et c'est toute cette
13 information-là que vous nous dites, c'est de là que
14 vous en prenez connaissance ou, du moins, qu'on
15 vous en fait part.

16 R. Puis aussi on le sait sur le chantier. On sait sur
17 les chantiers. Il y a des compagnies qui vont
18 jamais engager des 1981, il y en a d'autres qui
19 vont jamais engager l'Inter, c'est-à-dire tu es
20 comme réservé à certaines compagnies sinon tu
21 crèves. C'est-à-dire il y a... il y a un dynamique
22 en ce moment dans l'industrie qu'ils se disent :
23 « Il faut arrêter de se battre, il faut se joindre
24 ensemble parce qu'on va s'auto-détruire », tu sais,

1 puis les deux... les deux locaux ont des têtes
2 fortes. Puis il faut que tu sois... il faut que tu
3 sois une tête forte à un moment donné pour
4 assister, je veux dire... personne va te rentrer
5 sur le chantier, là. C'est des... quand tu rentres
6 sur ce chantier-là, tu fais toute pour rester,
7 absolument toute pour rester parce que c'est ton
8 gagne-pain, là. Tu es là, vous savez, il y a des
9 dynamiques qui se créent qui ne sont pas trop
10 catholiques, là, puis on va venir plus en détail
11 plus tard, mais... puis là c'est pas normal parce
12 qu'on est toutes des travailleurs. C'est la seule
13 raison que tu es dans l'industrie c'est pour
14 travailler, puis là tu te bats pour travailler.

15 Q. **[552]** Comme vous dites, on va en parler plus tard
16 de la question de la discrimination. On comprend
17 que dès quatre-vingt-onze (91), une des raisons
18 pourquoi il va y avoir un transfert, c'est que ce
19 que je qualifierais de discrimination, c'est-à-dire
20 que la cohabitation ne se passe pas très bien.
21 Donc, sur un chantier on a soit du 1981 ou du 2182,
22 mais les deux en même temps au même chantier,
23 disons que c'est plutôt rare. C'est ce que vous me
24 dites?

25 R. Tout à fait.

1 Q. [553] Donc, ça c'est une des raisons qui va faire
2 en sorte qu'il va y avoir un transfert. Mais si on
3 revient au transfert, donc, expliquez-nous un peu
4 le contexte, il y a ces éléments-là que vous nous
5 parlez, mais il y a également d'autres éléments?

6 R. Bien juste avant qu'on transfère, on a un dernier
7 meeting, je pense que Louis Laberge, il est dans
8 ses derniers milles avec la FTQ, il nous rencontre
9 au Baron, c'est un restaurant ou une salle de
10 réception sur la rue Jean-Talon, puis on est toute
11 là pour écouter une fois et pour tous qu'est-ce que
12 la FTQ est prête à faire pour que les mécaniciens
13 industriels s'épanouit plus sur des hors-Montréal.
14 Puis on veut l'appui de la FTQ. Puis en
15 nécessairement on a besoin d'un métier qui peut
16 nous appuyer sur les chantiers industriels. Puis à
17 ce moment-là le seul métier qui est vraiment avec
18 nous, qui peut vraiment nous appuyer, c'est la
19 FIPOE, c'est le métier des électriciens. C'est le
20 métier le plus influent à la FTQ et c'est le métier
21 que si il met, si vous permettez, si il met de la
22 pression sur le contracteur, de dire : « Tu vas
23 engager et tu vas aider ce nouveau local-là », bien
24 il y a, tu sais, c'est le « Big Brother ». Il va...
25 il va être capable de nous chapeauter puis le

1 contracteur va d'une certaine forme dire :

2 « Oups...

3 Q. **[554]** Monsieur Periera, je vous arrête là-dessus,
4 on va, la discrimination...

5 R. O.K.

6 Q. **[555]** ... comme je l'ai dit tout à l'heure, on va
7 en parler plus tard. Présentement on est en train
8 de faire le solage. Donc, on va parler, on est en
9 quatre-vingt-onze (91), je veux savoir que vous me
10 donnez le contexte du transfert de l'entièreté des
11 travailleurs du 1981 au 2182, donc à l'Inter. C'est
12 ça qui m'intéresse en ce moment. Donc, je comprends
13 que la FIPOE c'est un facteur parce qu'il pourrait
14 mettre le poing sur la table ou le pied à terre et
15 dire : « Écoutez, engagez du 21, du 1981 », ça j'en
16 conviens, on va y revenir en détail sur cette
17 question-là plus tard. Là, on est en mil neuf cent
18 quatre-vingt-onze (1991), il y a des discussions
19 pour transférer au 2182?

20 R. Bien si vous me permettez, c'est parce que le
21 contexte, c'était notre dernier... c'était notre
22 dernier... c'était notre dernière chance de...

23 Q. **[556]** De convaincre la FIPOE?

24 R. ... de convaincre la FTQ de qu'est-ce qu'ils vont
25 faire. Et comme on n'était pas convaincu ou nos

1 dirigeants « sONTaient » pas convaincus, on a
2 massivement changé en bloc, c'est-à-dire c'est un
3 des seuls locaux à ma connaissance qui a en quatre-
4 vingt-onze (91) on a voté toute la gang pour aller
5 au 2182.

6 Q. **[557]** Au maraudage en quatre-vingt-onze (91)?

7 R. Oui, exactement.

8 Q. **[558]** Quand vous dites, on est encore au niveau des
9 précisions, dans votre témoignage, quand vous me
10 dites FTQ, c'est-tu FTQ-Centrale ou FTQ-
11 Construction?

12 R. FTQ-Construction, excusez.

13 Q. **[559]** Quand vous allez dire FTQ, on parle de FTQ-
14 Construction?

15 R. Oui, oui.

16 Q. **[560]** O.K. Vous nous spécifierez quand FTQ-Centrale
17 ou un autre adjectif, pour qu'on soit certain qu'on
18 parle de la bonne organisation?

19 R. Oui.

20 Q. **[561]** Donc, en quatre-vingt-onze (91) il y a ce
21 dernier meeting-là, cette dernière assemblée-là,
22 vous tentez d'aller chercher un appui, vous ne
23 l'avez pas, il y a un transfert total des forces.
24 Et donc, vous passez tous au 2182?

25 R. On passe tous.

1 Q. **[562]** Cent pour cent (100 %) ?

2 R. Cent pour cent (100 %).

3 Q. **[563]** Donc, le 1981 devient une coquille vide ?

4 R. Juste une coquille vide.

5 Q. **[564]** O.K. Et quelle va être l'entente au niveau du
6 2182, là, la nouvelle dynamique qui s'installe en
7 quatre-vingt-onze (91) ?

8 R. Quelque chose qu'on ne savait pas c'est que les
9 dirigeants avaient déjà négocié une place à la
10 direction de l'International, le CPQMC.

11 Q. **[565]** C'est-à-dire ?

12 R. C'est des... dans le temps il y avait René Mathieu
13 qui était gérant d'affaire du FTQ, bien il est
14 devenu conseiller à l'International à CPQMC pour le
15 2182. Réjean Mondou...

16 Q. **[566]** Vous voulez dire agent d'affaire ?

17 R. Agent, non, conseiller, lui, il était conseiller,
18 il était conseiller, payé par Washington.

19 Q. **[567]** On va revenir tout à l'heure sur la
20 structure. Donc, continuez votre témoignage, oui.

21 R. Les agents d'affaires, on avait eu deux hommes,
22 Normand Moreau et Réjean Mondou, celui que je vous
23 ai dit qu'il était délégué en chef sur le chantier
24 à Sorel, qui est devenu agent d'affaires au 2182, à

1 ce moment-là. Réjean Mondou est devenu directeur
2 gérant d'affaires plus tard.

3 Q. **[568]** Et vous, quel rôle on vous réserve au 2182?

4 R. Au commencement, je suis, j'aime utiliser le terme
5 « poteau ». Je suis un homme de confiance du 1981,
6 je suis un homme de convictions, je m'ai battu,
7 toutes les... je m'ai battu sur les chantiers pour
8 défendre mon métier puis défendre... c'est-à-dire,
9 au 2182, on me respecte aussi, parce qu'ils savent
10 qu'est-ce que j'ai fait pour mon métier puis pour
11 les mécaniciens industriels. C'est-à-dire, je suis,
12 même s'il y a des petits (inaudible) au
13 commencement, comme n'importe quelle organisation
14 qui se joint ensemble, je suis respecté, et on peut
15 dire que je prends ma place dans le mouvement
16 syndical, comme délégué.

17 Q. **[569]** Est-ce qu'on a des fonctions particulières?

18 R. Délégué syndical.

19 Q. **[570]** O.K. Quelles sont vos tâches comme délégué
20 syndical?

21 R. Délégué syndical...

22 Q. **[571]** Ça fait quoi? Ça fait quoi, pratico-pratique,
23 là?

1 R. C'est le porte-parole du syndical sur le chantier.

2 Q. **[572]** Vous rentrez à quel moment sur un chantier?

3 Quand je dis vous, là, c'est le délégué?

4 R. À ma connaissance, je pense, après sept hommes, tu
5 as un délégué sur le chantier.

6 Q. **[573]** Qui...

7 R. Et notre métier, excusez, notre métier le respecte
8 vraiment.

9 Q. **[574]** Qui paie votre salaire, à ce moment-là?

10 R. Le contracteur.

11 Q. **[575]** Est-ce que vous êtes à temps plein comme
12 délégué, où vous êtes seulement quelques heures par
13 jour?

14 R. Il n'y a pas de titre officiel dans... Il y a
15 quatre heures par semaine que tu peux être délégué,
16 mais... Je vais vous donner un exemple. Dans un
17 chantier majeur, un délégué ne travaille plus. Même
18 s'il est payé par l'organisation, il défend puis il
19 représente le métier, c'est-à-dire, il est payé, il
20 est libéré de ses fonctions, puis il s'occupe de la
21 main-d'oeuvre, il s'occupe des travailleurs.

22 Q. **[576]** Est-ce que vous avez un mot à dire dans qui
23 est embauché? Donc, dans l'embauche, est-ce que

1 vous pouvez dire à l'employeur : « Bien, pas lui,
2 lui », ou... Avez-vous un rôle à ce niveau-là?

3 R. Pratico-pratique... si le contracteur... si mon
4 agent d'affaires ou mon directeur me dit : « Ken,
5 passe lui un message qu'on veut rentrer Jacques »,
6 bien, c'est moi qui va aller voir le « boss », puis
7 je vais dire : « Regarde, ta prochaine embauche, ça
8 va être Jacques. »

9 Q. **[577]** Puis est-ce que votre opinion est tenue en
10 compte ou pas vraiment?

11 R. Ça dépend des délégués. Ça dépend du délégué. Moi,
12 je pense que oui, la mienne, elle l'était.

13 Q. **[578]** C'est-à-dire que vos recommandations étaient
14 souvent suivies?

15 R. Elles étaient suivies, oui. Bien moi, ma
16 recommandation, moi j'étais le porte-parole, c'est-
17 à-dire, croyez-moi que sur le chantier, tout
18 qu'est-ce que je disais, ça venait directement du
19 directeur ou de l'agent d'affaires, ou le gérant.

20 Q. **[579]** Mais le directeur puis le gérant, c'est la
21 même personne?

22 R. Excusez, je me... je mêle le monde, mais directeur
23 c'est le statut de gérant d'affaires à la FTQ. La

1 FTQ, c'est directeur, à l'International c'est
2 gérant d'affaires.

3 Q. **[580]** Et en dessous d'eux, il y a...

4 R. À l'International c'est l'agent d'affaires, et à la
5 FTQ c'est représentant.

6 Q. **[581]** Donc, vous êtes délégué régional ou... c'est
7 quoi, la spécification de votre rôle de délégué?

8 R. Il n'y a pas vraiment de délégué régional, mais on
9 est attitré dans notre région. C'est-à-dire, moi je
10 suis délégué dans la région 08, que c'est Montréal
11 puis les environs. C'est-à-dire, il n'y a pas aussi
12 un titre officiel de dire « tu es délégué en
13 chef », mais tu le sais dans ton organisation c'est
14 qui le délégué qui est reconnu pour les plus gros
15 chantiers. Et on va mettre spécifiquement, tu
16 sais... je vais vous donner un exemple. C'est comme
17 dans n'importe quoi, si tu as un petit chantier de
18 huit à neuf gars, puis on voit que le gars, il a un
19 certain potentiel, on va mettre un délégué, un
20 jeune délégué qui a peut-être un potentiel, puis on
21 va le faire... et un chantier de huit cents (800),
22 neuf cents (900) gars, bien, on va mettre un
23 délégué qui a un peu plus de « clout », un peu plus
24 de « torque », plus... excusez mon anglicisme, un

1 peu plus de chien.

2 Q. **[582]** O.K. Les recommandations que vous avez été
3 appelé à faire, est-ce que c'était pour tous les
4 employés, ou de temps en temps on vous disait :
5 « Assure-toi donc, dans le prochain groupe qui va
6 rentrer, que Untel soit là »? C'est quoi la réalité
7 qui...

8 R. La réalité, c'est... la réalité dans mon métier, il
9 y a aucun... Les compagnies choisissaient les 12-
10 12, c'est partie de la game. Après, il y a une
11 négociation qui se fait avec l'agent d'affaires
12 dire « écoutez, moi, je peux pas l'avoir ce gars-
13 là, il a aucun bon sens, il est tout le temps
14 malade, il se fait mal, il s'est fait deux fois mal
15 à mon... à son dos pendant qu'il était sur un
16 chantier », il essaie de négocier une manière
17 d'avoir la meilleure main-d'oeuvre. Et nous autres,
18 de notre bord, le côté syndical, nous autres on dit
19 « bien, lui, il va rentrer, puis c'est tout, puis
20 ça finit là », c'est ça.

21 Q. **[583]** Donc, vous pouvez dire que souvent vous
22 imposez vos choix?

23 R. On les imposait, c'est sûr.

24 Q. **[584]** Puis ma question, c'était : vous imposiez
25 tout le monde ou vous imposiez de temps en temps

1 certains travailleurs, selon le besoin?

2 R. Bien, à part des 12-12, on imposait tout le monde.

3 Je peux vous dire, sur un chantier de... quand
4 j'étais au 2182 puis je faisais le placement, la
5 compagnie m'appelle, puis elle me dit : « Je veux
6 quarante-cinq (45) gars, cinq qui savent souder,
7 cinq qui savent faire de l'alignement », bien,
8 c'est à ce moment-là...

9 Q. **[585]** Ça fait que c'est vous qui...

10 R. ... j'envoyais quarante-cinq (45) gars. C'est sûr
11 que quand, eux autres, ils recevaient la liste, ils
12 voulaient me dire « regarde, lui, je l'aime pas
13 là ». Peut-être, mais si, moi, je décidais que...

14 Q. **[586]** C'était lui, c'était lui.

15 R. C'était lui, c'était lui.

16 Q. **[587]** O.K. Puis est-ce que ça arrivait que
17 l'employeur va dire « bien, j'aimerais ça avoir,
18 même s'il est pas 12-12, untel », le contracteur,
19 avoir untel?

20 R. Oui.

21 Q. **[588]** « J'aimerais ça avoir... », bien là, c'est
22 pas vous là, mais votre père, par exemple, puis là
23 vous pourriez dire non ou oui?

24 R. Oui. Ça arrivait. C'est sûr que ça devient des
25 partners aussi là. Il faut pas aussi mettre ça noir

1 et blanc là. Il faut... il faut aussi qu'il y ait
2 une certaine... t'sais, il y a une certaine...

3 Q. **[589]** Négociation, discussion.

4 R. ... partnership, partnership, oui, une négociation
5 entre les deux là. Mais, je veux dire, le rôle...
6 le rôle, il est assez clair et net là que l'agent
7 d'affaires, lui, il essaie de mettre la main-
8 d'oeuvre. Puis d'une certaine forme, lui, il voit
9 son board, son board, c'est... c'est son mur où
10 tous les travailleurs qui travaillent pas. Il sait
11 exactement qui qui a besoin de travailler, qui...
12 il connaît exactement les spécifications de chaque
13 homme. Il dit « bien, lui, il est très bon sur la
14 soudure » beaucoup plus que le contracteur. Des
15 fois, le contracteur, lui, il est à la merci aussi
16 du local parce que, à part de son petit... son
17 petit cinq, six, sept hommes, le reste, il les
18 connaît pas. T'sais, il peut passer un an sans voir
19 un gars. Je veux dire, il se fie sur le jugement
20 du... du local, puis si le local, lui, envoie du
21 pas bon monde, bien, c'est sûr qu'il va se faire
22 renoter.

23 Q. **[590]** Donc, si vous n'aimez pas un entrepreneur,
24 vous pourriez... vous pourriez, par exemple, lui
25 envoyer vos pires travailleurs.

1 R. Ça, c'est définitif.

2 Q. **[591]** Il est midi trente-deux (12 h 32), on va
3 prendre la pause et on va revenir à deux heures
4 (14 h 00). Je vous souhaite bon appétit. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Pareillement.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE (15:39:06)

9 LA GREFFIÈRE :

10 Monsieur Kenneth Pereira, vous êtes sous le même
11 serment.

12 R. Excusez?

13 Q. **[592]** Vous êtes sous le même serment.

14 R. Merci.

15 (14:05:30)

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. **[593]** Bon début d'après-midi à tous. Alors,
18 Monsieur Pereira, avant la pause, avant de se
19 quitter pour la pause du dîner, nous étions rendus
20 à parler de vos fonctions de délégué de chantiers,
21 là, auprès du 2182, donc le local des mécaniciens
22 industriels au niveau de l'International, le
23 syndicat communément appelé donc l'International,
24 là. Juste pour bien comprendre, vous nous parliez
25 également que vous aviez un rôle à jouer dans le

1 choix du personnel qui était placé sur les
2 chantiers et j'ai une question qui est demeurée...
3 avant de passer au prochain sujet. Est-ce que c'est
4 vous qui choisissez quel individu ou, dans le fond,
5 vous êtes plus le bras droit ou la prolongation de
6 l'agent d'affaires qui, lui, décide?

7 R. Je pense, j'avais expliqué que j'étais comme le
8 porte-parole de mon local sur le chantier. C'est-à-
9 dire quand... quand je donnais des noms ou je
10 référais des noms aux contracteurs, ça venait
11 directement de mon agent d'affaires.

12 Q. **[594]** Donc, vous suiviez les instructions de
13 l'agent d'affaires pour placer telle ou telle
14 personne ou ne pas placer un autre?

15 R. Exactement.

16 Q. **[595]** Donc, vous avez poursuivi ces fonctions-là de
17 délégué de chantiers jusqu'en quelle année,
18 Monsieur Pereira?

19 R. C'est un peu nébuleux, mais... parce que des fois
20 j'étais pas délégué... à tous les chantiers, mais
21 je peux vous dire jusqu'à deux mille cinq (2005),
22 j'étais régulièrement... deux mille cinq (2005),
23 j'étais régulièrement sur les chantiers comme
24 délégué.

25 Q. **[596]** O.K. Après avoir été délégué de chantier,

1 corrigez-moi si je me trompe, mais vous êtes devenu
2 syndic du local?

3 R. Oui.

4 Q. **[597]** Est-ce que... est-ce que vous pouviez être à
5 la fois syndic et délégué de chantiers ou une fois
6 que vous êtes syndic, vous avez cessé d'être
7 délégué?

8 R. Non. Le syndic, c'était... c'était à part ça. C'est
9 parti de l'exécutif de mon... de mon local qui
10 était à ce temps-là le 2182.

11 Q. **[598]** Étiez-vous rémunéré pour ces tâches-là?

12 R. Non.

13 Q. **[599]** O.K. Donc, dans le fond...

14 R. Tu fais... c'est... c'est un geste bénévole.

15 Q. **[600]** C'est une... votre contribution au local, si
16 on veut.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[601]** O.K. Et en quoi consistent exactement les
19 tâches de syndic d'un local?

20 R. Au local 2182, les tâches du syndic, avant que je
21 sois là ou... Non. Je vais vous expliquer. C'est...

22 Q. **[602]** Non. Juste, Monsieur Pereira, juste en quoi
23 consistent les tâches de syndic? Après ça, on va
24 voir qu'est-ce que vous avez fait, qu'est-ce que
25 vous avez constaté, mais là je veux juste savoir

1 pour commencer, pour être bien sûr qu'on soit tous
2 sur la même longueur d'onde, quelles sont les
3 tâches d'un syndic d'un local et plus
4 particulièrement à l'Inter?

5 R. Techniquement, c'est vérification des comptes de
6 dépenses des agents d'affaires, les soumettre au
7 secrétaire financier, au secrétaire trésorier et de
8 donner une fois par mois un compte rendu des
9 dépenses.

10 Q. **[603]** O.K. Est-ce que c'est vous qui les approuvez
11 ou vous faites seulement une tâche de vérification?

12 R. Moi, je faisais une tâche de vérification.

13 Q. **[604]** O.K. Donc, par exemple, au prochain... et
14 corrigez-moi si je me trompe. Vous faites vos
15 vérifications pendant le mois, il y a... il y a un
16 comité exécutif et là c'est à votre tour et vous...
17 vous dites s'il y a des irrégularités ou non, s'il
18 y a des anomalies et s'il n'y en a pas, on
19 approuve, par exemple. Est-ce que je me trompe que
20 c'est comme ça que ça fonctionne?

21 R. Un peu, mais si vous voulez je peux aller un peu
22 plus profondément dans le sujet. Moi, j'habitais
23 pas loin de... du bureau, du 2182. J'allais une
24 fois, j'appelais le directeur général, je lui
25 disais « écoute, lundi, je peux-tu passer pour

1 faire la vérification? », il me disait « oui ».
2 J'allais là, je prenais la moitié de la journée, la
3 journée pour vérifier les... les factures et les
4 dépenses de tous les agents d'affaires, incluant le
5 directeur. Puis je faisais des notes, puis je le
6 soumettais le mois... au mois... le prochain mois
7 du meeting de l'exécutif, bien, je montrais les...
8 les failles ou les... les corrections qui devraient
9 être appliquées s'il y en avait, s'il y en avait.

10 Q. [605] À l'exécutif.

11 R. À l'exécutif.

12 Q. [606] Donc, j'étais pas très loin quand je vous
13 disais que vous regardez dans le mois et que, lors
14 du comité exécutif, vous soulignez s'il y a des
15 anomalies ou des problèmes et, si non c'est
16 entériné, si oui, on en discute et après c'est
17 entériné.

18 R. C'est ça.

19 Q. [607] C'est bien ça? Donc, comment avez-vous...
20 comment vous vous êtes fait offrir cette... cette
21 tâche-là de syndic, bien entendu?

22 R. Pour comprendre un peu l'aspect... c'est pas tous
23 les locaux, je veux pas parler au nom de tous les
24 locaux à l'Inter ou à la FTQ, mais au 2182, il y
25 avait un certain respect. Tu te présentais pas à

1 l'exécutif si... juste pour se présenter. Moi, je
2 passais par le directeur puis je disais : « Écoute,
3 Réjean - ou René dans le temps - est-ce que tu
4 penses il y a une place cette année aux élections
5 pour moi? » Puis lui il me disait : « Ken, tout va
6 bien, c'est super. On t'a de besoin sur les
7 chantiers. T'es un poteau pour nous autres,
8 présente-toi pas ». Ça veut dire, je laissais les
9 années passer puis tout. C'est juste qu'à un moment
10 donné, un agent d'affaires qui s'appelait Claude
11 Gagnon, il a dit : « Ken, ta place, c'est dans
12 l'exécutif. Ça brasse, ça brasse beaucoup puis on a
13 besoin d'un allié de notre bord. C'est-à-dire c'est
14 le temps que tu te présentes. Tu... Tu vas rentrer,
15 puis on a besoin d'un allié. »

16 Q. **[608]** Et là on est au... On est quelle... autour de
17 quelle année?

18 R. Je vous dis deux mille cinq (2005).

19 Q. **[609]** Environ deux mille cinq (2005). Et...

20 R. Deux mille trois (2003), excusez. L'exécutif, c'est
21 deux mille trois (2003). Je m'excuse.

22 Q. **[610]** Pas de problème. Ça c'est toujours une idée
23 approximative...

24 R. Oui.

25 Q. **[611]** ... pour nous donner un peu, dans le temps,

1 on est où, là. Ce n'est pas un détail fondamental,
2 dans la circonstance, évidemment, dont on discute
3 présentement. Donc, maintenant c'est le temps de
4 nous parler un peu, vous, là, comment vous avez
5 effectué ces tâches-là, qu'est-ce que vous avez
6 constaté?

7 R. O.K. La première affaire que je vais vous faire
8 comprendre, c'est que tu es tout le temps membre du
9 local. Tu travailles, puis tu es rémunéré par le
10 contracteur, mais ton boss, c'est ton directeur
11 général. Et souvent j'ai monté, moi, les échelons
12 de le (sic) mouvement syndical, puis je vous avais
13 dit que Réjean Mondou était le délégué en chef à
14 Sorel quand je suis rentré, puis lui il était là, à
15 ce moment, le nouveau directeur du 2182. C'est-à-
16 dire, on a monté côte à côte. Ça veut dire, c'était
17 quelqu'un que je respectais, mais c'était quelqu'un
18 aussi que... c'était, d'une certaine forme, un ami.
19 C'est-à-dire, en... Quand j'ai commencé à vérifier
20 les livres, on m'a demandé, par l'entremise du
21 président qui était Denis Légaré, pour la
22 vérification des livres, parce qu'il y a personne,
23 dans l'histoire de la FTQ... de l'International, au
24 local 2182, qui vérifie les livres.

25 Q. [612] Donc, vous étiez un peu un pionnier, ou...

1 R. Bien, moi j'étais syndic...

2 Q. **[613]** (Inaudible) vos collègues.

3 R. ... j'ai pris ma job littéralement, je... je
4 l'ai... J'ai dit, je vais faire qu'est-ce que ma
5 job consiste, puis ma job, elle consiste à regarder
6 les livres, les vérifier, puis amener un rapport
7 une fois par mois. La première affaire que j'ai
8 faite, c'est que je suis allé voir Réjean Mondou,
9 puis je lui ai demandé s'il pouvait me donner accès
10 aux livres.

11 Q. **[614]** Qu'est-ce que...

12 R. Et Réjean Mondou m'a répondu, là, c'est clair
13 que... c'est net, il m'a dit, « Écoute, si je te
14 connaissais pas, je te crisserais l'autre bord de
15 la fenêtre. »

16 Q. **[615]** Qu'est-ce que vous avez compris quand il vous
17 dit ça? Comment interprétez-vous ça?

18 R. Bien, c'est entre... Tu sais, c'est... On est des
19 gars de construction, mais c'est-à-dire, tu sais,
20 « T'as pas confiance en moi, là? T'as pas... C'est
21 quoi, ça, me demander... Ça fait vingt (20) ans
22 qu'on se connaît, là. Tu me demandes pour vérifier
23 les livres. T'as pas confiance en moi? On sort un
24 rapport mensuel, par année, c'est assez, ça. T'as
25 pas besoin de vérifier les livres. » Puis moi je

1 lui ai répondu, j'ai dit, « Bien, écoute, Réjean.
2 C'est mon devoir, c'est venu de l'exécutif, c'est
3 venu du président. Si personne l'a jamais fait
4 avant, ça c'est leur problème, mais moi, à partir
5 de maintenant, je vais le vérifier puis je vais...
6 je vais prendre... Ça veut pas dire que je vérifie
7 toi personnellement, c'est pas que... J'essaie
8 pas... J'essaie pas de te piéger. C'est, je vais
9 juste faire qu'est-ce que ma job elle me dit de
10 faire. »

11 Q. **[616]** Puis avez-vous pu obtenir les documents que
12 vous demandiez?

13 R. Oui. Je l'ai eu.

14 Q. **[617]** O.K. Quelles sont vos cons... Quelles ont été
15 vos constatations lorsque vous étiez syndic à
16 l'étude des documents en question?

17 R. On a découvert qu'il y avait des anomalies (sic)
18 que... Ça faisait des années qu'on regardait les
19 comptes de dépenses, qu'on savait qu'il y avait
20 quelque chose qui marchait pas bien dans nos
21 comptes de dépenses. C'est-à-dire... et en plus,
22 quand on cache à nos membres... Parce que c'est les
23 membres, le local. Quand on cache certains
24 informa... ça crée encore une plus grosse paranoïa.
25 C'est-à-dire, au commencement, c'était... On a

1 vérifié que... Je vais vous donner un exemple. Des
2 agents d'affaires étaient payés au kilométrage pour
3 aller d'une région à une autre. C'est tout à fait
4 normal. Tu paies un certain montant. Sauf que
5 t'étais pas supposé d'être payé du... de chez vous
6 au local. Tu es supposé d'être payé du local à le
7 (sic) chantier. C'est-à-dire, on a vu qu'il y avait
8 souvent... Comme le gérant d'affaires, il était
9 payé directement de chez eux au local, et du local
10 à chez eux. Lui... Lui il n'allait pas sur les
11 chantiers. C'est-à-dire, il se mettait, à tous les
12 jours... à toutes les semaines, Sorel Montréal,
13 cent soixante (160) kilomètres par jour, à peu
14 près, que...

15 Q. [618] O.K. Je vous arrête, Monsieur Pereira.

16 R. Excusez.

17 Q. [619] Non, ça va, il n'y a pas de problème. Ma
18 question n'était pas, peut-être pas assez précise.
19 À ce stade-ci, je veux juste avoir une idée, là. Tu
20 sais, on est encore dans le cheminement
21 professionnel, là.

22 R. O.K.

23 Q. [620] Ce n'est pas tant l'objet de votre témoignage
24 ici, c'est pour montrer, dans le fond, que vous
25 avez été syndic, quel genre de choses vous

1 constatez. Donc, pas besoin de... de m'expliquer
2 dans les détails qu'il y avait, tu sais, cinquante
3 dollars (50 \$) qui était trop chargé, ou pas assez
4 chargé. Juste de façon générale, quelles sont...
5 quelles ont été vos constatations durant la brève
6 période dans laquelle... lors de laquelle, dis-je,
7 vous avez été syndic de votre local?

8 R. Bien, la constatation est assez simple. C'est que
9 moi, comme... Même si je suis syndic, je suis
10 partie de l'exécutif, c'est le local qui me place.
11 C'est-à-dire, c'est compréhensible (sic) de savoir
12 qu'il y a pas de vérification qui se fait à
13 l'interne, parce que si on coupe - j'utilise le mot
14 couper - on trouve quelque chose d'anormal, le gars
15 que tu coupes, c'est le gars qui te place. C'est-à-
16 dire, ça prend un peu de courage, de confronter
17 quelqu'un que c'est ton boss, littéralement, puis
18 lui dire, « Regarde, à partir d'aujourd'hui, là, tu
19 sais, on va te couper dix pour cent (10 %) ou... ou
20 ça n'a aucun bon sens que tu utilises l'automobile,
21 ou, tu sais, deux lignes téléphoniques, ou tu gages
22 deux fois en même... en même temps dans la
23 même... »

24 Q. **[621]** Donc je comprends, bref, que la relation est
25 un peu particulière, parce que la personne qui

1 vous...

2 R. Puis là, là je com...

3 Q. **[622]** Juste...

4 R. Je comprends immédiatement que c'est pour ça que
5 personne a vérifié les livres en dix (10) ans ou en
6 quinze (15) ans d'existence, tu sais.

7 Q. **[623]** On comprend que la relation est un peu
8 particulière mais ma question était, de façon
9 générale, quelles sont vos constatations? Donc,
10 première chose, vous constatez que la relation
11 est... je ne dirais pas incestueuse mais, du moins,
12 la personne qui vous place c'est la personne que
13 vous devez vérifier, donc c'est un petit peu
14 particulier. Est-ce qu'il y a d'autres
15 constatations que vous faites dans le cadre de vos
16 tâches de syndic?

17 R. Bien, je découvre que... en vérifiant les livres,
18 tu deviens d'une importance capitale dans la
19 machine.

20 Q. **[624]** Pourquoi?

21 R. Parce que « money is power », tu sais, l'argent les
22 touche directement à la source, c'est... c'est...

23 Q. **[625]** Oui, mais Monsieur Pereira, excusez-moi de
24 vous interrompre, là, mais quand vous dites
25 « l'argent c'est le power, la puissance... le

1 pouvoir » plutôt, je pense pas qu'il y a des
2 comptes... est-ce qu'il y avait des comptes de
3 dépenses...

4 R. Il y avait des comptes de dépenses...

5 Q. **[626]** ... énormes ou...

6 R. Non, pas énormes mais c'est... que ça soit énorme
7 ou pas, c'est que c'est un étranger ou un ami qui
8 vient commencer à vérifier dans ces chiffres, que
9 c'est tout à fait normal de vérifier mais là, tout
10 à coup, c'est comme une trahison de ma part. C'est
11 parce que je vérifie les livres puis c'est même pas
12 mon mandat, c'est... bien, c'était mon mandat comme
13 syndic mais c'est mon président qui m'a demandé, de
14 l'exécutif : « Vérifie les livres », personne... il
15 y a trois syndics dans l'équipe, il y a personne
16 des syndics qui les vérifie. Je suis le seul qui se
17 lève puis vérifie les livres puis je me fais un
18 peu...

19 Q. **[627]** Mais ça, Monsieur Pereira, encore une fois,
20 on est juste...

21 R. Je comprends mais...

22 Q. **[628]** On va faire votre parcours professionnel. Ça
23 je comprends que ça n'a jamais été fait pour des
24 raisons, selon vous, c'est parce que je mords la
25 main qui me nourrit, ça je peux comprendre. Est-ce

1 qu'il y a d'autres constatations que vous faites?
2 Vous réalisez que vous avez un pouvoir. Là je
3 demande : Pourquoi vous avez un pouvoir? Vous me
4 dites : « L'argent c'est le pouvoir », mais en...
5 je comprends que c'est des comptes de dépenses,
6 vous êtes pas quand même la personne qui... qui
7 leur paie leur salaire, là, vous vérifiez les
8 comptes de dépenses pour, normalement, aller manger
9 avec des gens ou faire du kilométrage pour aller
10 sur un chantier, par exemple.

11 R. Je les paie pas leur salaire, c'est les... c'est
12 les cotisations des membres qui paient leur
13 salaire. Sauf que si je les coupe, je les coupe,
14 des affaires que peut-être il y avait...

15 Q. **[629]** Ça je suis parfaitement conscient de ça,
16 c'était votre rôle, mais restons-en à la question.
17 Je vous demande de répondre à la question, Monsieur
18 Pereira, là. Quelles sont vos constatations? Vous
19 en avez déjà énuméré deux, est-ce qu'il y en a
20 d'autres ou on a fait le tour déjà?

21 R. Je pense on a fait le tour.

22 Q. **[630]** On a fait le tour. Bon. Parfait. Allez-vous
23 rester syndic pendant très longtemps?

24 R. Non.

25 Q. **[631]** Pour quelle raison?

1 R. Bien, peut-être la meilleure réponse c'est le
2 directeur général... mais on m'a mis agent
3 d'affaires en dedans d'un an.

4 Q. **[632]** Mais la question c'est pas : Quelle était
5 votre prochaine tâche? La question c'est :
6 Pourquoi, selon vous, vous n'avez pas fait long feu
7 comme syndic?

8 R. Parce que je vérifiais les livres.

9 Q. **[633]** Vous dérangiez... vous déplaciez de l'air,
10 vous dérangez les gens?

11 R. Oui.

12 Q. **[634]** Ça c'est votre... votre opinion?

13 R. C'est qu'est-ce que je m'ai fait (sic) dire de
14 l'exécutif.

15 Q. **[635]** Qui, de l'exécutif, vous a dit ça?

16 R. Le président, le vice-président, Denis Légaré.

17 Q. **[636]** Ça c'est le président ou le vice-président?

18 R. Lui, il était le président.

19 Q. **[637]** Donc, il vous l'a dit textuellement?

20 R. Textuellement, il me l'a dit : « Ken, la raison que
21 tu as ça, là, c'est parce qu'ils voulaient se
22 débarrasser de toi, c'est sûr. »

23 Q. **[638]** Comme agent d'affaires, vous voulez dire?

24 R. Non, comme syndic.

25 Q. **[639]** Non, mais, je veux dire, la raison pour

1 laquelle ils vous ont nommé comme agent d'affaires
2 c'était pour vous débarrasser comme syndic.

3 R. Oui.

4 Q. **[640]** Ça c'est l'opinion du président du local?

5 R. Oui, exactement.

6 Q. **[641]** Est-ce qu'il y a d'autres personnes dans le
7 local qui vous ont indiqué ça?

8 R. À peu près tout le monde dans l'exécutif. On était
9 tous des amis, là, tu sais, c'était... on se parle,
10 tu sais, c'était pas... c'était pas la fin du
11 monde, là, vérifier les livres, là. Il faut
12 comprendre quelque chose, c'était juste que
13 personne l'avait vérifié. Après, là, Réjean Mondou,
14 à sa défense, il a pris ça mal les premières fois
15 parce qu'il pensait que c'était un acte de
16 trahison, c'était une manière qu'on essayait de le
17 sortir. Mais après ça il m'a laissé vérifier les
18 livres à tous les... à tous les mois, là, c'était
19 pu (sic)... tu sais, c'était pu (sic)... on a
20 changé certains incidents, on trouvait qu'il y
21 avait du kilométrage qui se donnait trop, comme je
22 vous ai expliqué, mais, tu sais, tout le monde
23 est... Mais ça les achalait. Ça se voyait que ça
24 les achalait que, moi, une fois par mois, je lis
25 les comptes de dépenses à des gars. Rien que les

1 lire devant un exécutif c'est un pouvoir
2 incroyable.

3 Q. **[642]** O.K. Combien de temps... vous avez dit que
4 c'était pas très longtemps mais est-ce que vous
5 avez...

6 R. Bien, je pense que j'ai resté syndic un an, à peu
7 près, là, tu sais, puis il y a eu un poste qui
8 s'est rouvert dans la région de Montréal puis on
9 m'a demandé si je voulais être agent d'affaires.

10 Q. **[643]** Donc, je comprends qu'on est en quoi, deux
11 mille quatre (2004), cinq (2005), quelle année?

12 R. Deux mille quatre (2004).

13 Q. **[644]** Deux mille quatre (2004). Donc, vous devenez
14 agent d'affaires...

15 R. Oui.

16 Q. **[645]** ... pour le 2182 et vous êtes responsable de
17 la région de Montréal?

18 R. Oui.

19 Q. **[646]** Est-ce que c'est la région 08 dont vous nous
20 parliez plus tôt?

21 R. Oui. On est deux représentants dans la région...

22 Q. **[647]** Deux agents?

23 R. Deux agents d'affaires, Claude Gagnon, qui est plus
24 attitré à... les chantiers puis, moi, je suis plus
25 attitré au « board ». C'est-à-dire, le placement

1 vient de moi directement.

2 Q. **[648]** Qu'est-ce que vous voulez dire, au « board »?

3 Le « board » avec tous les noms des personnes?

4 R. C'est la main-d'oeuvre disponible dans la région
5 08, que c'est la région de Montréal, c'est moi que
6 les contracteurs appellent directement pour que je
7 place la main-d'oeuvre sur leur chantier.

8 Q. **[649]** Donc... contrairement à plus tôt, quand vous
9 nous avez parlé que vous étiez délégué, donc
10 l'agent d'affaires vous disait qui placer, quand et
11 où, là, maintenant, à partir de deux mille quatre
12 (2004), environ, c'est vous qui avez ce pouvoir-là
13 dans la région de Montréal?

14 R. Oui.

15 Q. **[650]** Quelles constatations faites-vous dans le
16 cadre de votre rôle d'agent d'affaires? Parce que
17 là vous montez dans l'échelon, vous êtes rendu un
18 peu numéro 2... du moins, il y a plusieurs numéro 2
19 mais vous êtes au deuxième échelon du syndicat,
20 derrière le gérant d'affaires. En tant qu'agent
21 d'affaires du 2182, qu'est-ce que vous constatez?

22 R. Bien, avant, je vais vous dire... je suis un peu
23 naïf côté syndical, tu sais, des fois, je suis un
24 peu... je prends ça un peu du côté un peu trop
25 humain puis je devrais penser plus à une business.

1 C'est qu'est-ce que mon boss me disait dans le
2 temps. Et qu'est-ce que j'ai constaté est simple,
3 c'est que le placement syndical c'est une force
4 incroyable pour certains locaux. On devient une
5 personne très, très importante, parce qu'on peut
6 faire que le contrat va bien ou que le contrat va
7 très, très mal.

8 Q. **[651]** Comme?

9 R. Bien, vous m'appellez pour dix hommes, je connais
10 toute ma main-d'oeuvre. Si je vous envoie le dix
11 fond de baril, puis on a...

12 Q. **[652]** Quand vous dites « fond de baril », juste
13 pour qu'on se comprenne?

14 R. Les plus pires (sic).

15 Q. **[653]** Donc, les moins bons?

16 R. Les moins bons.

17 Q. **[654]** O.K.

18 R. Je peux vous garantir que je peux savoir si ça va
19 bien aller sur leur chantier ou pas.

20 Q. **[655]** Puis dans l'autre...

21 R. (Inaudible). Excusez.

22 Q. **[656]** Non, allez-y?

23 R. Non, c'est juste pour vous démontrer que certains
24 des fois c'est pour ça que les contracteurs veulent
25 avoir une très bonne relation avec un agent

1 d'affaires.

2 Q. **[657]** Pour... pour quelle raison?

3 R. Bien, si je t'envoie la meilleure main-d'oeuvre
4 puis la main-d'oeuvre la plus qualifiée puis
5 celle... bien, c'est sûr que toi tu vas rentrer
6 dans tes coûts, si ce n'est pas cost plus, puis si
7 c'est à contrat, bien, tu vas rentrer, tu vas
8 comprendre sincèrement que moi je suis un atout
9 pour toi. Et si je t'aime pas puis tu m'aimes pas,
10 puis on n'a pas une bonne relation, bien, ça
11 peut... ça peut se partager sur les chantiers. Je
12 peux... je peux faire qu'est-ce que je veux avec la
13 main-d'oeuvre.

14 Q. **[658]** Vous me dites, dans le fond, que vous avez un
15 pouvoir en tant qu'agent d'affaires, vous aviez
16 plutôt un pouvoir, je ne dirais pas de vie ou de
17 mort, mais du moins d'influencer le déroulement des
18 travaux, la qualité de ceux-ci, du moins la qualité
19 de la main-d'oeuvre?

20 R. Oui.

21 Q. **[659]** Est-ce que dans ce contexte-là vous vous êtes
22 fait offrir quelque avantage que ce soit? Là je
23 parle évidemment de votre époque comme agent
24 d'affaires au 2182, est-ce que vous vous êtes fait
25 offrir des avantages pour s'assurer de la meilleure

1 main-d'oeuvre, par exemple?

2 R. Moi, non, moi je n'ai jamais eu d'offre d'aucun
3 contracteur.

4 Q. **[660]** Aucune offre?

5 R. Aucune offre. La seule affaire que j'ai eue c'est
6 de la pression de mon directeur.

7 Q. **[661]** Pour?

8 R. Pour placer certains gars à certaines compagnies.

9 Q. **[662]** Et ces gars-là et peut-être c'est les deux,
10 est-ce que c'était des bons travailleurs ou des
11 mauvais travailleurs?

12 R. Des deux bords. Je vais vous donner un exemple,
13 Réjean Mondou il faisait aucune interférence.

14 Q. **[663]** Excusez-moi, Réjean Mondou juste pour
15 comprendre, vous continuez votre histoire que vous
16 le connaissez. Donc, c'est le directeur du 2182?

17 R. Gérant d'affaires, excusez, gérant d'affaires...

18 Q. **[664]** C'est le gérant d'affaires.

19 R. ... du 2182.

20 Q. **[665]** D'accord.

21 R. Il se mêlait pas de la... du placement dans ma
22 région. Comme il se mêlait pas des autres agents
23 d'affaires. Et c'est qu'est-ce que je pensais au
24 commencement, tout ça. Sauf que c'est un monsieur
25 qui vient de Sorel, sa région est de Sorel, puis il

1 y avait certains contracteurs à Sorel que quand il
2 avait de l'ouvrage, bien, il passait par moi puis
3 il m'appelait. Puis moi... c'est une équipe, là, il
4 faut comprendre que si j'appelle puis si je connais
5 pas toute (sic) le monde, je vais demander à mon
6 partner, que c'était Claude Gagnon dans le temps:
7 « Tu le connais-tu, il est-tu capable de faire ça,
8 il est-tu... » ou si ça allait plus loin je disais
9 à Réjean Mondou : « Écoute, Réjean, c'est ta
10 région, tu te souviens-tu de Jacques, t'sais, il
11 est-tu bon, il est pas bon? » Puis... sauf que ça,
12 ça restait professionnel. Ça je pense que c'était
13 normal de s'entraider. Sauf qu'il y avait des fois
14 qu'il venait catégoriquement me dire, m'imposer un
15 nom, quand je savais que sur le board, il y avait
16 des gars qui manquaient de timbres. Puis moi, ma
17 priorité, je regardais, j'essayais de mettre les
18 hommes qualifiés pour la job. Je pouvais pas
19 envoyer un homme qui avait peur des hauteurs si
20 c'était une job de hauteurs. C'est normal, ça.
21 T'sais, je faisais toutes mes démarches pour voir
22 exactement, mais si je pensais qu'il avait toutes
23 (sic) les atouts, j'essayais de passer la personne
24 qui était en misère, celle-là qui n'avait plus de
25 timbres, celle-là qui... qui... (inaudible) puis

1 souvent Réjean Mondou...

2 (14:05:30)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[666]** Pas de timbres, ça veut dire qu'il n'a pas
5 assez d'heures?

6 R. Pas assez d'heures, excusez.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. **[667]** Pour l'assurance chômage... emploi, en fait?

9 R. C'est un jargon. C'est-à-dire Réjean Mondou, il
10 m'arrêtait, Claude Gagnon m'arrêtait pour dire :
11 « Ces gars-là, ils vont pas là. »

12 Q. **[668]** Vous faisiez quoi, pour reprendre votre
13 expression, avec les fonds de baril? Vous les
14 placiez ou pas ou vous les placiez...

15 R. Bien, moi j'avais une philosophie qui était un peu
16 différente d'autres. Moi j'aimais ça les appeler au
17 bureau, puis c'est une des raisons pourquoi je suis
18 parti, j'aimais ça les appeler au bureau puis je
19 leur expliquais pourquoi que les contracteurs les
20 crissaient dehors les premiers sur tous les
21 chantiers. J'essayais de leur faire comprendre que
22 pourquoi qu'un contracteur qui te connaît pas, t'es
23 tout le temps le premier sorti de tes fonctions.
24 Vous savez, j'essayais de leur faire comprendre
25 qu'il était obligé de se perfectionner, il était

1 obligé de se rendre sur la job puis faire sa
2 journée d'ouvrage. Oubliez pas, nous autres on est
3 contractuels, même si on est syndiqués, on est
4 contractuels, c'est-à-dire on a un devoir de...
5 de... et si on fait paraître bien le contracteur,
6 automatiquement mes gars vont bien paraître. La
7 philosophie du 2182 était plus... c'est un pas bon,
8 laisse-le là, mais ça l'achalait pas de prendre sa
9 cotisation syndicale. Puis moi j'avais vraiment un
10 problème avec ça parce que...

11 Q. [669] Vous, j'ai posé une question, vous avez
12 répondu à moitié. Donc, je comprends que d'une part
13 vous essayez d'expliquer aux gens les moins
14 compétents, on va les appeler comme ça pour les
15 fins de conversation, vous leur expliquez peut-être
16 qu'ils devraient se perfectionner, se former pour
17 devenir meilleurs, pour pas être sortis les
18 premiers des chantiers. Mais encore faut-il qu'en
19 attendant qu'ils se spécialisent, qu'ils se
20 forment, il faut que vous les placiez. Et ma
21 question était : Qu'est-ce que vous faites avec ces
22 gens-là? Je comprends que vous leur demandez de se
23 perfectionner, mais à un moment donné il faut
24 qu'ils gagnent leur vie, il faut que vous les
25 placiez?

1 R. Se perfectionner, c'est changer d'attitude aussi,
2 là, t'sais. Parce qu'il y en a que c'est leur
3 attitude, c'est pas juste leurs compétences, là.
4 C'est leur attitude. On fait tout qu'est-ce qu'on
5 peut pour essayer de les placer. Moi, c'est ça que
6 je faisais.

7 Q. [670] O.K. Mais les avez-vous placés tous ensemble,
8 chez un contracteur, ou vous les... vous les
9 répartissiez de façon à...

10 R. Non.

11 Q. [671] ... comment je pourrais dire, absorber leur
12 manque de compétence, si je peux poser la question
13 ainsi?

14 R. Je vais... Je vais être un peu plus direct.

15 Q. [672] Allez-y.

16 R. On pouvait pas, si on avait une conscience
17 syndicale, mais une conscience aussi patronale, tu
18 peux pas envoyer dix (10) pas bons - si j'utilise
19 le terme pas bons - sur le même chantier. Tu es en
20 train de détruire le contracteur, mais tu vas
21 détruire ton nom. Mais il y avait eu, puis il y a
22 eu, puis il y en a encore - on va venir plus tard -
23 des... des gestes qui ont été, qu'on m'a demandé à
24 moi personnellement d'envoyer certains gars à
25 certaines compagnies, parce que c'était des

1 compétiteurs à d'autres.

2 Q. [673] O.K.

3 R. Ça a-tu du sens?

4 Q. [674] Je veux juste savoir la vérité, Monsieur
5 Pereira.

6 R. Non mais si vous comprenez...

7 Q. [675] On vous comprend.

8 R. O.K.

9 Q. [676] Est-ce qu'il y a d'autres constatations que
10 vous avez faites, en tant qu'agent d'affaires,
11 avant qu'on passe à...

12 R. Bien...

13 Q. [677] ... à la suite des choses de votre carrière?

14 R. Comme agent d'affaires, il y avait... On s'en
15 venait du côté politique beaucoup plus que...
16 politique, dans le sens, sur un chantier de
17 construction, c'est... comme délégué, c'est noir ou
18 c'est blanc. C'est ma juridiction, ça m'appartient,
19 c'est tout, c'est fini, c'est... Tu fais un peu, tu
20 sais, de négociation avec le contracteur, mais tu
21 es comme le porte-parole de... de l'agent
22 d'affaires. Quand tu deviens agent d'affaires, il
23 faut que tu t'assis à table avec les... les
24 contracteurs, il faut que tu... tu deviens leur
25 souffre-douleur, ils t'amènent au restaurant,

1 essaient de te convaincre de te donner la meilleure
2 main-d'oeuvre, ils t'expliquent le prochain
3 chantier, ça va être une... d'une vigueur
4 importance pour eux, c'est capital pour leur
5 existence, ils aimeraient ça avoir Jacques, Marcel
6 puis tout ça, c'est-à-dire c'est, c'est... Ça
7 devient beaucoup plus une relation humaine entre
8 eux autres, quand on sait très bien qu'eux autres
9 ils veulent la main-d'oeuvre qualifiée, ils veulent
10 finir la job à temps, puis ils veulent faire du
11 profit.

12 Q. **[678]** Donc, vous avez été invité au restaurant,
13 dans ces circonstances-là?

14 R. Bien moi, pas vraiment, parce que j'étais...
15 j'étais au placement, mais on me demandait, puis
16 c'était mon partner qui y allait.

17 Q. **[679]** Monsieur Gagnon.

18 R. Monsieur Gagnon.

19 Q. **[680]** Votre relation avec l'International va
20 prendre fin dans quel contexte?

21 R. Bien, en deux mille... Moi j'ai été, je pense... Je
22 les ai touchés un peu personnellement avec
23 l'exécutif, en visant leur compte de dépenses.
24 Après, quand ils m'ont donné le poste d'agent
25 d'affaires, j'ai trouvé que le mouvement syndical,

1 peut-être je n'avais pas raison, mais si tu es
2 membre égal à l'autre, tu devrais avoir une chance
3 de travailler égal à un autre. Puis je voyais qu'il
4 y avait une grande, grande (sic) déséquilibre.

5 Dans...

6 Q. **[681]** De quel, à quel... De quel... À quel niveau,
7 le déséquilibre?

8 R. Dans... Dans les heures travaillées. Il y avait des
9 gars qui avaient deux mille (2000) heures, il y en
10 avait d'autres qui avaient trois cents (300)
11 heures.

12 Q. **[682]** O.K.

13 R. O.K.? Puis des fois, des...

14 Q. **[683]** Donc, c'est un déséquilibre (inaudible).

15 R. C'est ça. Des fois il y avait des gars que tu
16 savais qu'ils sondaient (sic) bons travailleurs.
17 C'était juste parce qu'ils ne sondaient (sic) pas
18 aimés. Comme, t'étais pas aimé parce que tu avais
19 fait quelque chose en mil neuf cent quatre-vingt-
20 six (1986), ou une niaiserie de même, tu sais...

21 Q. **[684]** O.K.

22 R. Ils sortaient des...

23 Q. **[685]** Donc, c'est des...

24 R. ... des vieilles histoires...

25 Q. **[686]** C'est un des éléments qui...

1 R. C'est des éléments.

2 Q. **[687]** O.K.

3 R. En deux mille cinq (2005), il y a eu un poste qui
4 s'est rouvert à la tête, comme directeur adjoint du
5 CPQMC.

6 Q. **[688]** Ce qu'on appelle l'International, l'Inter.

7 R. Oui. Puis Réjean Mondou, il m'a dit, « Ken, tu es
8 l'homme pour l'ouvrage ». À ce moment-là je ne
9 savais pas si c'est parce qu'il voulait se
10 débarrasser de moi ou j'étais vraiment l'homme
11 d'ouvrage, mais il m'a dit, « Fais application,
12 puis je vais... je vais te pousser vraiment, parce
13 que tu es un gars de conviction, puis ils ont
14 besoin de ça, puis ça... ça va être bon qu'un
15 mécanicien industriel soit visible dans la... dans
16 le... »

17 Q. **[689]** Dans la structure de la...

18 R. « ... dans la structure du CPQMC. »

19 Q. **[690]** ... du central, là.

20 R. C'est ça. Ça fait que j'ai fait application. Pierre
21 Labelle, qui était directeur général dans le temps,
22 il est venu me rencontrer, il m'a dit que le poste
23 était à moi. Il m'a dit, « Félicitations, j'ai
24 juste besoin de passer à travers certains petits
25 côtés politiques, mais le poste est à toi. » Je

1 l'ai remercié, on est allé fêter ça au Bâton Rouge,
2 j'ai été le dire à mon local.

3 Q. [691] Et à quel moment êtes-vous entré en fonction?

4 R. J'ai jamais rentré en fonction.

5 Q. [692] Pour quelle raison?

6 R. Pierre Labelle m'a appelé plus tard pour me dire
7 qu'il y avait eu une poli... il y avait eu une
8 pression énorme du 711. Le 711, c'est les métiers
9 d'acier. Qu'ils voulaient passer un de leurs
10 candidats, puis il m'a dit, « Ken, je m'excuse,
11 mais je peux plus te passer ». Puis c'est... Ils
12 ont passé un monsieur Gagné à ma place.

13 Q. [693] Et donc, vous n'avez pas eu le poste?

14 R. J'ai pas eu le poste.

15 Q. [694] Et là on est dans... vers quelle année
16 environ?

17 R. En deux mille cinq (2005) à peu près, là.

18 Q. [695] Deux mille cinq (2005)?

19 R. Deux mille cinq (2005).

20 Q. [696] Parfait.

21 R. J'étais déjà à couteaux tran... tranchants? C'est
22 ça qu'on dit?

23 Q. [697] Dites-le dans vos mots, on va...

24 R. Avec mon...

25 Q. [698] Puis si on ne comprend pas, on va vous

1 demander...

2 R. Avec mon directeur, qui s'appelait Réjean Mondou.

3 On n'était pas vraiment dans la même philosophie de

4 défini... Beaucoup à cause de l'International. Pas

5 parce que ce n'est pas une bonne centrale

6 syndicale. C'est une bonne, mais elle est affiliée

7 aux États-Unis. Moi je... Tu sais, je suis pas...

8 Moi je suis Canadien, je suis Québécois, puis FTQ,

9 pour moi, était tout le temps la centrale syndicale

10 qu'on devrait être affilié.

11 Q. [699] Mais vous êtes à couteaux... Vous dites que

12 vous êtes à couteaux tirés avec monsieur Mondou,

13 mais c'est... il y a quelques minutes vous nous

14 disiez que ce n'est pas lui qui vous a poussé pour

15 aller comme directeur adjoint de l'Inter?

16 R. Oui, définitivement. Oui.

17 Q. [700] Comment pouvez-vous (inaudible)?

18 R. Bien, comme je vous ai dit un peu, je pense que,

19 d'une certaine forme, il m'a poussé beaucoup, puis

20 il a dit des très bons mots pour moi. Mais

21 l'entourage du 2182 me disait clairement que : « Il

22 est tellement... il veut tellement que tu aies le

23 poste parce qu'il veut se débarrasser de toi

24 encore, t'sais. »

25 Q. [701] Donc, continuez, je parle de votre... la fin

1 de votre relation avec l'Inter, vous êtes un peu à
2 couteaux tirés avec monsieur Mondou. Il y a
3 l'aspect, l'aspect que c'est américain...

4 R. Bien, notre juridiction de métiers, je trouve qu'on
5 laisse un peu trop aller dans le côté commercial,
6 on a certains d'ouvrages (sic) qu'on pouvait aller
7 chercher dans le côté commercial, qu'on fait pas.
8 Les convoyeurs, c'est une partie de notre métier
9 puis on la laisse aller. On laisse ça aller et ça
10 c'est des heures et des heures d'ouvrage pour nos
11 membres. Et quand tu cherches à combler des
12 semaines pour des gars, je trouve que les agents
13 d'affaires c'est leur job, c'est d'essayer de
14 trouver de l'ouvrage pour leurs membres. C'est...
15 c'est... Nous autres, on est bien contents, on a
16 deux mille (2000) heures enregistrées à la CCQ, on
17 a tout ça puis, nos gars, ils ont à peu près douze
18 cents (1200) à treize cents (1300) heures. Je
19 trouvais ça un peu dommage que, nous autres, on
20 faisait pas assez, on poussait pas assez la note
21 pour... pour faire travailler... pour augmenter les
22 heures de notre... de notre métier. Mon boss, dans
23 le temps, il disait que c'était la job aux
24 contracteurs d'aller chercher de l'ouvrage, c'était
25 pas à nous autres. Moi, j'avais une différente

1 philosophie. Ça veut pas dire qu'elle est bonne ou
2 elle est pas bonne, c'est là où ça a commencé à...
3 on peut dire, aller gauche à droite.

4 Q. **[702]** Regarder ailleurs, si on veut.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[703]** Et donc vous regardez ailleurs, à ce moment-
7 là?

8 R. J'ai jamais regardé ailleurs. Moi, je... je
9 regardais pas ailleurs, moi, je regardais pour mon
10 local mais j'avais tout le temps ces convictions-
11 là, je me battais dans... en dedans de ma boîte
12 pour dire : « Regarde, il faut travailler pour
13 améliorer le sort de nos gars. » C'est-à-dire,
14 c'était... c'était qu'est-ce que... Mais, pendant
15 ce temps-là, la famille syndicale est petite, tu
16 sais, que quand il y a quelque chose qui va pas
17 rond, il y a beaucoup de personnes qui sait (sic)
18 qu'est-ce qui se passe. T'sais, un agent
19 d'affaires, peut-être, parle à un autre agent
20 d'affaires, ça... Et on peut dire que c'est là où
21 Réjean... Jocelyn Dupuis est rentré dans ma vie.

22 Q. **[704]** Avant d'ouvrir le chapitre de votre vie avec
23 monsieur Dupuis, pour reprendre vos propos, je
24 crois qu'à ce moment-là, on est... c'est vers les

1 derniers miles aussi du conseil conjoint?

2 R. Oui.

3 Q. **[705]** On va faire juste une parenthèse pour nous
4 expliquer un peu, là, du moins de votre point de
5 vue, c'était quoi le conseil conjoint. Donc, ça a
6 duré de quelle année à quelle année, savez-vous?

7 R. Regardez, je vais checker mes notes mais c'est...
8 je pense ça a duré jusqu'à deux mille cinq (2005).

9 Q. **[706]** O.K.

10 R. C'est neuf ans, si je me trompe pas. C'était le
11 regroupement du CPQMC avec la FTQ.

12 Q. **[707]** Donc...

13 R. Je pense qu'on touchait soixante-douze pour cent
14 (72 %) ensemble, si je me trompe pas, encore.

15 Q. **[708]** C'est une idée de grandeur, il n'y a pas de
16 problème. Je comprends que la FTQ-Construction et
17 le conseil conjoint, là, vers la fin...

18 R. Le conseil... CP... oui.

19 Q. **[709]** Oui, excusez-moi, effectivement, le CPQMC,
20 donc l'Inter, là, c'est moins compliqué pour les
21 fins de l'interrogatoire. Donc, l'Inter et la FTQ-
22 Construction vont s'allier pour représenter environ
23 soixante-dix pour cent (70 %) de la force des

1 travailleurs dans l'industrie de la construction?

2 R. Oui.

3 Q. **[710]** Savez-vous quel est l'objet... est-ce qu'on
4 vous en a informé au début ou pendant ou après,
5 quel était l'objectif du conseil conjoint, le
6 savez-vous?

7 R. Je vais vous dire à (sic) meilleur de mes
8 connaissances. Je pense que c'était quelque chose
9 de très bon pour les travailleurs. T'sais, ça nous
10 donnait une force énorme et c'est à peu près
11 qu'est-ce que toutes les centrales syndicales
12 indépendantes du conseil conjoint voulaient avoir.
13 C'est cinquante pour cent (50 %) à la table,
14 s'assir (sic) à la table des négociations, avoir
15 une force commune, s'assir (sic) pour améliorer le
16 sort des travailleurs, des travailleuses.

17 Q. **[711]** Si je vous suggère que c'est environ aux
18 alentours de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
19 (1998) le début du conseil conjoint, est-ce que
20 c'est une date qui fait du sens pour vous?

21 R. Ça a du sens.

22 Q. **[712]** Savez-vous comment fonctionnait le conseil
23 conjoint à l'interne, au niveau, là... qui gérait,
24 est-ce que c'est les locaux majoritaires? La

1 mécanique interne?

2 R. On avait deux directeurs, il y avait le directeur
3 de l'International, CPQMC, que c'était Pierre
4 Labelle et on avait, de la FTQ, qui était Jocelyn
5 Dupuis.

6 Q. **[713]** Juste une petite parenthèse... une autre
7 parenthèse dans la parenthèse. Vous référez à vos
8 notes devant vous, là, ça semble chicoter bien des
9 confrères, c'est quoi exactement ces notes-là?

10 R. C'est des notes de dates que j'ai mis (sic) parce
11 que, comme je vous avais déjà dit, moi, les
12 événements, je ne me trompe pas, mais les dates, je
13 suis un peu... J'ai écrit des dates. J'ai écrit des
14 dates avec certaines petites notes des événements.

15 Q. **[714]** Donnez-nous donc un exemple, là.

16 R. « 1983, Vincent-Massey, mon école. 1983. École des
17 métiers de l'est, 83 à 85 ».

18 Q. **[715]** O.K. C'est beau. Donc, c'est un aide-
19 mémoire...

20 R. « 86, carte de compétence ».

21 Q. **[716]** C'est un aide mémoire...

22 R. Oui.

23 Q. **[717]** ... pour vous rappeler les dates. Parfait.

1 Donc, si on revient dans notre première parenthèse,
2 excusez-moi. Je vous demandais...

3 R. Si vous voulez que je me débarrasse de ça, je vais
4 me débarrasser de ça.

5 Q. **[718]** Si vous en avez besoin mais...

6 R. Je veux pas vous faire un...

7 (14:40:47)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[719]** Si ça peut vous aider, Monsieur Pereira, il
10 n'y a aucun problème.

11 R. Merci beaucoup.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[720]** Ici on cherche la vérité, donc si ça peut
14 vous aider à vous en rappeler, bien, tant mieux.
15 Donc, la mécanique du conseil... on était à la
16 mécanique du conseil conjoint et vous étiez à
17 débuter une réponse, je m'excuse, si on
18 recommence...

19 R. Bien, j'étais comme agent d'affaires, j'essaie pas
20 de me donner trop de gloire ou pas assez de gloire
21 mais, je vais vous dire, la mécanique c'était
22 définitivement Jocelyn Dupuis, Pierre Labelle puis
23 c'était un regroupement des... des vingt-huit (28)
24 locaux à l'Inter plus les dix-huit (18) à la FTQ,

1 ensemble.

2 Q. **[721]** O.K. Mais est-ce que c'est... est-ce qu'il y
3 avait une fusion des deux... votre cas s'explique
4 moins bien parce que le 1981 c'est une coquille
5 vide mais...

6 R. Oui.

7 Q. **[722]** Mais, par exemple, les électriciens, est-ce
8 que la FIPOE, quel est le local équivalent de la
9 FIPOE?

10 R. 5, c'est pour ça que j'ai des notes.

11 Q. **[723]** O.K. Mais en tout cas, le local équivalent de
12 la FIPOE est-ce qu'il était fusionné avec la FIPOE,
13 par exemple...

14 R. Non.

15 Q. **[724]** ... la FIPOE étant le syndicat des
16 électriciens de la FTQ?

17 R. La FIPOE c'est 568, excusez.

18 Q. **[725]** 568, donc, est-ce que le 568 était englobé
19 par la FIPOE?

20 R. Non, il l'était pas.

21 Q. **[726]** C'est ça que je veux savoir?

22 R. On avait nos distincts... nos distincts locaux.

23 Comme moi quand j'étais le 2182, je sais que le 19
24 était pas, était une coquille vide, mais le 1981

1 existait quand même pendant que le 2182 était là.
2 Certains locaux, comme le local AMI son rival à
3 l'inter c'est le local 62.

4 Q. **[727]** O.K.

5 R. Les deux existaient en indépendamment, mais en
6 dedans du conseil conjoint.

7 Q. **[728]** O.K. Donc, est-ce que je me trompe en disant
8 que le but du conseil conjoint c'était davantage au
9 niveau des négociations puis de la représentativité
10 des syndiqués plus que sur le terrain de façon
11 quotidienne, là?

12 R. Oui, c'était le but. Sur papier, c'était ça le but.

13 Q. **[729]** O.K. Puis sur le terrain est-ce qu'on voyait
14 les deux syndicats cohabiter sur les mêmes
15 chantiers ou il y avait toujours cette même
16 réalité-là que vous nous avez décrite à la fin des
17 années quatre-vingt (80)?

18 R. Ah, oui il l'avait, il y avait... on avait eu des
19 cas qui disent qu'ils lançaient le drapeau blanc,
20 que c'était la... c'était la sérénité puis on était
21 ensemble pour faire, pour améliorer le sort, mais
22 il y avait d'autres cas c'était vraiment... il y
23 avait encore du maraudage, ça se faisait pareil. Il
24 y avait de la violence qui se faisait puis... on
25 jouait sous la table encore avec des pressions pour

1 essayer d'améliorer son sort.

2 Q. **[730]** Le seul changement c'était au niveau plus des
3 hautes instances, des négociations, sur le chantier
4 ça change absolument rien?

5 R. C'est ça. Mais on faisait accroire quand même qu'on
6 était une belle grande famille.

7 Q. **[731]** Qu'est-ce qui a mené, toujours selon vous,
8 les informations que vous possédez, à la fin du
9 conseil conjoint?

10 R. Il y a un... comme je viens de vous expliquer il y
11 a eu un peu de... de grabuge sur les chantiers,
12 c'est-à-dire qu'on savait qu'il y avait certains
13 locaux qui utilisaient les bras pour encore
14 intimider d'autres travailleurs. Un des... des
15 points c'était presque à la fin du conseil conjoint,
16 j'ai été témoin de ça, c'est un meeting du... de
17 l'international...

18 Q. **[732]** O.K.

19 R. ... au Rizz à Montréal.

20 Q. **[733]** Quel genre de meeting, une assemblée
21 annuelle?

22 R. Une assemblée de directeurs.

23 Q. **[734]** De directeurs?

24 R. Oui.

25 Q. **[735]** O.K.

1 R. De gérants d'affaire, excusez, j'utilise...

2 Q. **[736]** Puis les gérants d'affaire sont impliqués?

3 R. Les agents d'affaire sont là.

4 Q. **[737]** O.K.

5 R. Et il y a un monsieur du local 62 qui s'appelle
6 Georges Lebel, un agent d'affaire, qui s'en vient
7 au micro, personne s'attend à le voir au micro, il
8 vient avec une canne, il s'en vient marcher vers
9 le... le micro, puis ironiquement avec un peu de
10 sarcasme, il nous dit : « Merci pour tout le monde
11 pour venir nous... venir me donner... me souhaiter
12 bon rétablissement à l'hôpital ». Puis nous autres,
13 moi... moi, plus je ne sais pas tout le monde, je
14 peux pas parler pour tout le monde, mais on est
15 toute un peu, on comprend pas pourquoi, tu sais,
16 puis il commence à parler assez haut et fort que
17 pendant qu'on négocie avec la FTQ puis on fait
18 accroire qu'on est un grand local AMI, la gang à
19 Jocelyn.

20 Q. **[738]** Juste... quand on parle de local AMI c'est...

21 R. Local AMI c'est manoeuvre.

22 Q. **[739]** Et non le local qui est ami, mais c'est le
23 nom du local AMI. O.K. Poursuivez?

24 R. Le local AMI et la gang à Jocelyn, ça...

25 Q. **[740]** La gang à Jocelyn?

1 R. ... ils m'ont crissé... ils m'ont crissé une volée.
2 Lui il voulait expliquer pourquoi que nous autres
3 on est encore dans le conseil conjoint, comment
4 qu'on peut être encore en négociation puis s'assire
5 (sic) ensemble quand un de nous autres, en parlant
6 du CPQMC, mange une volée. J'ai pas... personne
7 vient m'aider, personne essaie de me « backer »,
8 puis... puis tout le monde sait ça vient de où.

9 Q. [741] Donc...

10 R. Il faisait. Ça c'est une...

11 Q. [742] C'est un élément donc il y a encore de
12 l'intimidation, il y a encore des frictions, je
13 vais le qualifier ainsi...

14 R. Il y a des grosses... il y a des grosses...

15 Q. [743] ... sur les chantiers?

16 R. Oui.

17 Q. [744] Est-ce qu'il y a d'autres motifs, selon vous,
18 qui a mené à la fin du comité conjoint?

19 R. Les autres motifs. Oubliez pas moi je suis pas au
20 meeting des directeurs, tout ce que je reçois c'est
21 pas du oui-dire, mais ça vient directement de mon
22 directeur. C'est Réjean Mondoux. Puis on veut faire
23 état des états de comptes à Jocelyn Dupuis et
24 Jocelyn Dupuis ne veut jamais les donner à
25 l'international.

1 Q. [745] Qui vous dit ça?

2 R. Réjean Mondoux.

3 Q. [746] Est-ce qu'il y a d'autres personnes?

4 R. Pierre Labelle. C'est à peu près les personnes que
5 je peux...

6 Q. [747] Et pourquoi ils vont le savoir, parce que
7 tantôt vous avez dit que c'est quand même deux
8 organes, deux organismes qui restent indépendants?

9 R. Oui.

10 Q. [748] Il y a juste une espèce de « joint venture »
11 si on peut qualifier ainsi. Expliquez-moi comment
12 l'inter peut aller voir comment la FTQ-Construction
13 dépense son argent si c'est juste un « joint
14 venture » pour les fins de représentativité?

15 R. Excusez, mais le... je peux pas vraiment aller dans
16 les technicalités. Je vous dis juste qu'est-ce
17 qu'on m'a dit. On m'a dit simple et clair :
18 « Écoute, une des raisons, on essaie d'être
19 ensemble, on essaie d'être le plus ouvert possible
20 et on a besoin d'avoir les états », parce qu'on
21 avait certains comptes de dépenses qui voulaient se
22 rejoindre ensemble et c'était ça. Puis il y avait
23 aucune ouverture de la FTQ. Il voulait faire état
24 d'un agent d'affaire... un représentant, un
25 directeur de la FTQ dans le temps qui s'appelait

1 Robert Paul, puis ce nom-là spécifiquement parce
2 que Robert Paul ces... ces chiffres n'étaient pas
3 accessibles. Et la CPQMC...

4 Q. [749] Attendez, Monsieur Pereira?

5 R. Oui.

6 Q. [750] Je vous perds, là, qu'est-ce que Robert Paul
7 vient faire dans l'histoire...

8 R. C'est un directeur adjoint à Jocelyn Dupuis.

9 Q. [751] Directeur général adjoint...

10 R. Oui.

11 Q. [752] ... de la FTQ Construction?

12 R. C'est FT... bien, dans... dans l'état qu'il était
13 là, il était directeur, directeur d'opérations.
14 Oubliez pas là...

15 Q. [753] O.K. Mais, il a un poste à l'exécutif?

16 R. Excusez.

17 Q. [754] Robert Paul...

18 R. Il était pas partie de l'exécutif.

19 Q. [755] O.K. Il était quoi d'abord?

20 R. Il était partie des états... de la FTQ, il était
21 directeur. Moi, je vous dis juste qu'est-ce que...
22 qu'est-ce que mon directeur dans le temps et
23 qu'est-ce que Pierre Labelle m'avait dit. C'est que
24 il n'avait pas accès aux livres et il voulait avoir
25 accès à certains comptes de dépenses, c'est

1 important pour... À quel niveau? Je peux pas vous
2 expliquer ça.

3 Q. [756] O.K. Donc, vous savez pas si c'est les
4 comptes de dépenses de... de monsieur Dupuis à la
5 FTQ Construction ou si peut-être il avait un compte
6 de dépenses avec le comité conjoint.

7 R. Avec le comité.

8 Q. [757] Les technicalités, vous les savez pas, mais
9 c'est ce que monsieur Mondoux et monsieur Labelle
10 vous disent.

11 R. Tout à fait.

12 Q. [758] Une des problématiques, c'est que Depuis veut
13 pas mettre... jouer carte sur table, c'est-à-dire
14 expliquer notamment certaines dépenses.

15 R. Il veut pas être « fare » avec le... le CPQMC puis
16 ça, c'est une des raisons, en plus du maraudage qui
17 se fait illégalement eux autres... T'sais, ça peut
18 être des deux bords, là, je veux pas blâmer la FTQ
19 ou l'Inter plus que un, mais il trouvait, que
20 pendant qu'on était ensemble, il y avait beaucoup
21 beaucoup de... de gestes qui se faisaient encore de
22 maraudage par des locaux de la FTQ envers les
23 locaux du CPQMC.

24 Q. [759] Est-ce que vous êtes au courant d'autres
25 raisons qui mènent à la fin du conseil conjoint?

1 R. En ce moment, non, je me souviens plus.

2 Q. [760] Et monsieur Dupuis, est-ce qu'il avait des
3 ambitions?

4 R. Ah! Bien, excusez. Il y a une affaire qu'il faut
5 comprendre, puis je vais pas... L'International
6 CPQMC, Pierre Labelle, c'est un leader un peu plus
7 d'arrière plan. Les... les locaux prenaient
8 beaucoup plus... beaucoup plus de place que le
9 porte-parole. Pierre Labelle était strictement le
10 porte-parole du CPQMC dans ce temps-là. Il y avait
11 des personnes des fois qui le dénigraient parce
12 qu'ils disaient qu'il s'imposait pas assez, mais en
13 même temps, s'il s'imposait beaucoup, il y avait
14 beaucoup de locaux d'influence à l'Inter qui
15 essayait de... de dire « mêle-toi pas de nos
16 affaires ».

17 Et à la FTQ, on avait Jocelyn Dupuis, que
18 Jocelyn Dupuis c'était tout à fait le contraire.
19 Lui, il voulait, d'une certaine forme, avoir la
20 structure de la CSD ou la CSN. C'est qu'il voulait
21 contrôler les locaux, mais les avoir autonomes,
22 mais il voulait les contrôler.

23 C'est-à-dire quand on a fait ce « joint
24 venture »-là ensemble, Jocelyn Dupuis voulait
25 prendre le contrôle total de... du conseil conjoint

1 et c'était... ambition ou pas, mais c'était un des
2 problèmes qu'on avait. C'est qu'il commençait à...

3 Q. [761] Prendre trop de place.

4 R. Prendre trop de place pour certains locaux,
5 incluant le mien, le 2182 qu'il aimait pas la
6 position de Jocelyn Dupuis, essayer de faire de
7 l'interférence sur des métiers... des métiers qu'il
8 avait aucune juridiction dessus.

9 Q. [762] Donc, ça, ce sont les... est-ce qu'il y a
10 d'autres raisons qu'on vous a dit, là, parce que
11 vous n'étiez pas notamment nécessairement à la
12 table des négociations, aux premières loges, là,
13 mais vous étiez comme agent d'affaires?

14 R. Bien, dans ce temps-là, comme je vous ai dit, là,
15 c'était... c'est à peu près qu'est-ce que je...
16 peut-être je peux me souvenir de quelque chose plus
17 tard là, mais en ce moment, là...

18 Q. [763] Bon. Si on revient à monsieur Dupuis.

19 R. Oui.

20 Q. [764] Monsieur Dupuis, vous dites qu'il rentre dans
21 votre vie à ce moment-là. Peut-être nous expliquer
22 le premier contact que vous avez avec lui. Je
23 comprends que vous le connaissiez bien avant, là,
24 notamment à cause du conseil conjoint puis, de
25 mémoire, il est directeur général depuis quatre-

1 vingt-dix-sept (97), donc ça fait déjà sept, huit
2 ans. Mais, au niveau, là, plus approche personnelle
3 là, quel est votre premier contact avec monsieur
4 Dupuis?

5 R. Monsieur Dupuis, le premier contact que j'ai eu
6 avec, c'est... je suis comme travailleur à
7 Bromptonville, Moulin à papier Kruger, puis notre
8 directeur dans le temps, c'est Réjean Mondoux, il
9 nous demande de sortir du chantier pour aller à un
10 meeting du mois qui fait la... une tournée
11 provinciale au nom du conseil conjoint et Jocelyn
12 Dupuis est là avec certains de... du monde du
13 conseil conjoint, sauf Pierre Labelle, Pierre
14 Labelle n'est pas là. Et il y a certaines positions
15 qu'ils ont prises que Réjean Mondoux et le 2182
16 trouvent qu'elles sont pas bonnes pour l'avenir des
17 mécaniciens industriels puis il veut qu'on
18 s'impose.

19 T'sais, oubliez pas, on est des
20 travailleurs, c'est-à-dire on arrive là en avant
21 d'un directeur général puis on essaie pas... on
22 veut juste savoir certaines questions, puis souvent
23 c'est qu'est-ce que notre local nous a demandé de
24 demander. Ça veut dire, t'sais, on est la main-
25 d'oeuvre. C'est... c'est la première fois que

1 j'arrive, là. Moi, comme je vous ai déjà dit
2 j'étais comme un leader syndical, j'étais hors
3 région, je travaillais sur un chantier en dehors de
4 ma région, c'était à Bromptonville. Je suis rendu
5 dans une petite salle puis monsieur Jocelyn Dupuis
6 était un peu estomaqué de voir cinquante à soixante
7 (50-60) mécaniciens industriels le confronter sur
8 certaines questions techniques. Puis lui, à ses
9 yeux, il pensait sincèrement que c'est un jeu du
10 conseil... de l'International. On l'avait piégé
11 parce que tout à coup Pierre Labelle n'était pas
12 là. Une des seules fois qu'il faisait la tournée
13 sans Pierre Labelle c'est-à-dire. Et il est venu me
14 contacter, moi, pour me dire « écoute, tu peux-tu
15 envoyer tes hommes, t'sais, loin d'ici, j'ai rien à
16 faire là-dedans ».

17 C'est la première fois, puis il est venu me
18 voir moi personnellement parce qu'il pensait que
19 j'étais peut-être le leader de la groupe... du
20 groupe, puis c'est moi qui avais organisé tout ça.
21 Ça c'est la première, première fois...

22 Q. [765] Un instant. Je pense que maître Laurin veut
23 s'adresser...

24 (14:53:39)

25

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Excusez-moi, Maître Tremblay. Madame la Présidente,

3 évidemment j'écoute le scénario... c'est-à-dire les

4 explications de monsieur Pereira. J'ai compris

5 qu'on faisait son cheminement de carrière, jusque-

6 là ça ne posait pas de difficulté, mais là on est

7 en train d'entrer dans des... dans des parties

8 internes en donnant toutes sortes d'explications,

9 tantôt basées sur le oui-dire, et caetera. Je

10 rappellerais à la Commission que ce n'est pas... ce

11 n'est pas le débat à savoir si Jocelyn Dupuis, le

12 personnage, est un personnage correct. Ce n'est pas

13 le débat à savoir si la FTQ Construction, ou le

14 conseil conjoint, ou le conseil provincial, ont

15 toujours bien agi. D'ailleurs, je pense qu'on

16 développe trop sur ces thèmes-là, qui n'ont rien à

17 voir, et même si on veut écouter pour savoir ce que

18 c'est le crime organisé puis son infiltration dans

19 l'industrie de la construction, on est très, très

20 loin. Et même si on entend et écoute pendant un

21 certain temps les réponses de monsieur Pereira, on

22 est très loin du crime organisé. Je ne pense pas

23 que la Commission soit l'occasion d'un règlement de

24 comptes avec la FTQ Construction, conseil conjoint,

25 conseil provincial, et caetera.

1 Je ne suis pas intervenu parce que ce n'est
2 pas mon... mon but que d'intervenir à tout bout de
3 champ. J'ai écouté pour voir où ça menait, et je
4 constate, et je ne sais pas si c'est la
5 constatation que vous faites également, mais qu'on
6 en est sur des détails, peut-être intéressants dans
7 un autre contexte ou un autre forum, mais je pense
8 qu'on pousse beaucoup trop loin sur des sujets, des
9 chicanes internes, des raisons, des appréciations
10 subjectives, et caetera, qui n'ont rien à voir,
11 respectueusement soumis, avec la question qui vous
12 est présentée.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Si vous me permettez, Madame la Présidente,
15 Monsieur le Commissaire, premièrement, c'est la
16 première fois qu'on aborde la FTQ Construction,
17 donc ça justifie peut-être l'absence
18 d'interventions, faute d'intérêt.

19 Ici, comme je l'ai mentionné à plusieurs
20 reprises, puis je pose mes questions, le témoin
21 donne des réponses, des fois longues, j'en
22 conviens, j'essaie de lui rappeler de répondre aux
23 questions. Sauf qu'on est dans son cheminement. Les
24 raisons pourquoi il va changer de syndicat, les
25 réalités qu'il a vécues, les situations factuelles

1 qui se sont produites, qui font en sorte qu'il a
2 cheminé puis qu'il est allé d'un syndicat à
3 l'autre, d'une part. Donc, je pense qu'à ce stade-
4 ci, je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises, on
5 est encore dans...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Tremblay...

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Oui? Ah...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est ici qu'il faut que vous donniez vos
12 explications.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 C'est vrai, effectivement. Je perds les... je perds
15 les vieux réflexes. Donc, on est...

16 Me ROBERT LAURIN :

17 J'aime ça, Madame la Présidente. J'aime ça qu'il me
18 regarde.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Oui. Vous savez, maître Laurin et moi...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je n'en doute pas.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Il avait annoncé, en février, l'objection, donc
25 j'avais juste hâte d'y répondre. Donc, on est au

1 stade du cheminement, d'une part. Mais d'autre
2 part, si on voit la question plus au niveau de la
3 substance, l'infiltration du crime organisé, c'est
4 une chose. Mais vous, vous n'avez pas seulement à
5 noter le... à constater l'infiltration, mais
6 également à comprendre les causes de
7 l'infiltration. Et les procureurs vous soumettent
8 qu'il y a différentes causes, notamment le manque
9 de transparence. C'est-à-dire que si on est dans
10 une organisation, un exécutif totalement étanche,
11 ou qu'on ne peut pas vérifier des livres, ou qu'on
12 ne peut pas faire certaines vérifications, demander
13 de rendre des comptes, demander des redditions de
14 comptes, c'est peut-être un facteur qui fait en
15 sorte que les gens, ces gens-là peuvent faire ce
16 qu'ils veulent, avoir du pouvoir, et ainsi être
17 attrayant pour le crime organisé. D'une part.

18 On peut également vérifier que si un seul
19 homme contrôle tous ces gens-là pour différentes
20 raisons, et qu'il a beaucoup de pouvoir, pour les
21 mêmes raisons il est également susceptible d'être
22 attrayant pour le crime organisé. Et aussi, une
23 autre hypothèse, l'absence de recours, ou de
24 personnes chez qui on peut se plaindre, par exemple
25 un ombudsman, un contrôleur ou un vérificateur, ça

1 cause peut-être un problème, et ça entretient peut-
2 être cette situation-là de manque de transparence,
3 de contrôle par un individu ou une poignée
4 d'individus.

5 Il y a également l'autre aspect qu'il faut
6 garder à l'esprit. Mon confrère nous parle de crime
7 organisé, mais il peut également y avoir des
8 ententes collusoires, ou de la collusion entre
9 entreprises et syndicats. Et déjà, monsieur Pereira
10 nous parle d'ententes, de discussions avec les
11 entrepreneurs pour fournir du meilleur personnel,
12 et des fois, quand on n'aime pas un autre
13 entrepreneur, fournir du mauvais personnel.

14 Donc, à ce stade-ci et dans le contexte
15 qu'on est en enquête, et que le critère est la
16 pertinence raisonnable, je pense que je reste... on
17 reste dans le chantier, ou dans le chemin, plutôt,
18 qui nous est permis, conformément à notre mandat,
19 et à ce stade-ci, je répète que je suis à un stade
20 de survol, qu'on parle du cheminement de monsieur
21 Pereira, et que monsieur Pereira a choisi d'aller
22 dans la FTQ Construction plutôt que l'inter pour
23 des raisons XY, ont une certaine pertinence.

24 Alors dans les circonstances, je vous
25 demanderais de permettre de continuer

1 l'interrogatoire, toujours dans le survol.
2 D'ailleurs on achève, parce qu'on est pas mal vers
3 le dernier chapitre de la vie professionnelle de
4 monsieur Pereira, c'est-à-dire son passage à la FTQ
5 Construction qui, se faisant en deux mille six
6 (2006), bien, est très près de l'époque actuelle.

7

8

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous auriez dû dire ça plus tôt. Alors, comme on
11 achève, je vais prendre votre objection sous
12 réserve, Maître Laurin, et on verra... Pour le
13 moment, cela m'apparaît quand même avoir une
14 certaine pertinence.

15 Me ROBERT LAURIN :

16 Simplement pour me faire plaisir, et si ça convient
17 à la présidence, c'est parce que, évidemment, la
18 situation et le questionnement va se poser à
19 plusieurs reprises, je comprends que c'est sous
20 réserve, et on y reviendra, mais il faudra penser à
21 établir un lien lorsqu'on aborde des sujets. La
22 seule chose que je veux vous mentionner c'est que
23 j'ai de la difficulté avec l'argument parce que,
24 suivant cet argument, on pourrait le traiter de
25 n'importe quoi. En disant : « Bien, on verra si ça

1 facilite une infiltration du crime organisé. Peut-
2 être que ça pourra expliquer des... », à ce compte-
3 là, tout devient pertinent suivant la position qui
4 celle du procureur de la Commission.

5 Et c'est pour ça que j'invite tout
6 simplement, pour me faire plaisir, à une certaine
7 prudence sur ces sujets-là parce que, autrement, il
8 y a plus de délimitation. Ou les procureurs de la
9 Commission font un rapport direct avec,
10 effectivement, la possibilité d'une infiltration et
11 explique le contexte et les raisons et les
12 justifications ou ils font ça ou ils posent des
13 questions sur n'importe quoi en disant : « On
14 indique à la Commission que ça a peut-être un lien
15 soit au niveau de la justification », et caetera.
16 Ça fait que je ne veux pas être trop long, je l'ai
17 été suffisamment, mais je mets respectueusement la
18 Commission en garde (inaudible)...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Laurin, j'ose espérer qu'il y a un lien et
21 je rapport également que nous sommes en enquête
22 aussi.

23 Me ROBERT LAURIN :

24 Oui, mais, moi aussi, j'espère qu'il y a un lien
25 puis... et je le connais pas, peut-être que je vais

1 l'apprendre.

2 (14:59:59)

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Mais vous pourrez réécouter ce soir ce que je viens
5 de dire, j'ai expliqué, notamment, trois liens
6 possibles. Je le répète pour votre gouverne :
7 Manque de transparence, le contrôle d'un seul
8 individu ou d'une poignée d'individus et l'absence
9 de recours ou de possibilité pour quelqu'un qui
10 veut se plaindre d'une situation de le faire. Ils
11 sont peut-être des ingrédients qui font en sorte
12 que, pour le crime organisé, c'est attrayant compte
13 tenu de tout le pouvoir qu'une personne peut avoir.

14 Q. [766] Nous en étions, Monsieur Pereira, à...

15 effectivement, j'ai mentionné à quelques reprises,
16 on est au stade du survol donc, n'allez pas trop
17 dans les détails. Sur les éléments plus pertinents,
18 on va revenir en détail. Donc, au niveau du survol,
19 je veux savoir votre première rencontre avec
20 monsieur Dupuis. Vous êtes en train de nous
21 expliquer que c'est suite à des mesures qui sont
22 prises, il y a une rencontre avec des mécaniciens
23 industriels et vous êtes là. Mais j'imagine... Est-
24 ce que c'est à ce moment-là que monsieur Dupuis
25 vous approche?

1 R. Non.

2 Q. [767] Non. La question qui vous était posée à
3 l'origine c'est : Quand vous êtes approché, pour la
4 première fois, avec monsieur Dupuis, pas le premier
5 contact que vous avez, c'est vraiment l'approche?

6 R. Excusez, mais je l'ai expliqué parce qu'il faut
7 comprendre la complexité. On est à Bromptonville,
8 il me connaît pas ou il fait accroire qu'il me
9 connaît pas, il me rencontre parce qu'on est en
10 avant de quarante (40) mécaniciens. Il décide de
11 venir me voir, moi, personnellement, pour dire :
12 « Relaxe tes hommes. » C'est-à-dire, c'est juste...
13 le contexte c'était ça la première. La première
14 fois qu'il m'a rencontré c'est au Hoosters (sic),
15 un restaurant à Ville d'Anjou. Puis on se rencontre
16 puis il me dit : « Ken, je sais que tu as des
17 problèmes avec ton local. Nous autres, on est... le
18 1981, il est encore existant. Tu es un homme, tu es
19 un leader syndical, je sais pas si tu es satisfait
20 d'être dans ta boîte ou pas. Mais on cherche de
21 peut-être refaire vivre ton local. Si tu veux
22 revenir, bien, appelle-moi puis on... on va être
23 ici. » C'est à peu près qu'est-ce qu'il m'a dit. Tu
24 sais, c'était très formel, c'était la première fois

1 vraiment pour m'expliquer... Oubliez pas, il est
2 directeur général de la FTQ, il doit savoir qu'est-
3 ce qui se passe dans d'autres locaux, c'est partie
4 de sa « job » de savoir qu'est-ce qui se passe. Il
5 voit qu'il y a... il y a peut-être un peu de
6 zizanie dans mon local puis... C'est la première
7 fois, on peut dire vraiment, qu'il m'offre puis
8 qu'il me dit... pas « offre », il m'offre pas une
9 « job », il m'offre une possibilité de dire :
10 « Écoute, Ken, nous autres, on a une possibilité,
11 tu es un leader syndical, j'aime comment tu
12 travailles, j'ai vu des gestes que tu as fait à
13 Interquisa », il fait tout ce « package » de vente
14 là puis il me dit « Ken, viens me voir si tu as un
15 problème ou quoi que ce soit ».

16 Q. **[768]** Interquisa, c'est le chantier Interquisa.

17 R. Interquisa.

18 Q. **[769]** On va y revenir plus tard. Est-ce qu'il
19 vous... Quelle est votre réaction, vous dites
20 « Oui », « Non »? Comment réagissez-vous?

21 R. Bien, je suis parti de mon... je suis parti de la
22 centrale syndicale de l'Inter...

23 Q. **[770]** Mais je parle sur le moment, là. Il vous dit
24 ça, vous partez tout de suite? Il y a sûrement...

1 R. Non, non, non.

2 Q. [771] ... une conversation qui s'ensuit?

3 R. Bien, premièrement, je suis flatté. Tu sais, je
4 veux dire, mon orgueil, c'est sûr, là, c'est le
5 directeur général d'une grosse centrale qui vient
6 me voir puis il me dit : « Regarde... », ça veut
7 dire qu'il m'a déjà reconnu, qu'il m'a... il sait
8 déjà comment je travaille. Peut-être qu'il a les
9 mêmes convictions que moi, je sais pas, là, tu
10 sais, je suis... je le dis : « Merci beaucoup. » Je
11 le remercie, j'ai dit...

12 Q. [772] Mais vous ne posez pas... ma question c'est :
13 Je comprends votre état d'âme, là, ça peut flatter,
14 effectivement, mais c'est plus au niveau pratico-
15 pratique, là. La personne, parce que je vous
16 rappelle que quinze (15) ans plus tôt vous êtes
17 parti parce qu'il y avait un problème, là. Donc,
18 là, il vous offre de ressusciter le 1981, d'en
19 prendre charge. Avez-vous des discussions à
20 l'effet, bien là, on va revenir avec la
21 discrimination, c'est ça ma question. Est-ce qu'il
22 y a une réaction vous par rapport à ce qu'on vous
23 offre?

24 R. Pas immédiate, mais je l'ai dit, j'ai fait

1 comprendre d'une certaine forme que le 1981, on l'a
2 vidé pour des raisons. Puis lui il m'a dit : « Il y
3 a un nouveau leadership, oublie jamais ça ». C'est-
4 à-dire ça c'était... ça c'est on peut vraiment dire
5 que c'est la première fois que c'est arrivé.

6 Q. [773] Est-ce qu'à ce moment-là il vous explique
7 qu'est-ce qu'il recherche, pourquoi il veut faire
8 renaître ces locaux-là?

9 R. Non, non, c'est la première fois que je le
10 rencontre puis qu'il commence à me parler, c'est au
11 Mikes, au Mikes à la Place Versailles.

12 Q. [774] Quelques jours, quelques semaines, quelques
13 mois après?

14 R. Je vous dirais à peu près deux semaines, trois
15 semaines plus tard. Son invitation, il me dit pour
16 le rejoindre au Mikes...

17 Q. [775] Parfait.

18 R. ... à la Place Versailles.

19 Q. [776] On est en quelle année, quel mois environ?

20 R. Je vous dirais deux mille cinq (2005), fin,
21 commencement deux mille six (2006), si je me trompe
22 pas.

23 Q. [777] Deux mille cinq (2005), deux mille six
24 (2006)?

25 R. Écoutez, même avant, excusez, excusez, je me

1 trompe. C'était avant deux mille cinq (2005), ah,
2 moi, mes dates.

3 Q. [778] Écoutez, c'est pas grave, on y reviendra plus
4 tard, vous pourrez y réfléchir, on a encore
5 quelques questions pour vous, donc, vous allez
6 avoir l'occasion d'y réfléchir et de me donner la
7 réponse au meilleur de votre souvenir toujours bien
8 entendu. Donc, deuxième rencontre au Mikes, je ne
9 veux pas non plus faire état des... de toutes les
10 rencontres qu'il y a pu y avoir...

11 R. C'est vraiment celle-là.

12 Q. [779] ... je veux juste savoir un peu vos
13 discussions, vous vous trouvez chez Mikes ou
14 Hooters (sic) c'est pas vraiment important. C'est
15 de savoir de façon générale quel genre d'échanges
16 avez-vous qui va vous mener parce que
17 vraisemblablement vous avez accepté, quels échanges
18 avez-vous avec monsieur Dupuis jusqu'au temps que
19 vous dites oui?

20 R. C'est au Mikes que vraiment mon... mon idée elle
21 change. C'est il me confronte, il me dit :
22 « Écoute, Ken, je te le dis nous autres on veut
23 reprendre les nouveaux locaux, on veut mettre la
24 FTQ sur la « map » du côté industriel, c'est-à-dire
25 on a besoin de toi parce que tu es un leader, puis

1 on veut t'avoir ». Et moi, historiquement, je pense
2 que je connais un peu qu'est-ce qui s'est passé
3 avec la FTQ puis mon métier. Je le dis : « Écoute,
4 Jocelyn, merci beaucoup, je l'apprécie, c'est
5 vraiment, tu sais, ça fait la deuxième fois que tu
6 m'offres la job, mais si j'ai pas d'aide
7 financièrement et légalement, oublie ça parce que
8 l'international contrôle les métiers mécaniques à
9 cent pour cent (100 %) puis je m'en vais dans une
10 guerre puis une guerre que je suis pas capable de
11 gagner tout seul. J'ai besoin, puis j'ai besoin
12 d'un appui énorme de ta part, j'ai besoin d'un
13 appui beaucoup plus que Jean Lavallée puis Louis
14 Laberge nous a donné en quatre-vingt (80), en
15 quatre-vingt-un (81), j'ai besoin que tu m'aides
16 financièrement puis légalement, parce que c'est la
17 seule manière que je vais être capable de passer à
18 travers puis si tu me fais ça, bien je vais y
19 penser sérieusement ». Puis Jocelyn Dupuis m'a
20 assez puis il m'a dit : « Tu vas avoir tout ce que
21 tu veux, absolument tout ».

22 Q. [780] En plus de tout ce que vous voulez, quelles
23 autres conditions vous offre-t-il?

24 R. Il m'offre les... les frais de monsieur Robert
25 Laurin, il m'offre les services de monsieur Robert

1 Laurin à cent pour cent (100 %), il va être pour
2 moi puis pour mon local à cent pour cent (100 %).

3 Q. [781] O.K. Ça, il l'accepte ça?

4 R. Bien il l'accepte à cent pour cent (100 %).

5 Q. [782] Je comprends que c'est pour vous assurer
6 parce que compte tenu, juste pour résumer votre
7 pensée, puis corrigez-moi si je me trompe que là,
8 si vous allez à la FTQ Construction, vous allez
9 faire renaître le 1981, vous allez être dans une
10 situation très minoritaire par rapport à la
11 représentativité du 2182, c'est bien ça?

12 R. Tout à fait.

13 Q. [783] Puis dans les circonstances, toutefois que
14 vous avez le droit qu'il vous aide, donc, il y a
15 des lois qui vous protègent et la raison pour
16 laquelle vous demandez les avocats, c'est pour
17 pouvoir utiliser ces recours-là, mettre fin à la
18 situation, est-ce que c'est ce que je dois
19 comprendre?

20 R. Un peu. Définitivement, écoutez, moi je sais... je
21 sais comment... je sais comment que mon ancien
22 local, le 2182, fonctionne. Je sais exactement ses
23 points forts puis ses points faibles, c'est-à-dire
24 moi j'explique à Jocelyn Dupuis (inaudible) la FTQ
25 je suis né là, c'est une centrale syndicale

1 québécoise, c'est-à-dire je suis... je suis fier
2 d'être ici, c'est-à-dire je me dis ça... ça cet
3 aspect-là, si c'était juste pour ça j'étais déjà
4 là. Mais là je les explique puis je l'explique à
5 lui que l'international contrôle tous les métiers
6 d'industriels. Et c'est d'une... quand ils se
7 mettent toute ensemble avec un contracteur qu'on va
8 aller plus tard, ils ont besoin, j'ai besoin...
9 j'ai de besoin d'un appui énorme de la FTQ légal
10 puis un énorme des locaux. Il me les a offerts. Il
11 m'a dit : « Tu vas les avoir à cent pour cent
12 (100 %) légal, puis tu vas avoir nos plus gros
13 locaux qui vont t'aider puis ils vont te défendre
14 puis vont ils t'appuyer, puis ils vont te soutenir
15 moralement, physiquement, n'importe comment sur les
16 chantiers de construction ». C'est-à-dire, c'est
17 une scission. Et j'ai dit, dans notre... dans notre
18 industrie, on vote à chaque trois ans. Je
19 l'explique : « Si je fais changer des hommes, je le
20 sais pas combien d'hommes je vais amener avec moi,
21 mais si je les change, ils sont pognés avec mon
22 local pendant trois ans de temps. Ils vont
23 perdre... s'ils travaillent pas, ils vont perdre
24 leur maison. Ils vont tout perdre. C'est une
25 scission ». Moi, je suis complètement... j'ai aucun

1 problème parce qu'on me... on me paye un salaire
2 pour trois ans ou quatre ans. C'est-à-dire moi, mon
3 avenir est réglé, mais c'est... on parle pas de
4 moi, on parle de mes membres puis de mon local. Et
5 c'est pour ça que je dis à Jocelyn, puis j'essaie
6 de lui faire comprendre que « si t'es capable de
7 m'aider financièrement puis financièrement c'est le
8 côté légal que je recherche parce qu'on s'en va
9 vers une guerre, puis ça va être une guerre
10 juridique, puis on sait très bien que ça va... ça
11 va coûter une fortune. Puis si vous êtes capable de
12 m'appuyer là-dessus, je vais y penser
13 sérieusement ». Il m'a... il m'a pas répondu une
14 semaine plus tard, il m'a répondu ce jour-là
15 directement au Mike's. Il dit : « C'est moi la FTQ,
16 c'est moi qui gère ça puis, moi, je te donne à cent
17 pour cent (100 %) l'appui que tu me demandes là ».

18 Q. **[784]** C'est quoi le salaire que... vous dites trois
19 ou quatre ans. C'est quoi les conditions salariales
20 qu'on vous offre?

21 R. Je vais vous expliquer puis peut-être vous me
22 croirez pas. J'ai même pas parlé de salaire moi.
23 T'sais, le salaire que j'ai eu...

24 Q. **[785]** Monsieur Pereira...

25 R. Oui.

1 Q. **[786]** ... encore une fois, là...

2 R. Excusez.

3 Q. **[787]** ... on va prendre la pause peut-être à ce
4 moment-ci...

5 R. Oui.

6 Q. **[788]** ... mais la question, c'est : qu'est-ce qu'il
7 vous offre au niveau salarial. C'est pas qui vous
8 offre au niveau salarial. Juste vraiment répondre à
9 mes questions. Donc, la question est : qu'est-ce
10 que vous avez au niveau salarial? C'est juste ça la
11 question.

12 R. Un salaire de compagnon plus dix pour cent (10 %).

13 Q. **[789]** O.K. Ça représente quoi pour les gens qui
14 sont pas trop au courant d'un salaire de compagnon?

15 R. Bien, on parle de presque quarante dollars (40 \$) à
16 l'heure avec le dix pour cent (10 %).

17 Q. **[790]** Combien d'heures par année?

18 R. Quarante (40) heures par semaine, cinquante (50)
19 semaines, deux mille (2000) heures.

20 Q. **[791]** O.K. Donc, c'est un salaire environ de
21 quatre-vingt mille (80 000 \$).

22 R. À peu près.

23 Q. **[792]** O.K. Plus un petit compte de dépenses,
24 j'imagine.

25 R. Avec le compte de dépenses.

1 Q. **[793]** Puis c'est pour trois ans ce salaire-là ou
2 quatre ans?

3 R. Trois ans à ce temps-là.

4 Q. **[794]** Trois ans.

5 R. Oui.

6 Q. **[795]** Parfait. Donc, il est trois heures et quart
7 (15 h 15), on va prendre la pause si vous n'avez
8 pas d'objection. Merci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 LA GREFFIÈRE :

13 Monsieur Kenneth Pereira, vous êtes sous le même
14 serment.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[796]** Alors, Monsieur Pereira, avant la pause, vous
17 nous avez fait état de l'offre que vous a faite
18 monsieur Dupuis qui est alors directeur général de
19 la FTQ Construction qui, pour le principal,
20 implique une aide illimitée, un support de la FTQ
21 Construction et un support juridique et moral de la
22 FTQ Construction, également une entente de trois
23 ans au niveau salarial, basée sur un nombre...
24 votre titre de compagnon en tant que mécanicien
25 industriel fois nombre d'heures avec une

1 allocation. Donc, vous faites le saut à la FTQ
2 Construction. À quel moment faites-vous ce saut-là?

3 R. Le local 1981 se met en fonction le huit (8)
4 septembre, je pense, deux mille six (2006).

5 Q. **[797]** Deux mille six (2006).

6 R. Deux mille six (2006), en septembre.

7 Q. **[798]** O.K.

8 R. Sauf que, moi, novembre deux mille cinq (2005), je
9 suis à la barre de la FTQ Construction.

10 Q. **[799]** C'est-à-dire que donc dès l'automne deux
11 mille cinq (2005)...

12 R. Oui.

13 Q. **[800]** ... vous devenez en contrôle et à ce moment-
14 là... pas en contrôle, mais vous devenez directeur.

15 R. Pour qu'on comprenne un peu, en novembre deux mille
16 cinq (2005), je suis... c'est un peu... je veux pas
17 m'avancer, mais la FTQ veut pas que je m'affiche
18 immédiatement puis moi aussi. C'est une entente,
19 c'est une entente ensemble qu'on s'affiche pas
20 encore parce que j'ai... j'ai... il faut que je
21 fasse comme du maraudage déguisé.

22 Q. **[801]** C'est-à-dire aller convaincre certains de vos
23 membres...

24 R. Certains.

25 Q. **[802]** ... de faire le saut.

1 R. Tout à fait.

2 Q. **[803]** Et lors de la période... lors de la prochaine
3 période de maraudage qui - corrigez-moi si je me
4 trompe - est en mai, juin deux mille six (2006).

5 R. Juin deux mille sept (2007), non?

6 Q. **[804]** C'est une question que je vous pose, le
7 maraudage.

8 R. Oui. Non. Moi, j'entre en fonction en deux mille
9 six (2006), c'est un an après, c'est deux mille
10 sept (2007).

11 Q. **[805]** Vous êtes certain de ça?

12 R. Comme je vous ai dit, ma force, c'est pas les dates
13 là.

14 Q. **[806]** Regardez, on va commencer par... Le
15 maraudage, c'était à quelle fréquence?

16 R. À chaque trois ans dans le temps.

17 Q. **[807]** O.K. Le dernier, c'est quand?

18 R. Il y en a eu l'année passée.

19 Q. **[808]** L'année passée, on était en deux mille douze
20 (2012).

21 R. On était en deux mille douze (2012).

22 Q. **[809]** Donc, si c'est aux trois ans, l'autre d'avant
23 est en deux mille neuf (2009).

24 R. Deux mille six (2006).

25 Q. **[810]** Puis si c'est aux trois ans, l'autre d'avant

1 est en deux mille six (2006).

2 R. Oui.

3 Q. **[811]** Donc, vous êtes d'accord que c'est en deux
4 mille six (2006)?

5 R. Oui.

6 Q. **[812]** Donc, le but... on était à dire que vous
7 allez faire du maraudage, vous allez essayer de
8 convaincre certains de vos membres de faire le saut
9 lors... lors du maraudage, lors du vote sur
10 l'allégeance syndicale, devrais-je dire, qui va se
11 passer là mai, juin deux mille six (2006). Donc,
12 vous allez faire ça dès l'automne deux mille cinq
13 (2005)?

14 R. Oui.

15 Q. **[813]** O.K. Et à partir de quel moment vous allez
16 vous afficher officiellement comme directeur du
17 1981?

18 R. Je crois, c'est en novembre, peut-être.

19 Q. **[814]** Parce que vous venez juste de répondre... Je
20 pose cette question-là, Monsieur Pereira. Vous
21 venez juste de nous dire qu'au début, vous vous
22 affichez pas officiellement. Donc, je veux savoir à
23 quel moment vous vous affichez?

24 R. C'est un peu nébuleux là, excusez là, sur la date
25 là.

1 Q. **[815]** Mais, on ne demande pas nécessairement... je
2 ne veux pas savoir le vingt-trois (23) décembre
3 deux mille cinq (2005) là, je veux savoir, par
4 exemple, un mois, deux mois après, au début de
5 l'année deux mille six (2006), juste pour nous
6 placer dans le temps parce que je vous rappelle on
7 est encore dans votre cheminement là.

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[816]** Donc, c'est-tu le lendemain? Ça prend-tu
10 quelques semaines? Quelques mois?

11 R. Pour m'afficher?

12 Q. **[817]** Entre le moment où est-ce que vous entrez en
13 fonction comme directeur, officieusement, je
14 qualifierais d'ainsi, jusqu'au moment où que ça
15 devient officiel, c'est-à-dire vous...

16 R. Je dirais à peu près un mois, un mois et demi.

17 Q. **[818]** Environ un mois, un mois et demi?

18 R. Oui.

19 Q. **[819]** Un directeur de local, donc et plus
20 particulièrement, le 1981 là, quelles sont vos
21 fonctions?

22 R. Bien, la fonction d'un directeur, c'est la
23 juridiction de métiers. Moi, à ce moment, je...
24 financièrement, on a fait... on a trouvé un poste,
25 juste un poste parce que la FTQ ne peut pas

1 supporter d'autre. C'est-à-dire je fais le
2 placement, j'essaie de faire... je vais rencontrer
3 les contracteurs. Je fais tout ensemble, tout
4 qu'est-ce que les autres locaux font, mais je suis
5 juste une personne, si je peux me permettre.

6 Q. **[820]** Donc, vous faites tout, mais autrement là, un
7 directeur de local, ça...

8 R. Au bon fonctionnement du... de son local, les...
9 essayer de respecter les statuts et règlements de
10 son local, essayer d'avancer son local puis son...
11 son... son métier, puis la juridiction de métier,
12 c'est à peu près...

13 Q. **[821]** O.K. Et donc, vous allez essayer de
14 convaincre certaines de vos personnes de vous
15 joindre et quel sera le résultat? Est-ce qu'il y a
16 beaucoup de personnes qui vont passer au 1981...

17 R. Avant...

18 Q. **[822]** ... lors du maraudage de deux mille six
19 (2006)?

20 R. Avant, si vous me permettez, il faut que j'aie un
21 certain feeling de qu'est-ce qui se passe, c'est-à-
22 dire je vais voir certains contracteurs. Et les
23 contracteurs me donnent un côté positif. Ces
24 contracteurs-là me disent tous que c'est assez le
25 monopole puis ils sont très contents d'avoir peut-

1 être un autre local qui va se mettre en branle pour
2 au moins enlever un peu le monopole du 2182 envers
3 les chantiers de construction.

4 Q. **[823]** Ces rencontres-là, est-ce que vous les faites
5 avant ou après avoir accepté l'offre de monsieur
6 Dupuis?

7 R. Après.

8 Q. **[824]** Après.

9 R. Bien oui.

10 Q. **[825]** Puis s'ils avaient répondu non, est-ce que
11 vous auriez changé d'idée ou...

12 R. Bien oui. Oui. Tu peux pas... il faut... il faut...
13 t'as deux... t'as deux manières, il faut que t'ais
14 un bon appui du côté patronale parce que voir s'ils
15 ont une certaine affinité avec toi puis savoir
16 « écoute, je vais venir avec des différentes idées,
17 différentes idéologies, je vais essayer d'amener
18 mon métier quelque part. Ça, c'est sûr, ça, c'est
19 mon affaire, mais je vais essayer aussi de... de te
20 donner la meilleure qualité de main-d'oeuvre
21 possible puis essayer d'arrêter de se battre
22 entre... ». J'ai besoin d'avoir ça, ce O.K.-là des
23 contracteurs, mais du côté du personnel et des
24 membres, il faut aussi, je vais voir les hommes de
25 confiance puis voir si eux autres ils vont me

1 suivre ou pas.

2 Puis ça, ça se fait tout en cachette là. Il
3 faut comprendre quelque chose parce que si par
4 malchance quelqu'un découvre que je suis en train
5 de marauder ou quelque chose, moi, d'une certaine
6 forme, je suis protégé, parce que j'ai mes trois
7 ans établis avec la FTQ. Mais mes membres sont
8 finis complètement, là. Si, par malchance, eux
9 autres ils savent qu'ils sont en train de marauder
10 ou préparer comme un coup d'état, c'est fini pour
11 eux. Ils vont plus se faire placer les pieds, puis
12 je pense qu'on va essayer de s'expliquer ça plus
13 tard, là, mais...

14 Q. **[826]** Mais...

15 R. Ça peut... Je fais ça... Je veux dire, et je fais
16 ça tout en catimini, en cachette, vraiment.

17 Q. **[827]** Donc, il y a aussi, on ne se cachera pas les
18 choses, vous êtes hors de la période officielle de
19 maraudage, là.

20 R. Tout à fait. Tout à fait. Puis...

21 Q. **[828]** Donc, vous faites du maraudage illégal à ce
22 moment-là.

23 R. Exactement.

24 Q. **[829]** Et ma réponse... ma question, pardon,
25 initiale, était, une fois le maraudage... pas le

1 maraudage, pardon, le vote, là, de l'allégeance, de
2 mai, juin deux mille six (2006) fait...

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[830]** ... combien de personnes forment votre local
5 à ce moment-là?

6 R. Je vous dirais environ deux cents (200) membres.

7 Q. **[831]** Pas plus que ça?

8 R. Un peu plus, mais c'est parce que c'est nébuleux,
9 parce que j'ai des membres qui ont voté
10 immédiatement, après il y a des gars qui ont rentré
11 après le maraudage. Le maraudage, c'est-à-dire, je
12 vous dis soixante-cinq (65) dans la région
13 d'Abitibi, quatre-vingts (80) dans la région de
14 Montréal, Saguenay-Lac-Saint-Jean soixante (60),
15 soixante-dix (70). Je vous dirais, tu sais, mettez
16 deux cent cinquante (250), on ne se trompe pas, là,
17 tu sais?

18 Q. **[832]** Approximativement, là. Et donc, votre...
19 Parce qu'on va revenir en détail, là, dans le
20 courant de votre témoignage, mais on est au survol
21 toujours, on achève. Donc, vous allez demeurer
22 directeur jusqu'à quel moment?

23 R. Bien, on avait un contrat jusqu'à deux mille neuf
24 (2009). Je pense que j'ai resté jusque j'ai signé
25 mon entente. Que... j'ai pas la date, là, mais

1 j'ai... Je pense que c'est deux mille huit (2008),
2 si je me trompe pas. Deux mille...

3 Q. **[833]** Vous ne savez pas la date par coeur?

4 R. Non. Pas encore.

5 Q. **[834]** Quand vous parlez de votre entente, vous
6 parlez de l'entente de cessation...

7 R. De le...

8 Q. **[835]** Je vais qualifier, de la relation juridique,
9 là. On verra plus tard, mais votre entente de
10 départ à la FTQ Construction, vous n'avez pas la
11 date en tête, mais, donc, si je me fie à ce que
12 vous me dites c'est deux mille huit (2008), deux
13 mille neuf (2009)?

14 R. À peu près, oui.

15 Q. **[836]** O.K. On va revenir plus tard à cette entente-
16 là. Donc, vous cessez d'être directeur, et après
17 ça, qu'est-ce que vous allez faire?

18 R. Après que je...

19 Q. **[837]** Après... Vous êtes directeur du local 1981
20 jusqu'en deux mille huit (2008), deux mille neuf
21 (2009), on verra peut-être à trouver la date plus
22 tard...

23 R. Bien...

24 Q. **[838]** ... et à ce moment-là, ça fait quand même
25 quatre ans. J'imagine, il faut que vous

1 travailliez. Qu'est-ce que vous faites après?

2 R. J'ai eu des offres pour me... me placer en Alberta.

3 Et depuis ce temps-là, on peut dire que on and off,

4 je suis sur les chantiers bitumineux à Fort

5 McMurray et les environs.

6 Q. **[839]** Depuis... Depuis deux mille huit (2008) ou

7 deux mille neuf (2009), là. Depuis la fin de...

8 R. Exactement.

9 Q. **[840]** On va maintenant aborder... Ça complète,

10 donc, le survol. On va revenir sur les étapes les

11 plus importantes, là, au courant de votre

12 témoignage. Et avant de rentrer dans... dans le

13 coeur, justement, de votre témoignage, je veux

14 juste qu'on... un peu comme on a fait l'exercice

15 plus tôt ce matin, mettre en perspective un peu la

16 structure syndicale, juste pour se rappeler, parce

17 qu'on va parler beaucoup, là, de syndicats, et d'un

18 autre, les structures, les comités exécutifs, les

19 congrès et tout. Donc, je vais poser des questions

20 peut-être un peu plus suggestives, juste me

21 confirmer ou me corriger, là, tout dépendant si

22 j'ai la bonne information ou non.

23 Donc, je comprends qu'il y a cinq centrales

24 syndicales dans le milieu de la construction au

25 Québec? Juste me répondre oui?

1 R. Oui, oui.

2 Q. **[841]** O.K., parce que vous êtes...

3 R. Excusez.

4 Q. **[842]** Je comprends que vous avez bougé les lèvres,
5 mais il faut qu'un son sorte également. Donc, ce
6 sont les cinq syndicats qui sont représentatifs au
7 sens de la Loi R-20?

8 R. Oui.

9 Q. **[843]** Oui. Dans ces cinq syndicats-là, il y en a
10 trois que c'est, donc, qui sont de type, là,
11 industriel, et il y en a deux qui sont de type
12 métier. Pas de métier, mais des syndicats dits de
13 métiers, pardon.

14 R. Les deux de métiers, on peut dire que c'est la FTQ
15 puis la CPQMC, Conseil provincial des métiers de la
16 construction du Québec.

17 Q. **[844]** C'est quoi la particularité des syndicats
18 dits de métiers?

19 R. Bien, c'est des locaux indépendants en dedans d'une
20 structure syndicale.

21 Q. **[845]** O.K.

22 R. Puis eux autres, ils gèrent les locaux
23 indépendamment.

24 Q. **[846]** Donc, il y a diffé... C'est-à-dire qu'il y a
25 différents locaux, disons dix-sept (17), dix-huit

1 (18) au niveau de la FTQ Construction, environ
2 vingt-huit (28), là...

3 R. Vingt-huit (28) dans l'Inter, dix-huit (18) dans la
4 FTQ Construction.

5 Q. **[847]** O.K. Et ils sont chapeautés par une maison
6 mère?

7 R. Une maison mère.

8 Q. **[848]** Ou un central, si on veut?

9 R. Bien, la centrale, c'est... Bien, la FTQ
10 Construction les chapeaute, puis la maison mère,
11 bien, c'est... Pour la FTQ, c'est la FTQ centrale,
12 puis l'International, c'est dans le Brotherhood.

13 Q. **[849]** C'est parfait. Pour les vingt-huit (28)
14 syndicats.

15 R. Vingt-huit (28). Les trois autres, c'est des
16 centrales syndicales SQC, CSN et CSD.

17 Q. **[850]** O.K. Vous avez expliqué que vous avez fait du
18 placement?

19 R. Oui.

20 Q. **[851]** Tant à l'Inter qu'à la FTQ Construction. Est-
21 ce que les trois autres syndicats, CSD... Est-ce
22 que CSN font du placement également?

23 R. Ils font de la référence. Ils ne font pas de
24 placement.

25 Q. **[852]** C'est quoi la distinction entre la référence

1 et le placement, Monsieur Pereira?

2 R. Du placement syndical, la compagnie nous appelle
3 directement, puis elle nous demande de la main-
4 d'oeuvre, puis on la place directement sur le
5 chantier qu'ils nous ont demandé. La référence,
6 c'est que la CSN, la CSD, la SQC, eux autres, leur
7 structure fait en sorte qu'ils ont des membres de
8 chaque local, mais en dedans de la boîte syndicale,
9 puis ils réfèrent la main-d'oeuvre. Ils réfèrent
10 des hommes. En leur disant, « Regarde, on a
11 cinquante (50) mécaniciens, on a trente (30)
12 électriciens. Là-dedans tu peux piger. » C'est de
13 la référence.

14 Q. **[853]** Un peu plus que ce que, le nouveau... Basé un
15 peu plus sur le nouveau modèle?

16 R. Le nouveau modèle, oui.

17 Q. **[854]** Juste une parenthèse, peut-être que ça pourra
18 peut-être aider les commissaires au niveau de...

19 (15:52:14)

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[855]** Donc, on comprend que le placement syndical,
22 c'est le syndicat qui dit, « C'est telle personne,
23 telle personne qui va aller chez vous », alors que
24 dans le cas de la CSN, il vous donne la liste de
25 ses membres qui font ce métier-là, puis c'est

1 l'employeur qui... qui va choisir?

2 R. Oui. Je vais... Je vais être un peu plus... Si vous
3 me permettez. Même dans la FTQ, puis même dans
4 l'International, c'est peu de locaux qui font le
5 placement direct. Il faut comprendre ça, là. Je
6 vous dirais à peu près... Je ne veux pas sortir un
7 chiffre exact, là, mais à peu près quinze pour cent
8 (15 %) se fait... C'est les métiers mécaniques qui
9 font le placement, généralement, à quatre-vingt-dix
10 pour cent (90 %). O.K.? Les métiers généraux, même
11 à la FTQ, ils ne font pas le placement. Ils aiment
12 ça dire qu'ils le font, mais ils ne le font pas,
13 techniquement.

14 Q. **[856]** Et vous, le local à l'Inter, et également
15 celui à la FTQ Construction, le faisiez, le
16 placement. Donc, c'est vous qui décidiez qui allait
17 travailler à tel endroit.

18 R. C'est que...

19 Q. **[857]** Alors que la CSN, pour avoir le même type de
20 mécanicien, ont seulement la liste des noms des
21 gens qui sont membres.

22 R. C'est ça. Exactement.

23 Q. **[858]** O.K.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[859]** Peut-être à titre comparatif, là, je... je

1 sais que ce n'est clairement pas dans notre mandat,
2 mais juste pour peut-être voir un peu comment ça se
3 fait ailleurs. Vous êtes en Alberta, comment ça se
4 passe en Alberta, est-ce que c'est plus du
5 référencement ou du placement?

6 R. Eux autres, ils ont une banque de données par la
7 compagnie qui demande des CV puis c'est eux qui
8 font les appels directs aux travailleurs. C'est sûr
9 qu'ils se fient sur certaines personnes. Je vous
10 donne un exemple. Si, moi, ça fait six ans, j'ai
11 signé une convention collective avec un contracteur
12 là-bas, une des premières, c'est-à-dire, ils se
13 fient sur si je connais de la main-d'oeuvre et
14 dire : « Ken, tu connais-tu beaucoup de mécaniciens
15 ou de plombiers? », bien, ils vont se fier sur de
16 la main-d'oeuvre que je les réfère. Ils vont quand
17 même prendre les CV, ils vont les vérifier puis
18 c'est eux autres qui vont choisir.

19 Q. **[860]** Juste pour être certain que je comprenne
20 bien, là. Vous dites, une compagnie... est-ce que
21 je dois comprendre c'est une espèce de compagnie de
22 placement de personnel? Vous me parlez d'une
23 compagnie puis d'un entrepreneur, là, c'est quoi
24 l'interrelation entre les deux?

25 R. Il y a une grosse différence. Ici, comme je vous

1 avais expliqué, c'est le mécanicien... le
2 contracteur appelle le local, le local appelle la
3 main-d'oeuvre, la main-d'oeuvre est référée après,
4 est envoyée au con... En Alberta, il y a
5 l'Internationale, qui marche de la même manière
6 qu'ici, c'est les locaux indépendants. Moi, je
7 travaille, à ce moment, pour CLAC, Christian Labour
8 Association Coalition. C'est un syndicat qui est
9 assez gros là. Comme SEP, qui est un syndicat qui
10 est affilié avec la FTQ. Et, eux, ils réfèrent...
11 ils font de la référence comme ici, la CSN, la CSD,
12 mais... la question est simple, si vous... où ils
13 vont chercher de la main-d'oeuvre, c'est les
14 compagnies qui appellent directement.

15 Q. **[861]** Les locaux?

16 R. Les locaux et ils appellent directement... non...

17 Q. **[862]** Ah! le travailleur.

18 R. Le travailleur. Le travailleur.

19 Q. **[863]** Est-ce que le local est informé d'une façon
20 ou d'une autre?

21 R. Il est informé quand il sait que sa main-d'oeuvre
22 est sur le chantier.

23 Q. **[864]** O.K. Donc, c'est pas la même réalité qu'ici.

24 R. C'est pas la même réalité qu'ici.

1 (15:55:24)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[865]** Dites-moi, c'est quoi la différence entre les
4 métiers mécaniques et les métiers généraux et
5 qu'est-ce que ça comprend dans chacun des cas?

6 R. C'est un peu... bien, métiers généraux... métiers
7 mécaniques, que je vous dis les métiers
8 mécaniques : électricien, mécanicien industriel,
9 chaudronnier, que c'est « boilermaker », un
10 « pipefitter », tuyauteur puis on peut ajouter...
11 on peut ajouter le 711, qui est dans l'industriel.
12 C'est qu'est-ce qu'on a essayé, les métiers,
13 c'est... c'est peut-être... pas plus une
14 terminologie parfaite mais c'est ça les métiers
15 mécaniques. Et les métiers généraux c'est plus les
16 métiers de résidentiel qu'on voit.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[866]** Avez-vous des exemples de corps de métiers
19 pour...

20 R. Charpentier menuisier, journalier, ferblantier...
21 revêtement souple. Écoutez, j'en ai...

22 Q. **[867]** Carreleur, peut-être?

23 R. Carreleur, bien, c'est de la céramique, oui.

24 Q. **[868]** À l'opposé, on va peut-être avoir monteur

1 d'acier, mécanicien industriel, comme vous?

2 R. Oui. C'est eux autres que... je peux définitivement
3 vous dire, qui font le placement. D'autres
4 personnes, ils peuvent vous dire le contraire mais,
5 à mon expérience, le placement syndical se fait
6 dans l'industrie de la construction, avec ces
7 métiers-là, et non avec les métiers généraux. Les
8 métiers généraux sont référés... ils peuvent,
9 définitivement, des fois faire un appel puis dire :
10 « Regarde, on a un gars à placer », ou tout ça.
11 Mais, à ma connaissance, un briqueteur, là, qui est
12 avec CSN ou CSD, il se place lui-même. O.K.? Puis
13 si c'était pas... puis je m'en vais un peu loin,
14 mais si c'était pas de la cotisation à la source,
15 tu sais, je veux dire, les locaux, on serait pas
16 très, très bien vus. Parce qu'ils font absolument
17 rien pour les travailleurs.

18 Q. **[869]** Vous parlez des métiers généraux?

19 R. Oui.

20 Q. **[870]** O.K. On va en venir à... au niveau de la
21 structure de la FTQ construction, vous avez été
22 directeur pendant trois ans, donc vous avez quand
23 même une bonne idée de la structure interne?

24 R. Oui.

1 Q. **[871]** Oui. Est-ce que je me trompe en disant qu'au
2 niveau du central, donc la FTQ construction, on
3 aurait trois entités qui décident, c'est-à-dire il
4 y a le congrès?

5 R. Oui.

6 Q. **[872]** Il y a l'assemblée des directeurs puis il y a
7 le comité exécutif. Est-ce qu'il y a d'autres
8 entités?

9 R. Ça c'est techniquement...

10 Q. **[873]** Je parle au niveau de la centrale, là.

11 R. Non, c'est... techniquement, c'est les...

12 Q. **[874]** Mes questions sont techniques...

13 R. Oui.

14 Q. **[875]** ... à ce niveau-là, ici, Monsieur Pereira.

15 R. Oui.

16 Q. **[876]** Donc, il y a ces trois organes-là. Le
17 congrès, qui peut aller au congrès, tous les
18 membres de la FTQ construction ou seulement les
19 représentants ou les directeurs?

20 R. Les directeurs avec un pourcentage de leurs membres
21 au congrès qu'ils invitent. C'est relatif au pro
22 ratio des membres qu'ils ont sur le chantier.

23 Q. **[877]** Ça, pour le congrès?

1 R. Au congrès.

2 Q. **[878]** Qui est aux trois ans?

3 R. Je pense que oui. Oui.

4 Q. **[879]** Puis c'est à ce moment-là...

5 R. Je pense c'est changé aux quatre ans, c'est pour ça
6 que je veux... tu sais, je pense, là.

7 Q. **[880]** Non, mais quand on parle... là on parle de la
8 période pertinente...

9 R. Oui, deux, trois ans.

10 Q. **[881]** ... deux mille six (2006) à deux mille neuf
11 (2009). Je comprends qu'il y a eu certains
12 changements depuis, là, ils seront vus en temps
13 opportun. Donc, fréquence du congrès, aux trois
14 ans. Et, le cas échéant, s'il y a des élections à
15 la direction de la FTQ construction, ça va se faire
16 aux congrès?

17 R. Oui.

18 Q. **[882]** C'est arrivé seulement une fois, en deux
19 mille huit (2008).

20 R. Dans l'histoire de la FTQ construction, ça a été
21 fait juste une fois.

22 Q. **[883]** On va y revenir plus tard dans votre
23 témoignage à l'élection de deux mille huit (2008).

1 Donc, on a le congrès. Le congrès, quel genre de
2 décision peut-il prendre, le savez-vous? Quelle est
3 sa juridiction?

4 R. ...

5 Q. **[884]** Si vous ne le savez pas, Monsieur Pereira...

6 R. Ah! c'est ça, je veux pas vraiment m'embarquer là-
7 dedans.

8 Q. **[885]** Non, non, je veux savoir ce que vous savez,
9 si vous ne le savez pas...

10 R. Non.

11 Q. **[886]** ... il y a pas de problème. On sait qu'il
12 existe, le congrès. Parfait. L'assemblée des
13 directeurs, ça, vous avez été directeur, donc vous
14 êtes peut-être plus au courant de ce qui peut se
15 passer. C'est quoi exactement cette assemblée-là,
16 sa juridiction?

17 R. L'assemblée des directeurs est comportée de...
18 bien, l'assemblée des... Vous voulez savoir...

19 Q. **[887]** Je veux savoir elle fait quoi, à quoi qu'elle
20 sert? Si on fait ça le plus simple possible : Ça
21 sert à quoi l'assemblée des directeurs, à prendre
22 quel genre de décision?

23 R. C'est... c'est des décisions qui a (sic) été
24 apportées par l'exécutif de la FTQ construction

1 et... pour les faire approuver ou non par
2 l'assemblée des directeurs et de tous les locaux en
3 place.

4 Q. **[888]** Et les gens qui peuvent assister à cette
5 assemblée-là ce sont les directeurs, j'imagine, des
6 dix-sept (17), dix-huit (18) locaux. Est-ce qu'il y
7 a d'autres personnes qui peuvent être là?

8 R. Bien, on dit, les assemblées des directeurs, c'est
9 vrai, mais il y a des agents d'affaires qui
10 s'assistent (sic) là aussi avec.

11 Q. **[889]** Vous voulez dire des représentants syndicaux?

12

13 R. Des représentants syndicaux, c'est ça.

14 Q. **[890]** Parce qu'on est à la FTQ construction.

15 R. Oui.

16 Q. **[891]** Et ça se... voyons! ça se... pas fréquente
17 mais ça se réunit à quelle fréquence?

18 R. Une fois par mois.

19 Q. **[892]** Une fois par mois. Et qui a le droit de vote,
20 seulement les directeurs ou également les
21 représentants syndicaux?

22 R. Non, le droit de vote vient des directeurs.

23 Q. **[893]** Un directeur, un vote ou, par exemple, un
24 directeur d'un plus gros local a plus de votes

1 qu'un directeur d'un petit local?

2 R. Non, c'est le directeur, il représente un vote.

3 Q. **[894]** Parfait. Le comité exécutif maintenant, qui
4 compose le comité exécutif?

5 R. Le comité exécutif se compose du président, du
6 vice-président, secrétaire, il y a à peu près sept
7 membres à la FTQ Construction.

8 Q. **[895]** Est-ce que ces personnes-là sont plus la
9 plupart des directeurs de locaux?

10 R. C'est toutes des directeurs du local.

11 Q. **[896]** Donc, au niveau de l'exécutif, donc, on parle
12 du président, les vice-présidents, vous parlez de
13 secrétaire?

14 R. Secrétaire financier, syndic, c'est toutes des
15 directeurs, sauf, oui, exactement, sauf, excusez,
16 il y a des fois il y a eu des technicalités, les
17 syndics c'était des agents d'affaires à certaines
18 reprises.

19 Q. **[897]** Représentants syndicaux?

20 R. Représentants syndicaux.

21 Q. **[898]** Et quel est le rôle du directeur général dans
22 tout ça?

23 R. Le directeur général c'est le porte-parole de...
24 les locaux ou de l'exécutif. Ça devrait être ça
25 techniquement. C'est l'homme... l'homme qui

1 représente l'ensemble des métiers. À la table de
2 négociations, je vous donne un exemple, c'est lui
3 qui s'assit à la table, c'est lui qui reçoit...

4 Q. **[899]** La négociation des conventions collectives
5 c'est le directeur général qui va négocier pour la
6 FTQ Construction?

7 R. Exactement.

8 Q. **[900]** J'imagine qu'il a également son équipe, lui,
9 il y a sûrement un directeur général adjoint, une
10 secrétaire, puis un petit bureau avec un peu de
11 personnel j'imagine?

12 R. Bien la FTQ au deuxième étage où j'étais situé, il
13 avait son équipe, il avait un directeur adjoint, il
14 y avait le directeur des opérations, mais il y
15 avait deux autres, deux autres Santé sécurité,
16 relations.

17 Q. **[901]** Pouvez-vous m'expliquer l'inter-relation
18 entre, pas l'inter-relation, pardon, mais le rôle
19 du directeur général mais par rapport à celui de
20 président. Donc, je comprends que monsieur Dupuis
21 de quatre-vingt-dix-sept (97) à deux mille huit
22 (2008) est directeur général et monsieur Lavallée
23 je pense quatre-vingt-un (81), en tout cas depuis
24 très longtemps, bien avant notre mandat, jusqu'à
25 deux mille huit (2008) également est le président.

1 C'est quoi la fonction de l'un par rapport à
2 l'autre, êtes-vous capable de nous expliquer ça?

3 R. O.K. Le président de l'exécutif est encore
4 directeur général de son local. Le directeur
5 général, lui, il a... premièrement il n'a pas de
6 vote, il siège là comme... comme témoin, mais son
7 influence est... est pas... est technique on peut
8 dire, est pas... est pas réelle. C'est l'exécutif
9 qui vote et c'est le président de l'exécutif qui
10 est... qui est mainmise sur la direction.

11 Q. **[902]** Juste peut-être, quand vous dites mainmise
12 sur la direction, vous voulez dire, dans le fond,
13 c'est lui qui préside le comité exécutif, donc il y
14 a un certain ascendant en tant que président du
15 comité exécutif, là?

16 R. Oui.

17 Q. **[903]** Mais autrement, je veux dire, il n'a pas...
18 il n'a pas de super pouvoir ou il n'a pas
19 d'autorité autre que présider le comité exécutif?

20 R. Je pense que c'est dans n'importe quel autre. C'est
21 sûr que...

22 Q. **[904]** Non, c'était juste pour clarifier parce que
23 vous sembliez dire que peut-être il avait plus de
24 pouvoir là qu'un président de comité exécutif
25 normal?

1 R. Non, premièrement il n'a pas de vote autre, sauf si
2 les deux sont égaux.

3 Q. **[905]** Il y a le vote prépondérant à la fin, si, le
4 cas échéant?

5 R. Exactement.

6 Q. **[906]** Comment vont être choisis le président puis
7 le directeur général?

8 R. Bien, dans mon cas, parce que mon local n'était pas
9 formé, c'est le directeur général qui est venu me
10 rencontrer puis il a demandé l'appui au président.

11 Q. **[907]** Non, je parle pas... je parle pas des locaux,
12 je parle du directeur général?

13 R. Comment que le directeur est choisi? Le directeur
14 général est choisi par un vote qui est amené par
15 l'exécutif et le président avance un nom, peut-être
16 que c'est quelqu'un en dedans de l'exécutif qui
17 avance un nom, puis ils vont à un vote pour voir si
18 c'est la personne qui est adéquate au poste.

19 Q. **[908]** Mais quand le vote, c'est au sein de
20 l'exécutif ou c'est en élection?

21 R. Non, c'est au sein de l'exécutif, au commencement
22 c'est lui qui l'avance. Oubliez pas là, il y a
23 jamais eu... il y a jamais eu une élection à la FTQ
24 Construction.

25 Q. **[909]** Mais il y en a eu en deux mille huit (2008)?

1 R. Oui, mais c'est le seul, là, je veux dire, si vous
2 me dites... je sais pas si je m'exprime bien, mais
3 comment est-ce que Jocelyn Dupuis a eu le poste de
4 directeur général. C'est-tu la question?

5 Q. **[910]** Non, mais la question c'est... je comprends
6 que le poste de directeur général et le président
7 sont élus par élection. En théorie c'est une
8 élection. Il y en a eu une en deux mille huit
9 (2008), on s'entend que le reste du temps...

10 R. Oui.

11 Q. **[911]** ... même s'il y a pas eu d'élection
12 théoriquement c'est par élection?

13 R. Oui.

14 Q. **[912]** Là, selon toute vraisemblance, il y a pas
15 d'élection, c'est qu'il y avait pas d'opposant,
16 donc, les gens ont été élus par acclamation?

17 R. Par acclamation, on s'entend.

18 Q. **[913]** Quel organe va élire le directeur général et
19 le président?

20 R. Bien c'est la FTQ Construction.

21 Q. **[914]** Je parle de l'organe, je comprends que
22 nécessairement le directeur général et le président
23 de la FTQ Construction ont été élus par les membres
24 et c'est pas... je pense pas que ce sont les
25 soixante-quinze mille (75 000) membres de la FTQ

1 Construction qui élisent au suffrage universel le
2 directeur général et le président?

3 R. Excusez, c'est les locaux.

4 Q. **[915]** C'est les locaux?

5 R. Les directeurs des locaux.

6 Q. **[916]** O.K. Ça fait que donc, c'est toujours un
7 directeur, un vote?

8 R. Non, dans les élections comment que c'est, c'est
9 proratio comme je vous ai dit...

10 Q. **[917]** Au prorata, vous voulez dire?

11 R. C'est les membres que tu as, égal fois, une
12 formule, je pense que c'est à peu près un pour
13 chaque mille, si je me trompe pas.

14 Q. **[918]** Mais est-ce qu'il y a un minimum?

15 R. Il y a un minimum. Les locaux, je vous donne comme
16 le mien, comme celle, ceux qui étaient en bas de
17 mille (1000), on était un directeur plus un
18 représentant ou un délégué. C'est-à-dire on avait
19 minimum c'est deux personnes.

20 Q. **[919]** Si vous dites c'est un mille (1000) chacun,
21 est-ce que ça veut dire que... il y a à peu près
22 soixante-quinze mille (75 000) membres, ça veut
23 dire qu'il y a soixante-quinze (75) votes?

24 R. Bien je pense, c'est pour ça que je vous dis que la
25 formule...

1 Q. **[920]** Vous n'êtes pas au courant exactement de la
2 formule?

3 R. Pas exactement, aux dernières élections qu'on a
4 eues, on a eu cent vingt-deux (122) délégués, cent
5 vingt-deux (122) délégués sur le chantier, pour
6 voter pour l'avenir de la FTQ Construction. C'est
7 sûr qu'on n'avait pas cent vingt-deux mille
8 (122 000) membres.

9 Q. **[921]** O.K. Savez-vous comment les personnes qui
10 vont voter, vous à l'interne, au niveau du 1981...

11 R. Aux élections.

12 Q. **[922]** ... c'est vous qui choisissez?

13 R. C'est moi qui choisis.

14 Q. **[923]** Est-ce que c'est pareil pour tous les
15 directeurs de locaux?

16 R. Tous les locaux, tous les locaux, c'est eux qui ont
17 choisi. Souvent qu'est-ce qu'on fait c'est on
18 choisit nos agents d'affaires, nos représentants,
19 ceux qui sont les plus proches. C'est rare, très
20 rare qu'ils vont aller chercher un... un
21 travailleur pour faire un vote de cette envergure-
22 là.

23 Q. **[924]** Je comprends que le mandat du président et du
24 directeur général puisque le congrès est aux trois
25 ans, du moins à la période où vous êtes impliqué,

1 ça veut donc dire que leur mandat est de trois ans
2 aussi?

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[925]** Savez-vous, le comité exécutif, il se réunit
5 à quelle fréquence?

6 R. La FTQ Construction, une fois par mois. Une semaine
7 avant le meeting des directeurs et des agents
8 d'affaires.

9 Q. **[926]** Au niveau de l'Inter, êtes-vous en mesure de
10 nous décrire un peu la structure? Parce que là vous
11 nous avez parlé de celle de la FTQ Construction.
12 Savez-vous... Parce que je sais, à la FTQ
13 Construction, vous étiez directeur, donc c'était,
14 vous étiez plus proche du pouvoir?

15 R. Comme agent d'affaires. C'est à peu près la même
16 fonction. Excusez.

17 Q. **[927]** Est-ce qu'il y a des distinctions notables...

18 R. Non.

19 Q. **[928]** ... que vous voudriez nous souligner?

20 R. Non. La seule affaire que je peux vous dire, c'est,
21 c'est... Non. Non. Je vais vous laisser le... à peu
22 près la même fonction.

23 Q. **[929]** Les membres du comité exécutif, est-ce qu'ils
24 reçoivent une rémunération, le savez-vous?

25 R. Non.

1 Q. [930] Est-ce qu'ils ont un compte de dépenses?

2 R. Non.

3 Q. [931] Donc, aucun compte de dépenses, aucun membre
4 du comité exécutif?

5 R. À ma connaissance, non.

6 Q. [932] Donc, c'est purement bénévole?

7 R. C'est bénévole.

8 Q. [933] Aucun jeton de présence non plus pour siéger?

9 R. Non.

10 Q. [934] Mais vous... Ça c'est à votre connaissance
11 parce que vous n'avez jamais siégé sur le comité
12 exécutif.

13 R. Je n'ai jamais siégé au comité exécutif. Mais quand
14 j'étais agent d'affaires au 2182, mon directeur
15 m'avait dit qu'il recevait zéro. Ça fait que, c'est
16 pour ça que je vous... je vous le dis. Dans
17 l'International...

18 Q. [935] O.K. Donc, votre réponse est basée... Dites-
19 moi-le, la source de votre réponse, lorsque...
20 Parce que dans le fond, c'est l'Inter. À l'Inter...

21 R. À l'Inter, quand j'étais agent d'affaires, lui qui
22 siégeait au comité... pas au comité exécutif parce
23 qu'il n'était pas partie de l'exécutif, mais lui il
24 me disait que personne recevait des jetons.

25 Q. [936] La FTQ Construction, le savez-vous?

1 R. La FTQ Construction, je l'ai demandé à des hauts
2 dirigeants du 791, la FIPOE, puis ils m'ont tous
3 dit non. Qu'ils recevaient...

4 Q. **[937]** 791, c'est...

5 R. 791, c'est Bernard Girard.

6 Q. **[938]** Puis FIPOE, c'est Jean... Jean Lavallée.

7 R. Jean Lavallée.

8 Q. **[939]** Donc, ces deux-là vous ont dit qu'il n'y
9 avait pas...

10 R. C'est ça.

11 Q. **[940]** Pour les membres du comité exécutif...

12 R. On parle...

13 Q. **[941]** ... il n'y avait pas de jetons, d'allocation
14 de compte de dépenses, quoi que ce soit.

15 R. C'est ça. Quand tu parles du... du président puis
16 du vice-président, bien, je... pas besoin d'aller
17 plus loin, là, tu sais? J'ai pris leur... leur
18 opinion.

19 Q. **[942]** Est-ce que monsieur Girard était vice-
20 président à ce moment-là?

21 R. Oui.

22 Q. **[943]** Du comité exécutif, bien entendu.

23 R. Comité exécutif.

24 Q. **[944]** Tout en étant directeur du 791.

25 R. Oui.

1 Q. [945] Qui sont les opérateurs de machinerie lourde?

2 R. Tout à fait. Il peut y avoir une exception, hein?

3 Tu sais, je veux pas m'avancer, là, mais il peut y
4 avoir une exception. Je sais pas s'il y a... tu es
5 obligé de payer pour le gaz, quelque part, peut-
6 être il y en a une. Mais en général, monnaie
7 courante, il y a pas de jeton pour être membre de
8 l'exécutif.

9 Q. [946] Selon ce que monsieur Girard...

10 R. Selon que je m'ai fait dire par...

11 Q. [947] Et monsieur Lavallée.

12 R. C'est ça.

13 Q. [948] On va descendre, maintenant, on va sortir du
14 central, à moins que vous ayez d'autre chose à
15 ajouter sur le...

16 R. Non.

17 Q. [949] ... comment fonctionne la centrale. Au niveau
18 des locaux, et ça, je vais vous demander surtout
19 basé sur votre expérience, mais peut-être aussi de
20 ce que vous savez des autres locaux. Comment, au
21 niveau des règles de gouvernance, donc, je
22 comprends que le directeur du local, c'est lui le
23 patron? Ou le gérant d'affaires pour l'Inter?

24 R. C'est... Oui, c'est le directeur. C'est le
25 directeur. Il gère... Il gère le local. Il gère le

1 fonctionnement. Souvent, c'est son idéologie, c'est
2 sa manière d'avancer son métier. C'est lui qui va
3 apporter ça à son exécutif, puis l'exécutif va
4 propager ça sur les chantiers, à sa main-d'oeuvre.
5 On va essayer de... Tout directeur, tout gérant
6 d'affaires essaie à tout prix d'améliorer le sort
7 de ses travailleurs. C'est-à-dire, pour... Dans ces
8 fonctions-là, il essaie d'agrandir sa juridiction
9 de métier. S'il est capable d'agrandir sa
10 juridiction de métier, ses gars vont faire plus
11 d'heures. C'est la... le basic, on peut dire, du
12 directeur.

13 Q. **[950]** Comment va être élu le directeur, et là je
14 parle au niveau de la FTQ, bien entendu,
15 Construction, et le gérant d'affaires au niveau de
16 l'Inter?

17 R. C'est des...

18 Q. **[951]** C'est des élections générales, ou...

19 R. Non. Ça c'est des, là, c'est des élections
20 internes. C'est des... par locaux.

21 Q. **[952]** Mais quand je veux dire générales, c'est à
22 travers... l'entièreté des membres du local peuvent
23 voter?

24 R. Oui. Exactement. Sauf qu'il y a... Si, disons, il y
25 a une affiche. Je vais parler de la FIPOE, puis je

1 vais parler de mon local. Tu sais, pour vous faire
2 comprendre les deux.

3 Q. **[953]** Allez-y. Allez-y. L'important, c'est que vous
4 parliez...

5 R. Moi, mon local, je n'ai pas été voter. Je n'ai pas
6 été voter, parce qu'on m'a choisi par... L'exécutif
7 m'a choisi, Jocelyn Dupuis et Jean Lavallée m'ont
8 donné l'accord.

9 Q. **[954]** Pour des raisons évidentes : il n'y avait
10 aucun membre de votre local.

11 R. Aucun membre, exactement. C'est-à-dire, ils sont
12 allés me chercher, puis ils m'ont donné la plate-
13 forme pour trois ans. Mais disons, si j'étais...
14 j'étais en fonction aujourd'hui, après trois ans,
15 l'exécutif, on s'en va en élection, et c'est mes
16 membres, partout au Québec, qui viennent voter.
17 Sauf que le... le meeting du mois, on va envoyer
18 des affiches à tout le monde, et c'est... ça va
19 être pendant un meeting du mois, en novembre, je
20 donne un exemple, puis c'est sûr que si tu
21 descends... si tu es en Abitibi puis tu descends
22 pas, tu as pas de vote.

23 Q. **[955]** C'est une campagne électorale comme une
24 autre, c'est-à-dire il faut aller...

1 R. Exactement.

2 Q. **[956]** ... il faut aller rencontrer les gens puis
3 expliquer son programme?

4 R. Tout à fait.

5 Q. **[957]** Donc, ça c'est... vous vouliez utiliser
6 l'exemple de la FIPOE tout à l'heure. J'ai pas de
7 problème dans la mesure...

8 R. Bien, c'était la...

9 Q. **[958]** Juste un instant.

10 R. Excusez.

11 Q. **[959]** J'ai pas de problème que vous utilisiez
12 l'exemple de la FIPOE mais dans la mesure où vous
13 savez de quoi vous parlez, là.

14 R. Bien, c'est... qu'est-ce que j'essayais d'expliquer
15 c'est que la FIPOE va... elle va faire une élection
16 mais ils vont... ils vont mettre leurs postes,
17 comme le poste de directeur, le poste de président,
18 en élection puis ils vont voter. Mais le vote... il
19 y a pas un vote régional qui se fait et après on
20 amène les... les bulletins de vote de cette région-
21 là pour l'amener à Montréal. Ça se fait dans
22 l'ensemble de la...

23 Q. **[960]** En élection générale, ça...

24 R. C'est tout.

1 Q. [961] ... c'est un suffrage général, universel mais
2 dans le cadre de votre local, là.

3 R. O.K.

4 Q. [962] Mais je vois pas, vous vouliez prendre
5 l'exemple... je vois pas la distinction que vous
6 vouliez faire entre vous... les 1981, voici comme
7 ça fonctionne?

8 R. Bien, c'est parce que, moi...

9 Q. [963] La FIPOE...

10 R. ... qu'est-ce que je voulais expliquer c'est que
11 j'ai... j'ai pas été voter.

12 Q. [964] Parce qu'il y avait pas de membre?

13 R. C'est tout.

14 Q. [965] O.K.

15 R. C'est juste ça.

16 Q. [966] Mais il y a pas de distinction...

17 R. Non. Non, non.

18 Q. [967] C'est une élection à travers les membres...

19 R. C'est ça.

20 Q. [968] ... puis qui veut bien se présenter lors...
21 c'est un congrès de local ou c'est-tu...

22 R. C'est un exécutif de local qui est fait, il y a un
23 congrès, on passe les mémos, des lettres pour

1 démontrer que, novembre deux mille huit (2008), ça
2 va être les élections du nouveau président ou...

3 Q. **[969]** Mais est-ce qu'il y a un organe quelconque,
4 est-ce que c'est une assemblée annuelle, c'est ça
5 que j'essaie de comprendre, qui décide, qui... à
6 quel moment l'élection va avoir lieu, ça sera pas
7 en exécutif, ça sera pas un exécutif du mois?

8 R. Bien, c'est l'exécutif qui le décide, c'est dans
9 les statuts, règlements de chaque local.

10 Q. **[970]** Qui va décider quand va avoir lieu
11 l'élection?

12 R. C'est exactement. Ça doit être dans leurs statuts
13 et règlements...

14 Q. **[971]** O.K.

15 R. ... à chaque trois ans, la date spécifique...

16 Q. **[972]** O.K.

17 R. ... ils les mettent sur la table puis ils disent :
18 « Bien... », c'est tout le temps la même affaire.

19 Q. **[973]** Parfait. Donc, ça c'est le directeur général.
20 Et, le gérant d'affaires, c'est la même dynamique à
21 l'Internationale?

22 R. Oui.

23 Q. **[974]** Bon. Comment maintenant sont nommées les gens

1 en dessous d'eux, donc les agents d'affaires à
2 l'Inter et les représentants syndicaux à la FTQ
3 construction?

4 R. Les agents d'affaires sont votés... ne sont pas
5 votés par les membres, sont choisis par le
6 directeur général. Ça c'est à l'Inter.

7 Q. **[975]** Mais est-ce qu'il y a... est-ce que c'est
8 approuvé par l'exécutif, au moins?

9 R. Non. Pas à mon local.

10 Q. **[976]** Au 2182...

11 R. L'exécutif a droit de parole, a le droit de dire :
12 « Écoute, je l'aime pas, j'ai ci, j'ai ça », ça,
13 ils ont le droit, ils ont le droit de donner leur
14 opinion. Mais si vous me dites, techniquement...
15 quand j'ai été choisi par Réjean Mondou, au 2182,
16 quand Claude Gagnon, un autre agent d'affaires, il
17 a été choisi, ça a été... on est allés dans le
18 bureau de Réjean Mondou, du directeur général, puis
19 il nous a offert le poste sans demander quoi que ce
20 soit à l'exécutif.

21 Q. **[977]** Mais pourquoi vous nous dites ça? Saviez-
22 vous, il vous l'a dit : « Je l'ai pas demandé,
23 c'est moi qui décide » ou vous n'avez jamais vu de
24 résolution de l'exécutif?

1 R. Bien, non, c'est parce que je connaissais tout le
2 monde à l'exécutif. Puis on le sait très, très bien
3 qu'il nous... il m'a offert le poste avant et,
4 après, il l'a dit à l'exécutif. La résolution à
5 l'exécutif le mois après, tu sais : « J'ai décidé
6 d'avoir Ken Pereira dans notre »...

7 Q. **[978]** Bien, l'exécutif est d'accord?

8 R. Bien, oui.

9 Q. **[979]** O.K.

10 R. Il n'a pas le choix. Il peut être d'accord,
11 l'exécutif, mais ça veut pas dire qu'ils ont été
12 informés de...

13 Q. **[980]** Ils ont minimalement entériné la décision du
14 directeur ou...

15 R. Oui.

16 Q. **[981]** ... du gérant d'affaires?

17 R. Oui.

18 Q. **[982]** C'est ce que vous... de votre témoignage, je
19 dois comprendre, dans le fond, que c'est un peu le
20 directeur ou le gérant d'affaires qui décide puis
21 son exécutif entérine, c'est ça que je dois
22 comprendre? J'ai de la misère à saisir ce que vous
23 me dites.

24 R. Bien, saisir, c'est que, moi, je vous ai choisi...

1 Q. **[983]** O.K.

2 R. ... puis après, le mois prochain, je m'en va voir
3 l'exécutif puis j'ai dit : « J'ai choisi Simon
4 Tremblay », c'est fini.

5 Q. **[984]** Puis l'exécutif va dire : « Parfait, Simon
6 Tremblay. »

7 R. C'est sûr que si l'exécutif est pas de ton bord
8 puis tu as choisi, tu... peut-être tu vas avoir un
9 problème. Mais les manières sont de même.

10 Q. **[985]** D'accord.

11 R. C'est le directeur ou le gérant d'affaires qui
12 choisi sans équivoque le... sa... ses agents
13 d'affaires, excusez. De chaque région, en plus. Il
14 faut comprendre aussi qu'il y a un bon poulx de
15 savoir qui... qui qui est son « leader » dans
16 chaque région.

17 Q. **[986]** Pouvez-vous nous expliquer la dynamique qu'il
18 y a entre les plus petits locaux et les plus gros
19 locaux? C'est-à-dire, est-ce que tout le monde est
20 égal ou un plus petit local, comme le vôtre, quand
21 vous arrivez pas de membre, là, est-ce que vous
22 êtes aussi fort autour de la table que la FIPOE,
23 qui a je sais pas combien de milliers de membres
24 mais qui est un des plus gros, sinon le plus gros

1 syndicat de la FTQ construction? Ou plus gros
2 local, pardon.

3 R. Si j'ai un vote puis on dit qu'on a un vote puis la
4 FIPOE a un vote, je pense qu'on est égal sur le
5 vote, c'est sûr. Mais il faut comprendre un peu...
6 il faut comprendre que certains locaux ont beaucoup
7 plus de présence... ils sont déjà établis, c'est
8 sûr que, Ken Pereira, avec le local 1981, avait pas
9 l'influence que la FIPOE avait à la tête de la FTQ,
10 c'est tout à fait normal. C'est... c'est...
11 absolument, je veux dire ils avaient vingt mille
12 (20 000) membres, j'en avais deux cent cinquante
13 (250). On n'a pas la même...

14 Q. **[987]** C'est une question de représentativité?

15 R. Définitivement.

16 Q. **[988]** Est-ce que les locaux sont autonomes?

17 R. Excusez, je vais me répéter un peu. Pas parce que
18 tu as beaucoup de membres que tu es influent.

19 Q. **[989]** O.K.

20 R. O.K. Juste pour que vous sachez aussi, là.

21 Q. **[990]** Ça aide?

22 R. Ça aide. Ça c'est sûr que ça aide.

23 Q. **[991]** Mais c'est pas automatique, c'est ça que vous
24 me dites?

25 R. C'est pas automatique.

1 (16:18:01)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[992]** Elle est où l'influence alors?

4 R. Le leadership de la personne. Ou si... si vous me
5 permettez, sans dénigrer, l'international je vous
6 ai parlé un peu, j'ai parti pris un peu, mais les
7 métiers qui ont une influence c'est les métiers
8 mécaniques. À la FTQ, on voit c'est qui qui a le
9 métier, même s'il y a certains métiers qui ont à la
10 FTQ qui sont beaucoup, beaucoup de membres, ils
11 n'ont pas l'influence que la FIPOE elle a. On va
12 aller peut-être en plus de détails plus tard.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[993]** Donc, ma question que je vous posais, est-ce
15 que les locaux sont autonomes du central que ce
16 soit à la FTQ ou à l'inter ou à l'inverse, à
17 l'autre bout du spectre, est-ce que plutôt les
18 centrales ont mainmise sur les locaux, donc, par
19 exemple, les mettre en tutelle, ils peuvent leur
20 dire quoi faire, comment le faire, qui engager,
21 comment agir sur le terrain?

22 R. Non. Ils n'ont pas de mainmise sur les locaux.
23 Chaque local a sa propre gérance en dedans de la
24 boîte il peut avoir des... des... tu peux mettre...
25 tu peux mettre un local en tutelle pour des... des

1 raisons techniques, peut-être, mais... de criminel
2 ou quelque chose de même, gestes criminels, mais
3 techniquement c'est le local lui-même qui s'auto-
4 gère.

5 Q. **[994]** Au niveau des dépenses du local, est-ce que
6 c'est un membre de l'exécutif qui va l'autoriser?
7 Je parle au niveau des dépenses. Excusez-moi, je
8 vais reformuler ma question pour qu'elle soit plus
9 claire. Les dépenses du comité exécutif et de la
10 direction, donc du directeur général et son équipe,
11 est-ce qu'ils sont vérifiés ou contrôlés par
12 quelqu'un à l'exécutif? Tantôt vous nous parliez du
13 syndic, est-ce que c'est l'équivalent?

14 R. C'est à peu près la même structure, c'est les
15 syndics qui font un rapport à l'exécutif,
16 l'exécutif fait des recommandations.

17 Q. **[995]** Et qui approuve?

18 R. C'est approuvé par le président et le secrétaire
19 financier.

20 Q. **[996]** Au niveau des locaux, les différents locaux?

21 R. C'est à peu près la même structure.

22 Q. **[997]** Donc, il y a un directeur, puis il y a un
23 syndic qui est secrétaire financier qui approuve
24 lui aussi?

25 R. Bien les syndics, comme je vous ai dit, moi j'étais

1 partie de l'exécutif.

2 Q. [998] Ah, excusez-moi, c'est pas eux qui
3 approuvent, c'est eux qui vérifient, puis après ça?

4 R. Moi je vérifie, je donne mon rapport au secrétaire
5 trésorier, au financier puis lui il l'approuve,
6 puis après c'est approuvé par l'exécutif, mes
7 recommandations ou pas, puis après c'est signé.

8 Q. [999] Mais savez-vous si ça arrive que le directeur
9 est également secrétaire financier?

10 R. Dans tous les locaux c'est le secrétaire financier
11 c'est le directeur du local.

12 Q. [1000] Ça fait quoi comme réalité, ça?

13 R. Bien, pas tous les locaux, excusez, je suis le seul
14 qui avait marqué dans les statuts et règlements que
15 j'étais pas secrétaire financier, mais mes statuts
16 et règlements. Mais que la réalité c'est que ça
17 nous donne un pouvoir incroyable. On est assis sur
18 notre chaise, on a le contrôle total du local,
19 monétairement. Il y en a qui vont dire que c'est
20 une importance capitale, je comprends ce point de
21 vue-là, mais c'est... c'est... c'est très
22 dangereux.

23 Q. [1001] Et vous pourquoi vous avez décidé de
24 séparer?

25 R. Entre le...

1 Q. **[1002]** Séparer le poste de directeur et le
2 secrétaire financier?

3 R. Parce que mon expérience avec le 2182, j'ai connu
4 un homme qui était syndicaliste au maximum, puis
5 qui est devenu un peu avec le temps paranoïaque,
6 qui était contre ses travailleurs presque. Il
7 voulait le siège, le siège était plus important que
8 la fonction ou l'ouvrage qu'il était obligé
9 d'accomplir. Son geste c'était défendre l'intérêt
10 des travailleurs. En ce moment, c'était de défendre
11 son intérêt de rester en poste le plus longtemps.
12 Et plus que tu te donnes du pouvoir, plus tu
13 t'isoles, plus que les ennemis deviennent presque
14 ton exécutif. Les ennemis deviennent... c'est tes
15 membres sûr parce que t'es... ça devient comme
16 une... la chaise devient le pouvoir ultime.

17 (16:22:33)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[1003]** Et qu'est-ce qui arrive avec ce pouvoir-là?

20 R. Vous dites, vous répétez souvent que plus vous avez
21 du pouvoir, plus ça devient dangereux. Dangereux
22 pour quoi? Pour qui?

23 R. Bien, c'est parce que le pouvoir, ça peut aider,
24 mais ça peut être aussi néfaste à un métier, ça
25 peut... Si je suis corrompu, bien, si j'ai le

1 pouvoir ultime, t'sais, je vais corrompre tout. Et
2 si je délaisse un peu le pouvoir, puis je le mets
3 dans les mains d'autres, bien, peut-être ça va être
4 un peu plus sain d'esprit, peut-être plus ouvert.
5 Là en ce moment, comme on est directeur... Oubliez
6 pas... puis j'enlève rien, j'adore le mouvement
7 syndical, c'est-à-dire j'essaie pas de le dénigrer
8 ou d'essayer de l'abaisser, mais si je suis
9 directeur, c'est moi qui fais le placement. En plus
10 de faire le placement, c'est moi qui gère les
11 livres chez nous, c'est moi qui ai tout le contrôle
12 total. C'est-à-dire l'exécutif qui est en place,
13 c'est moi qui les ai placés, ça veut dire, c'est
14 moi qui décide aujourd'hui si, toi, tu vas faire
15 quatre-vingt mille (80 000 \$) ou tu vas en faire
16 vingt mille (20 000 \$). Ça a déjà été un pouvoir
17 déjà exceptionnel sur le placement. Ça veut dire
18 mon exécutif, s'il me contredit d'une certaine
19 manière, il est bénévole, lui, mais il le sait très
20 très bien que je suis à la tête de ce mouvement-là.
21 Puis moi, je peux décider sur le « shot down »
22 « t'irais pas, tu vas pas y aller, ça va être un
23 autre qui va y aller ».

24 Et avec le pouvoir monétaire, c'est que
25 j'ai... j'ai décidé avec l'argent des... de mes...

1 de mes membres que j'ai un meeting spécial. Il faut
2 que je me rende à Vegas et je peux me rendre, là.
3 Je peux faire qu'est-ce que je veux avec ce
4 montant-là. Je peux décider de... Ça donne un
5 pouvoir. Puis je le répète, c'est... c'est pas dans
6 le sens que je... c'est... plus que t'as de
7 pouvoir, mieux que c'est, mais en même temps, c'est
8 très dangereux si ça tombe dans les mains de
9 quelqu'un qui pense pas à l'avenir du mouvement
10 syndical, si vous me le permettez.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[1004]** Une dernière question avant de... afin de
13 terminer le survol et entrer dans la matière un peu
14 plus et vraisemblablement terminer la journée, il
15 est quatre heures vingt-cinq (16 h 25). On a
16 beaucoup entendu parler de fonds social, c'est-à-
17 dire une espèce de... de fonds qu'un local va se...
18 se bâtir, va mettre sur pied. Vous dans votre
19 local, est-ce que vous avez eu l'occasion de mettre
20 sur pied un fonds social ou un fonds quelconque?

21 R. Non. J'aimerais ça, j'aurais aimé ça avoir un fonds
22 de grève, là, mais on n'en a pas.

23 Q. **[1005]** O.K.

24 R. Non.

25 Q. **[1006]** Est-ce que vous...

1 R. Il y a des certains locaux qui ont des fonds
2 sociaux, oui.

3 Q. **[1007]** O.K. Et savez-vous quel... avez-vous un
4 local... pensez-vous à certains locaux qui en ont?

5 R. Souvent c'est des locaux qui ont de l'argent,
6 beaucoup d'argent de cotisation qu'ils ont formé un
7 fonds social, comme le local 144 qui ont... c'est
8 notre (inaudible) qui ont un fonds social, un fonds
9 sportif aussi, je pense. Le local la FIPOE a un
10 fonds social aussi, t'sais.

11 Q. **[1008]** Est-ce que vous...

12 R. C'est... c'est géré, contrôlé encore par le
13 directeur, il y a certains membres de l'exécutif
14 qui sont là. Il y en a des locaux, je pense, qui
15 ont même des agents d'affaires qui sont à la tête
16 ou proche de ça.

17 Q. **[1009]** Ça, c'est des choses que vous avez
18 entendues, vous avez pas de...

19 R. Bien, j'ai regardé dans le registre des entreprises
20 du Québec aussi parce qu'ils sont enregistrés.

21 Q. **[1010]** Pour la FIPOE puis le 144.

22 R. C'est ça.

23 Q. **[1011]** Sur ce, il est quatre heures trente
24 (16 h 30). Ça nous mène à un prochain sujet puis là
25 on rentre plus dans le coeur du sujet. On a fini là

1 la... la première phase, si on veut, de survol et
2 on peut mettre le... comme je le disais plus tôt ce
3 matin, la fondation est mise, donc là on va y
4 aller, on va monter les étages pour les prochaines
5 heures demain et sans doute après-demain.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Alors, à demain matin.

8 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

9

10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

1 SERMENT

2 Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et DANIELLE
3 BERGERON sténographes officielles, certifions que
4 les feuilles qui précèdent sont et contiennent la
5 transcription d'un enregistrement numérique, hors
6 de notre contrôle et est au meilleur de la qualité
7 dudit enregistrement, le tout conformément à la
8 loi.

9

10 Et nous avons signé,

11

12

13

14 _____
Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

15 Sténographe officielle

16

17

18

19 _____
Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

20 Sténographe officielle